

# XXXIème Assemblée générale ICCROM AG31/2019

30-31 octobre 2019  
Rome, Italie



**Document AG31/8 : Pour approbation**

**Titre: Procès-verbal de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

## Résumé

Le procès-verbal de l'Assemblée générale, tenue à Rome du 29 novembre au 1er décembre 2017, est soumis à l'approbation de la 31ème Assemblée générale. Ce procès-verbal a été distribué aux participants à l'Assemblée générale en 2018, date à laquelle les corrections nécessaires ont été apportées au document.

## Action requise

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de la XXXe session de l'Assemblée générale.



## Table des matières

<b>A. COMPTE RENDU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS .....</b>	<b>6</b>
Point de l'ordre du jour 1. Inauguration officielle .....	6
Point de l'ordre du jour 2. Inauguration de l'exposition : « Palmyre : la reconstruction après la destruction » .....	6
Point de l'ordre du jour 4. Élection des comités .....	6
Point de l'ordre du jour 5. Acceptation des observateurs .....	6
Point de l'ordre du jour 6. Adoption de l'ordre du jour provisoire .....	8
Point de l'ordre du jour 7. Prix ICCROM .....	8
Point de l'ordre du jour 8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs .....	8
Point de l'ordre du jour 9. Rapport sur les paiements de contribution en souffrance (application de l'Article 9 des Statuts).....	9
Point de l'ordre du jour 10. Bienvenue aux nouveaux États membres .....	10
Point de l'ordre du jour 11. Ratification de l'échange de lettres constituant un accord entre l'ICCROM et la République italienne pour l'amendement de l'article 11 relatif à l'accord de siège du 11 juin 1960, n. 723 .....	10
Point de l'ordre du jour 12. Adoption du procès-verbal de la 29 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale .....	10
Point de l'ordre du jour 13. Rapport du Comité des candidatures pour le Conseil.....	10
Point de l'ordre du jour 15. Nomination du Directeur général (session à huis clos, le rapporteur n'est pas présent).....	11
Point de l'ordre du jour 17. Rapport sur la mise en œuvre du cycle stratégique 2011-2017 et du programme 2016-2017 .....	11
Point de l'ordre du jour 18. Rapport financier.....	11
Point de l'ordre du jour 19. Présentation par le Conseil des orientations stratégiques 2018-2023....	11
Point de l'ordre du jour 20. Programme de travail et budget provisoires 2018-2019 .....	12
Point de l'ordre du jour 25. Déclarations des délégués et des observateurs .....	15
Point de l'ordre du jour 26. Résultats des élections : les nouveaux membres du Conseil.....	17
Point de l'ordre du jour 27. Élection des représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies.....	18
Point de l'ordre du jour 29. Adoption du rapport présentant les décisions de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale .....	18
<b>B. PROCES-VERBAL DÉTAILLÉ .....</b>	<b>19</b>
MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017.....	19
Point de l'ordre du jour 1. Inauguration officielle .....	19
Point de l'ordre du jour 2. « Palmyre : la reconstruction après la destruction ».....	26
Point de l'ordre du jour 3. Élection du président et des trois vice-présidents de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale .....	26
Point de l'ordre du jour 4. Élection des comités.....	27
Point de l'ordre du jour 5. Acceptation des observateurs.....	27
Point de l'ordre du jour 6 Adoption de l'ordre du jour (GA 30/01).....	29
Point de l'ordre du jour 7. PRIX ICCROM (GA 30/03).....	29
Point de l'ordre du jour 8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (GA 30/04a) .....	30

Point de l'ordre du jour 9. Rapport sur les paiements de contribution en souffrance (application de l'Article 9 des Statuts (GA 30/05).....	31
Point de l'ordre du jour 10. Bienvenue aux nouveaux États membres (GA 30/02 et 02a).....	33
Point de l'ordre du jour 11. Ratification de l'échange de lettres constituant un accord entre l'ICCROM et la République italienne pour l'amendement de l'article 11 relatif à l'accord de siège du 11 juin 1960, n. 723 (GA 30/11) .....	34
Point de l'ordre du jour 12. Adoption du procès-verbal de la 29 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale .....	34
Point de l'ordre du jour 13 Rapport du comité des candidatures pour le Conseil (GA 30/04b) .....	35
Point de l'ordre du jour 14. Présentation des candidats au Conseil.....	35
Point de l'ordre du jour 15. Nomination du Directeur général (session à huis clos).....	36
JEUDI 30 NOVEMBRE 2016.....	37
Point de l'ordre du jour 16. <i>In Memoriam</i> .....	37
Point de l'ordre du jour 17. Rapport sur la mise en œuvre du cycle stratégique 2011-2017 et du programme 2016-2017 (GA 30/07 et le Rapport annuel de 2016).....	37
Point de l'ordre du jour 18. Rapports financiers au 31 décembre 2015 : Rapport d'audit (GA 30/08) et Rapport intérimaire sur le budget et les finances pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 septembre 2017 (GA 30/09).....	55
Point de l'ordre du jour 19. Présentation par le Conseil des orientations stratégiques 2018-2023 (GA30/06) .....	59
Point de l'ordre du jour 20. Programme de travail et budget 2018-2019 (AG30/10) .....	64
Point de l'ordre du jour 21. Débat thématique sur la « Reconstruction post-conflit : Rétablissement et implication des communautés » .....	98
VENDREDI 1 <sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017.....	104
Point de l'ordre du jour 22. Élection des nouveaux membres du Conseil (Session à huis clos).....	104
Point de l'ordre du jour 23. Table ronde thématique et discussion (suite) : Reconstruction post-conflit : Rétablissement et implication des communautés.....	104
Point de l'ordre du jour 24. Conclusion de la discussion thématique.....	121
Point de l'ordre du jour 25. Déclarations des délégués et des observateurs.....	123
Point de l'ordre du jour 26. Résultats des élections : les nouveaux membres du Conseil (AG30/12) .....	143
Point de l'ordre du jour 27. Élection des représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies.....	144
Point de l'ordre du jour 28. Questions diverses .....	144
Point de l'ordre du jour 29. Adoption du rapport présentant les décisions de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale (AG30/13) .....	144
Point de l'ordre du jour 30. Clôture de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale.....	147
Point de l'ordre du jour 22. Élection des nouveaux membres du Conseil (session à huis clos).....	100
Point de l'ordre du jour 23. Table ronde thématique et discussion (suite) : Reconstruction post-conflit : Rétablissement et implication des communautés.....	100
Point de l'ordre du jour 24. Conclusion de la discussion thématique.....	117
Point de l'ordre du jour 25. Déclaration des délégués et des observateurs.....	119
Point de l'ordre du jour 26. Résultats des élections : les nouveaux membres du Conseil.....	138
Point de l'ordre du jour 27. Élection des représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies.....	139

Point de l'ordre du jour 28. Questions diverses .....	139
Point de l'ordre du jour 29. Adoption du rapport présentant les décisions de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale.....	139
Point de l'ordre du jour 30. Clôture de la 30 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale .....	141

## A. COMPTE RENDU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS

### Point de l'ordre du jour 1. Inauguration officielle

### Point de l'ordre du jour 2. Inauguration de l'exposition : « Palmyre : la reconstruction après la destruction »

### Point de l'ordre du jour 3. Élection du président et des trois vice-présidents de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

3.1 L'Assemblée générale élit à l'unanimité la candidate Anne NYHAMAR (Norvège), Présidente de sa 30<sup>ème</sup> session.

3.2 L'Assemblée générale élit à l'unanimité les trois candidats proposés pour la vice-présidence de sa 30<sup>ème</sup> session :

- Zoe REID (Irlande)
- Sarkis EL KHOURY (Liban)
- Thembelani BEKEZELA NHLABATSI (Swaziland)

### Point de l'ordre du jour 4. Élection des comités

4.1 L'Assemblée générale élit à l'unanimité, pour sa 30<sup>ème</sup> session, les cinq candidats suivants, proposés par le Conseil pour le comité de vérification des pouvoirs :

- Valerie MAGAR MEURS (Mexique), Présidente
- Elisa HEIKKILÄ (Finlande)
- Véronique DEZ (France)
- Michaela HANSSEN (Pays-Bas)
- Sharon PARK (États-Unis d'Amérique)

4.2 L'Assemblée générale élit à l'unanimité, pour sa 30<sup>ème</sup> session, les cinq candidats suivants, proposés par le Conseil pour le comité des candidatures au Conseil :

- Riad HADJ SAID (Tunisie), Président
- Florencia GEAR (Argentine)
- Patricia KELL (Canada)
- Anneli RANDLA (Estonie)
- Scott FURLONG (Royaume-Uni)

### Point de l'ordre du jour 5. Acceptation des observateurs

5.1 L'Assemblée générale accepte à l'unanimité, pour sa 30<sup>ème</sup> session, les observateurs suivants :

- Observateurs d'États non membres
  - Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)
  - Hongrie

- Palestine
- Institutions partenaires
  - Fondation Alvar Aalto
  - Centre régional arabe pour le patrimoine mondial
  - Ars Civilis Foundation
  - Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU)
  - Associazione Incontro di Civiltà
  - Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale
  - Consiglio Nazionale delle Ricerche – ICVBC
  - E.C.C.O. - Confédération européenne des organismes des Conservateur-Restaurateurs
  - Institut de conservation Getty
  - HERITY
  - ICCM
  - ICOM-CC
  - ICOMOS ITALIE
  - IRCICA
  - ISESCO
  - Istituto Veneto per I Beni Culturali
  - Ministero dell'Interno – Istituto Superiore Antincendi
  - Presidenza Consiglio dei Ministri – Protezione Civile
  - Sharjah Museum Authority
  - UNIDROIT
  - World Association for the Protection of Tangible & Intangible Cultural Heritage – WATCH
- Membres du Conseil de l'ICCROM
  - Marie LAVANDIER (Présidente du Conseil)
  - Virgilio A. REYES
  - Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
  - Représentant de l'Istituto Superiore per la Conservazione ed il Restauro
  - Représentant du Conseil international des musées
  - Représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).
  - Représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Organismes
  - Ligue des États arabes
- Consultants indépendants
  - Calogero BELLANCA
  - Tommaso DELLA LONGA
  - Ulrich Kevin KIANGUEBENI
  - Joël IPARA MOTEMA

- Elena SERGEEVA
- Georgios TAVLARIDIS

### **Point de l'ordre du jour 6. Adoption de l'ordre du jour provisoire**

6.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité l'ordre du jour provisoire, à savoir, le document GA30/01, sans y apporter aucun changement.

### **Point de l'ordre du jour 7. Prix ICCROM**

7.1 L'Assemblée générale :

- constatant son étroite collaboration avec l'ICCROM au cours des 50 dernières années, en commençant par sa participation au cours sur la conservation de l'architecture en 1968 et en poursuivant avec sa collaboration au titre des activités de formation pendant de nombreuses années ;
- prenant acte, en outre, de sa contribution dans le domaine de la conservation en tant que professeur à l'Université La Sapienza de Rome, en tant que conférencier lors de plusieurs cours sur la conservation dans le monde entier, et en tant qu'auteur de nombreuses publications sur la restauration de monuments ;
- approuve la décision du Conseil de l'ICCROM de remettre le prix ICCROM à Giovanni Carbonara, directeur émérite de l'École postuniversitaire pour l'étude de la restauration des monuments de l'Université La Sapienza de Rome.

### **Point de l'ordre du jour 8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

8.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et convient que les États membres suivants (par ordre alphabétique), qui ont soumis leurs pouvoirs par télécopie, soient autorisés à voter, à titre exceptionnel, conformément aux articles 16 et 48.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, après avoir assuré à la Commission de vérification des pouvoirs que l'original de leurs pouvoirs serait disponible prochainement :

Arabie Saoudite

- Autriche
- Brésil
- Burkina Faso
- Corée (République de)
- Croatie
- Guatemala
- Iran (République islamique d')
- Irak
- Irlande
- Italie



- Japon
- Myanmar
- Norvège
- Pakistan
- Pérou
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Serbie
- Soudan
- Syrie
- Tunisie
- Turquie

8.2 L'Assemblée générale, prenant acte que les États membres suivants ont indiqué que leurs pouvoirs arriveraient prochainement, décide à l'unanimité de suspendre la délivrance des pouvoirs de ces États membres :

- Afrique du Sud
- Jordanie
- Mozambique

8.3 Après la finalisation de son premier rapport, la Commission de vérification des pouvoirs présente un addendum dans lequel il est indiqué que :

- La Zambie a présenté ses pouvoirs et s'est conformée aux dispositions de l'article 16 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et bénéficie donc du droit de vote.
- La Jordanie a soumis ses pouvoirs sous la forme de pièces jointes scannées. Par conséquent, en tant que Comité de vérification des pouvoirs, étant entendu que les originaux seront bientôt disponibles, autorise la Jordanie à voter à titre exceptionnel, conformément aux articles 16 et 48.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
- Le Venezuela a soumis ses pouvoirs sous la forme de pièces jointes scannées. Le Comité remarque que l'État membre est en retard dans le paiement de ses contributions et que, par conséquent, sa position sera examinée par l'Assemblée générale au titre du point 9 de l'ordre du jour.

### **Point de l'ordre du jour 9. Rapport sur les paiements de contribution en souffrance (application de l'Article 9 des Statuts)**

9.1 L'Assemblée générale :

- considérant que le montant total des contributions à l'ICCROM échues et non versées par les États membres du Bangladesh, du Brésil, de Malawi et du Honduras dépasse le montant de leurs contributions dues pour l'année civile en cours et l'année civile précédente, indique que le Bangladesh, le Brésil, le Malawi et le Honduras ont perdu leur droit de vote à l'Assemblée générale, de même que leur droit de proposer des candidats au Conseil ;

- considérant que les États membres de la Mauritanie et du Venezuela ont omis de s'acquitter de leurs contributions pendant quatre années civiles consécutives, indique que la Mauritanie et le Venezuela ne bénéficieront plus du droit de recevoir des services de la part de l'ICCROM ;
- considérant que les États membres du Mozambique et du Sénégal ont omis de s'acquitter de leurs contributions pendant six années civiles consécutives, indique que le Mozambique et le Sénégal sont suspendus de l'ICCROM.

#### **Point de l'ordre du jour 10. Bienvenue aux nouveaux États membres**

- 10.1 L'Assemblée générale accueille l'Ukraine en tant que nouvel État membre de l'ICCROM, notant son adhésion le 15 janvier 2016.
- 10.2 L'Assemblée générale :
- se réjouissant du fait que la Hongrie ait pleinement rempli les conditions relatives à sa ré-adhésion à l'ICCROM ;
  - remercie le Gouvernement hongrois pour les efforts entrepris visant à rejoindre à nouveau l'organisation ;
  - décide à l'unanimité de réadmettre la Hongrie à l'ICCROM et l'accueille à nouveau en tant qu'État membre.

#### **Point de l'ordre du jour 11. Ratification de l'échange de lettres constituant un accord entre l'ICCROM et la République italienne pour l'amendement de l'article 11 relatif à l'accord de siège du 11 juin 1960, n. 723**

- 11.1 L'Assemblée générale :
- reconnaît dans l'échange de lettres un accord entre l'ICCROM et la République italienne pour l'amendement de l'article 11 relatif à l'accord de siège du 11 juin 1960, n. 723
  - exprime sa gratitude envers la République italienne pour les inlassables efforts déployés pour résoudre la question ;
  - félicite, en outre, le Directeur général de l'ICCROM pour ses efforts dans ce domaine.

#### **Point de l'ordre du jour 12. Adoption du procès-verbal de la 29<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

- 12.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le procès-verbal de la 29<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale ([GA29/MIN](#)).

#### **Point de l'ordre du jour 13. Rapport du Comité des candidatures pour le Conseil**

13.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport du Comité des candidatures pour le Conseil et nomme les personnes suivantes comme candidats au Conseil de l'ICCROM :

1. Hilde DE CLERCQ (Belgique)
2. Sarkis EL KHOURY (Liban)
3. Aglal M. Elzubair EL MALIK (Soudan)
4. Oliver MARTIN (Suisse)
5. Thembelani NHLABATSI (Swaziland)
6. Isabel RAPOSO DE MAGALHÃES (Portugal)
7. Birgitta RINGBECK (Allemagne)
8. John ROBBINS (États-Unis d'Amérique)
9. Nina SHANGINA (fédération de Russie)
10. Julia Antonia VICIOSO VARELAS (République Dominicaine)
11. Gihane ZAKI (Egypte)
12. Kamil ZEIDLER (Pologne)
13. Ye ZHU (Chine)

**Point de l'ordre du jour 15. Nomination du Directeur général** (session à huis clos, le rapporteur n'est pas présent)

15.1 L'Assemblée générale, suivant les recommandations de la 88<sup>ème</sup> session du Conseil de l'ICCROM, à la majorité des membres présents et votants, élit M. Webber Ndoro au poste de Directeur général de l'ICCROM.

**Point de l'ordre du jour 17. Rapport sur la mise en œuvre du cycle stratégique 2011-2017 et du programme 2016-2017**

17.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le Rapport sur la mise en œuvre du cycle stratégique 2011-2017 et du programme 2016-2017 (Rapport annuel 2016 et GA30/07).

**Point de l'ordre du jour 18. Rapport financier**

18.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité le rapport financier suivant :

- États financiers à vocation spéciale de Price Waterhouse Cooper du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015 (document GA30/08).

**Point de l'ordre du jour 19. Présentation par le Conseil des orientations stratégiques 2018-2023**

19.1 L'Assemblée générale :

- remercie le groupe de travail du Conseil pour l'élaboration des orientations stratégiques 2018-2023 ;

- prend note des orientations stratégiques 2018-2023 (telles qu'elles figurent dans le document GA30/06).

### **Point de l'ordre du jour 20. Programme de travail et budget provisoires 2018-2019**

20.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le Programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (document GA30/10) présenté lors de sa 30<sup>ème</sup> session ainsi que la résolution suivante sur l'enveloppe budgétaire :

L'Assemblée générale :

- autorise le Directeur général à mettre en œuvre le programme présenté dans le Programme de travail et budget 2018-2019 (document GA30/10) ;
- approuve le budget pour un montant total de 16 296 618 euros, en tenant compte de toutes les sources de financement, y compris :
  - le budget ordinaire de l'ICCROM fourni par les États membres sur la base du principe d'augmentation de 0 % (croissance nominale zéro - CNZ) s'élevant à 9 386 793 euros ;
  - les contributions volontaires disponibles (dépenses liées aux programmes et au personnel) pour un montant total de 4 332 070 euros ;
  - la mobilisation de ressources supplémentaires telles qu'elles sont proposées dans le Programme de travail et budget pour un montant total de 2 577 755 euros.

Ces montants seront ventilés comme suit :

Ventilation	Euro (tous les montants comprennent les dépenses liées aux programmes et au personnel)			
	Enveloppe totale	Budget ordinaire	Contributions volontaires disponibles	Nouvelles ressources à trouver
Dépenses de fonctionnement	5 929 717	5 212 626	717 091	0
Programme 1 : Protéger le patrimoine culturel en temps de conflits et de catastrophes	1 479 880	439 606	643 273	397 000
Programme 2 : Renforcer les partenariats pour le patrimoine culturel en Afrique	320 677	67 439	213 239	40 000
Programme 3 : Intégrer la conservation du patrimoine culturel à l'urbanisme et aux actions socio-économiques et environnementales	2 322 704	683 040	1 070 849	568 815
Programme 4 : Orienter et innover dans le domaine du renforcement des capacités en matière de conservation	1 970 998	615 579	740 199	615 220
Programme 5 : Renforcer la sensibilisation et les connaissances sur le patrimoine culturel et sa conservation	2 609 651	1 013 319	679 612	916 720
Service des connaissances et de la communication	1 404 740	1 182 057	182 683	40 000
Bourses de recherche internationale et stages ICCROM	258 251	173 127	85 124	0

TOTAL	16 296 618	9 386 793	4 332 070	2 577 755

- autorise le Directeur général à adapter le budget détaillé au sein du cadre budgétaire global, le cas échéant et en fonction des priorités stratégiques ;
- approuve le barème des quotes-parts des États membres de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2018-2019, sur la base des quotes-parts adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour les années 2016-2017-2018 et adapté aux exigences spécifiques de l'ICCROM afin de prendre en compte les différences entre les adhésions aux deux organisations et parvenir à un barème des quotes-parts de 100 % pour l'ICCROM ;
- décide que les nouveaux membres qui déposeront leur instrument de ratification après le 30 septembre 2017 (date d'établissement du barème des quotes-parts pour l'exercice biennal 2018-2019) seront évalués selon la même formule ;
- autorise le Directeur général à intégrer la contribution volontaire spéciale annoncée par le Gouvernement italien dans l'échange de lettres daté du 17 mars 2017 d'un montant de 1 000 000 d'euros pour l'exécution du budget susmentionné ;
- autorise le Directeur général à accepter et à ajouter aux lignes budgétaires correspondantes approuvées ci-dessus, les contributions volontaires non affectées, les dons, cadeaux, legs, subventions et contributions provenant de gouvernements, en tenant compte des dispositions du Règlement financier ;

Le Directeur général suite à une telle action apportera par écrit les informations relatives à ce sujet lors de la réunion subséquente du Conseil de l'ICCROM. En outre, le Directeur général est autorisé à reporter tout solde inutilisé de ces crédits supplémentaires à la période budgétaire suivante.

## **Point de l'ordre du jour 25. Déclarations des délégués et des observateurs**

25.1 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité ce qui suit en ce qui concerne le programme RE-ORG :

L'Assemblée générale :

- fait noter que l'on compte environ 55 000 musées dans le monde et que, par conséquent, il existe 55 000 zones de stockage (également connues sous le nom de « dépôts » ou « entrepôts ») dans lesquelles 90 % des collections sont généralement situées ;
- rappelle la résolution votée lors de la 38<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO en 2015 sur la protection et la promotion des musées et des collections ;
- rappelle la résolution votée par la 27<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM sur le mauvais état des aires de stockage, qui met en grand danger ces collections qui représentent une partie importante du patrimoine matériel mobilier de l'humanité ;

- rappelle que tous les États membres de l'ICCROM (et les pays non membres) sont concernés ;
- félicite les pays qui ont engagé une politique nationale à la suite de cette résolution, qui ont appliqué cette recommandation, qui ont conduit la réorganisation de leurs aires de stockage et, par conséquent, qui ont assuré la communication de leurs collections ;
- félicite l'ICCROM pour les actions stratégiques menées à bien, tout en faisant constater l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir ;
- demande au Secrétariat de l'ICCROM de poursuivre et d'amplifier ses actions dans le cadre du programme RE-ORG ;
- encourage les États membres, l'UNESCO, l'ICOM, les institutions nationales, les universités et les fondations à reconnaître la gravité de la situation et à collaborer afin de trouver les solutions les plus adaptées pour améliorer la situation ;
- félicite les États membres dont les contributions extrabudgétaires ont contribué à rendre RE-ORG possible, et encourage les États membres qui n'ont pas volontairement contribué à RE-ORG, et qui en ont les capacités, à le faire.

25.2 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité ce qui suit en ce qui concerne le programme sur le « suivi des tendances » :

L'Assemblée générale :

- reconnaît la nécessité évidente pour le secteur du patrimoine culturel de fournir des preuves de sa contribution au développement durable, afin d'accroître sa visibilité et de stimuler l'élaboration de politiques en faveur du patrimoine culturel et de sa conservation, et au-delà ;
- fait noter l'importance d'identifier les lacunes dans les connaissances, les capacités et les nouveaux sujets de préoccupation afin d'élaborer des réponses stratégiques et opportunes ;
- souligne le manque de données consolidées pour permettre une vue d'ensemble stratégique du secteur du patrimoine culturel dans le monde entier qui contribue aux stratégies de conservation durable dans tous les États membres ;
- encourage l'ICCROM à poursuivre un programme à long terme de « suivi des tendances » pour la collecte de données, une réflexion critique, l'analyse et la diffusion afin de fournir les preuves et les conseils nécessaires pour soutenir le renforcement des capacités, le partage de connaissances et une prise de décisions stratégiques au sein des États membres ;
- encourage tous les États membres, fondations, organismes de financement, universités et organisations internationales et nationales travaillant dans le vaste domaine du secteur du patrimoine culturel, ainsi que dans les domaines du développement et de la protection économique, social et environnemental, à participer à ce programme en fournissant des données, des conseils techniques et/ou un soutien financier, à développer et à soutenir le programme « suivi des tendances », ce afin de renforcer le rôle de l'ICCROM en tant que



point focal pour l'information, le savoir et la compréhension concernant la conservation du patrimoine dans le monde entier.

25.3 L'Assemblée générale adopte à l'unanimité ce qui suit, concernant un nouveau programme pour l'Afrique :

L'Assemblée générale :

- reconnaît que l'ICCROM s'est déjà engagé à long terme à promouvoir de meilleures pratiques de conservation en Afrique par le biais des programmes PREMA et AFRICA 2009 et remercie tous les précédents partenaires financiers et de la mise en œuvre pour le travail effectué dans la région ;
- notifie qu'il est encore nécessaire de renforcer les capacités des professionnels du patrimoine travaillant avec tous les types de patrimoine en Afrique, en particulier en ce qui concerne la gestion du patrimoine, la promotion d'approches de la conservation du patrimoine centrées sur les personnes et l'établissement de liens entre la protection du patrimoine et le développement durable ;
- précise en outre que les orientations stratégiques de l'ICCROM récemment approuvées comptent parmi leurs objectifs prioritaires le « Soutien au patrimoine culturel en Afrique » et qu'un programme spécifique s'y référant a été inscrit dans le Programme de travail et budget 2018-2019 ;
- demande que l'élaboration de ce nouveau programme à long terme pour l'Afrique devienne une activité prioritaire pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
- demande à l'ICCROM d'engager le personnel nécessaire pour développer ce programme dès que les fonds nécessaires seront disponibles ;
- remercie le Gouvernement français pour l'annonce de son soutien complémentaire aux activités de l'ICCROM en Afrique et invite les autres États membres de l'ICCROM à verser des contributions volontaires pour couvrir les coûts nécessaires au développement et à la mise en œuvre de ce programme et des programmes supplémentaires qui pourraient survenir à l'avenir ;
- encourage les autres partenaires financiers et techniques intéressés, tant dans la région que dans le monde entier, à fournir l'assistance nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme ;
- demande au Conseil de l'ICCROM de former un groupe de travail chargé de fournir l'assistance nécessaire au personnel de l'ICCROM et de suivre les progrès réalisés relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

#### **Point de l'ordre du jour 26. Résultats des élections : les nouveaux membres du Conseil**

26.1 L'Assemblée générale déclare les candidats suivants pour le Conseil, dûment élus :

1. Hilde DE CLERCQ (Belgique)

2. Sarkis EL KHOURY (Liban)
3. Aglal M. Elzubair EL MALIK (Soudan)
4. Oliver MARTIN (Suisse)
5. Thembelani NHLABATSI (Swaziland)
6. Isabel RAPOSO DE MAGALHÃES (Portugal)
7. Birgitta RINGBECK (Allemagne)
8. John ROBBINS (États-Unis d'Amérique)
9. Nina SHANGINA (Fédération de Russie)
10. Julia Antonia VICIOSO VARELAS (République Dominicaine)
11. Gihane ZAKI (Égypte)
12. Kamil ZEIDLER (Pologne)
13. Ye ZHU (Chine)

**Point de l'ordre du jour 27. Élection des représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies**

27.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité les personnes suivantes en tant que représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies :

- Sandrine GOFFARD (États-Unis d'Amérique)
- Gihane ZAKI (Égypte) - remplaçante

**Point de l'ordre du jour 29. Adoption du rapport présentant les décisions de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

29.1 L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale.

## B. PROCES-VERBAL DÉTAILLÉ

MERCREDI 29 NOVEMBRE 2017

### Point de l'ordre du jour 1. Inauguration officielle

La Présidente provisoire de l'Assemblée générale, Mme Patricia Kell (Canada), attire l'attention des délégués et leur souhaite la bienvenue à la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM. Elle signale que les principales tâches de l'Assemblée consisteront à élire un nouveau Directeur général, élire de nouveaux membres du Conseil et décerner le Prix ICCROM. Elle invite Mme Villarreal à prononcer son discours liminaire.

Mme Marcela Villarreal, Directrice de la Division des partenariats et de la coopération Sud-Sud de la FAO prend acte de son invitation. Elle passe ensuite en revue le mandat de la FAO visant à éradiquer la faim, soulignant que la FAO fournit une assistance stratégique aux États membres dans la mise en place de cadres juridiques visant à faciliter l'éradication de la faim. Elle signale l'évolution du mandat de la FAO par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à partir de l'an 2000, spécifiant que le nombre de personnes souffrant de la faim a été réduit de moitié dans 72 pays dans les délais impartis. Elle déclare que des progrès significatifs ont vu le jour, même parmi certains des pays les plus pauvres du monde et évoque la nécessité de poursuivre la mise en place de politiques pour mettre un terme à la faim. Elle ajoute que plus récemment, en 2015, les nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) pour 2030 visent à éradiquer complètement la faim d'ici là.

Elle annonce que depuis les années 90, le nombre de personnes souffrant de la faim est passé de 1 milliard à moins de 800 millions d'ici 2015. Cependant, le dernier rapport annuel de la FAO, produit en coopération avec le PAM, le FIDA, l'UNICEF et l'OMS, signale un changement inquiétant. En 2015, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté a en fait augmenté de 38 millions (un nombre égal à celui de la population du Canada ou de la Pologne) pour atteindre plus de 815 millions de personnes souffrant de la faim. Cette hausse est liée à de nombreux facteurs, y compris l'augmentation des conflits, de même que le changement climatique et les changements météorologiques qui en découlent. En même temps, d'autres formes de malnutrition augmentent également. L'obésité touche 600 millions de personnes, soit 20 % de la population de l'UE, avec des risques pour la santé élevés associés. On estime aujourd'hui à 2 milliards le nombre de personnes en surpoids, phénomène touchant également de nombreux pays.

La FAO reconnaît le lien existant entre son travail et la préservation de la culture, en particulier en ce qui concerne son engagement continu envers les autochtones qui représentent un sous-groupe important de personnes souffrant de malnutrition, et souligne la nécessité de se concentrer sur ce groupe. En particulier, la FAO met l'accent sur les femmes dirigeantes autochtones qui respectent le patrimoine culturel dans ce contexte. Elle invite les délégués à saisir l'occasion pour en apprendre davantage sur la FAO pendant qu'ils s'y trouvent, et transmet tous ses vœux de succès à l'Assemblée générale.

À la conclusion de l'intervention de Mme Villarreal, Mme Kell souligne les préoccupations communes de l'ICCROM et de la FAO en ce qui concerne l'impact des conflits et du changement climatique et remercie la FAO pour avoir accueilli l'Assemblée générale en son siège.

Le Ministre italien du patrimoine culturel et du tourisme, M. Dario Franceschini, adresse ensuite le discours suivant à l'AG :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à Rome aux délégués des 135 États membres de l'ICCROM venus du monde entier. Mes remerciements particuliers vont à l'ICCROM, qui s'occupera de vous pendant vos trois jours ici. La protection du patrimoine culturel est une responsabilité collective. C'est ce qui donne un sens à la mission de l'UNESCO, et trouve ici des formes d'expression nouvelles. Le thème qui a été choisi pour vos discussions cette année, « Reconstruction post-conflit - Récupération et engagement communautaire », ne pouvait pas être plus opportun. Il s'agit d'un thème au centre de nos préoccupations. Chaque jour, dans nos foyers, nous voyons des images de la dévastation du patrimoine culturel perpétrée par divers terroristes. Ce sujet est vaste et complexe, non seulement en raison de l'ampleur des destructions, mais également parce que nous devons trouver les moyens d'intervention les plus appropriés. L'Italie y apporte sa contribution. Nous sommes convaincus que personne ne doit s'exclure de la tâche visant à reconstruire l'identité culturelle et sociale de ces lieux de conflit. Ce doit être au centre des préoccupations de nos pays. La sauvegarde des symboles identitaires qui forgent l'histoire des peuples est en fait une préoccupation essentielle pour tous.

C'est dans ce but que nous avons réuni plus de 80 ministres de la Culture à l'Expo de Milan en 2015. Nous avons tous donné notre aval à la Déclaration de Milan, comme premier signe de prise de conscience de la nécessité de protéger un patrimoine qui appartient au monde entier. Par la suite, la constitution de l'équipe de défenseurs du patrimoine « Unite4Heritage » et la Déclaration de Florence, en tant qu'acte final du tout premier G7 pour la culture, sont d'autres mesures que l'Italie a prises en matière de protection du patrimoine culturel.

En outre, grâce à l'engagement de toutes les parties concernées, un objectif important a été atteint avec l'adoption de la résolution 2347 du Conseil de sécurité de l'ONU en mars 2017, qui appelle à l'inclusion d'une composante culturelle dans les opérations de maintien de la paix. Des mesures ont également été prises au niveau de l'UE avec la Haute représentante chargée des relations extérieures, Federica Mogherini, et 23 États membres de l'UE dans le cadre de la politique de sécurité et de défense.

Mais nous avons déjà mené à bien des activités concrètes. Nous sommes allés au Népal et au Mexique, et il y a quelques jours, à Abu Dhabi, où le Commandement général des *Carabinieri* italiens a terminé son cours de formation sur la « Protection du patrimoine culturel » qu'il avait organisé au nom de la police d'Abu Dhabi.

D'autres formes de collaboration sont également à l'étude, en particulier pour établir, sur le modèle italien, une base de données sur les biens culturels ayant été retirés illégalement.

Mais parallèlement à ces activités, qui font partie intégrante de nos relations internationales, nous devons également prendre des mesures symboliques, comme l'exposition d'un important buste

funéraire qui avait été volé à Palmyre et a été récupéré par le Commandement des *Carabinieri* dans le cadre de la protection du patrimoine culturel.

Par ailleurs, la reconstruction du taureau ailé de Nimrud (Irak), actuellement exposé devant le siège de l'UNESCO à Paris, complète une reconstruction du temple de Bel à Palmyre : une exposition qui nous rappelle tout le travail qu'il y reste à accomplir.

Enfin, permettez-moi de souligner l'important prix que l'ICCROM a décerné cette année au professeur Giovanni Carbonara, l'un des plus grands experts en conservation et restauration, lequel collabore avec notre ministère en tant que membre de son Haut Conseil pour le patrimoine culturel et paysager.

La formation est un aspect fondamental de la conservation. Je voudrais également mentionner le travail de l'Institut supérieur pour la conservation et la restauration, qui relève de mon ministère. Il a été créé en 1939 et occupe un bâtiment juste à côté de l'ICCROM. Il est fréquenté par un grand nombre d'étudiants étrangers. Au sein de l'Institut supérieur de conservation et de restauration, l'École de spécialisation avancée forme activement des conservateurs et transfère également ces compétences à l'échelle internationale : en Chine, Syrie, Égypte et Irak, entre autres.

Je voudrais conclure mon intervention en mentionnant que cette année marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'accord entre l'UNESCO et le gouvernement italien qui a fondé l'ICCROM et lui a fourni son siège à Rome. Pour renouveler un engagement pris à l'époque, l'Italie est en train de rénover un nouveau siège prestigieux. Les parties les plus essentielles sont presque terminées et permettront à l'ICCROM de déménager dans ses nouveaux locaux en 2018. Permettez-moi d'exprimer mes plus sincères remerciements au Directeur général, Stefano De Caro, pour toutes ces années de dur labeur, et je vous souhaite à tous plein succès concernant les résultats qui découleront de cette Assemblée générale. Merci.

À la fin du discours de M. Franceschini, Mme Kell indique que les paroles du ministre soulignent les défis auxquels l'ICCROM est couramment confronté.

Le Directeur général de l'ICCROM, M. Stefano De Caro, prend alors la parole. Il remercie Mme Villareal de la FAO et le Gouvernement italien pour avoir renouvelé l'accord de siège de l'ICCROM, sans oublier M. Tafuri, chef de la délégation pour les affaires étrangères, M. Fabrizio Parrulli, commandant des *Carabinieri* pour la protection du patrimoine culturel, M. Franceschini et toutes les institutions scientifiques italiennes concernées. Il souligne l'importance de reconnaître les progrès ayant été faits. Il salue également le travail réalisé par les gouvernements des États membres et les partenaires tels que l'ICOMOS, l'UICN, l'ICNR et d'autres, ainsi que les institutions spécialisées et les organisations universitaires impliquées. Il passe ensuite en revue un certain nombre de résultats obtenus par l'ICCROM sous sa direction.

Il évoque les activités des programmes, les formations, la coopération et les réunions, ainsi que les publications et les réalisations en matière de gestion des connaissances au cours du cycle stratégique 2011-2017 et de son mandat. Les points saillants abordés ont été le développement du Centre ICCROM-ATHAR, la résolution de la situation du siège avec

le Gouvernement italien et l'évolution du site Web de l'ICCROM et de certaines bases de données. Il souligne le développement continu des formations phares de l'ICCROM, les nouvelles formes de coopération Sud-Sud en matière de formation, les nouveaux partenaires et les programmes, et notamment ceux en collaboration avec l'UICN et la Corée, et en Afrique. Il mentionne également le nouveau rapport annuel 2016 de l'ICCROM et son format innovant, le lien entre les activités de l'ICCROM et les objectifs du Millénaire pour le développement, de même que l'admission de deux États membres supplémentaires, à savoir la Hongrie et l'Ukraine.

Mme Kell remercie le Directeur général, faisant remarquer que le nombre d'États membres est passé de 130 à 150 sous sa direction.

M. Giovanni Boccardi, Chef de l'Unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence à l'UNESCO, maintient le discours suivant :

Excellences, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui, au nom de l'UNESCO, à l'occasion de la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM. L'année 2017 pourrait être considérée à l'avenir comme un tournant critique et historique pour l'ICCROM et l'UNESCO, et plus généralement pour la protection du patrimoine culturel.

J'estime que cela est vrai, pour un certain nombre de raisons. L'année 2015, et dans une moindre mesure, l'année 2016 ont été marquées par des destructions et pillages de sites du patrimoine culturel d'une valeur inestimable en Irak, en Syrie et au Yémen, tenant le monde sous le choc alors que nous assistions, impuissants, à une barbarie dont la plupart d'entre nous sommes trop jeunes pour en avoir été témoins auparavant.

2017 a été témoin d'un changement du contexte géopolitique, avec moins de destructions intentionnelles, mais d'importants dommages collatéraux, puisque des territoires ont été repris à Daesh en Syrie et en Irak, par exemple.

Dès que ces zones sont redevenues accessibles, les tâches critiques d'évaluation des dommages et des besoins ont commencé, ainsi que la planification de la sauvegarde et de la protection en cas d'urgence. L'UNESCO a ouvert une antenne à Alep et se rend régulièrement à Mossoul et dans les zones libérées du nord de l'Iraq afin d'aider les autorités iraqiennes dans le processus de réhabilitation.

Cette nouvelle phase ouvre des possibilités, bien sûr, mais pose aussi des défis considérables, notamment en ce qui concerne la question de la reconstruction du patrimoine culturel endommagé ou perdu.

D'autres défis à relever concernent la nécessité de répondre aux besoins culturels des populations touchées par les conflits, y compris celles qui sont déplacées, de trouver les moyens d'assurer leurs droits d'accès à leur patrimoine et de participer à la vie culturelle de leur choix, et de veiller à ce que la réhabilitation du patrimoine culturel contribue au redressement social et à la réconciliation.

Pour relever ces défis, il faut passer de la préservation des aspects matériels du patrimoine culturel à la dimension humaine et à la relation entre les personnes et leur culture en général en tant que question humanitaire, relevant des droits de l'homme et de la sécurité.

Le fait que le patrimoine ne représente pas seulement une préoccupation d'ordre culturel, mais a également des implications profondes pour la sécurité et la résilience des communautés, a été démontré plus clairement que jamais en mars dernier lorsque le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 2347, à l'initiative de l'Italie et de la France, la toute première résolution à traiter exclusivement les questions liées à la destruction illégale et au pillage du patrimoine culturel dans les situations de conflit.

Cette résolution historique fait écho à la Stratégie adoptée en 2015 par la Conférence générale de l'UNESCO sur la protection de la culture et la promotion du pluralisme culturel en cas de conflit armé, ainsi qu'à d'autres importantes résolutions comme celle adoptée l'an dernier par le Conseil des droits de l'homme sur la destruction intentionnelle du patrimoine culturel. C'est dans le même esprit, d'ailleurs, que la Cour pénale internationale a condamné en 2016, pour la première fois, un individu pour crimes de guerre liés à la destruction du patrimoine culturel de Tombouctou et a ordonné une indemnisation aux victimes de ses actes.

Outre les menaces engendrées par les conflits, le patrimoine culturel est de plus en plus affecté par les catastrophes naturelles et celles d'origine humaine. La succession d'ouragans dans les Caraïbes au cours de l'été dernier, ainsi que les tremblements de terre au Mexique, au Costa Rica et à la frontière irano-irakienne confirment cette tendance, et nous avons toutes les raisons de supposer que la culture et le patrimoine culturel continueront d'être affectés, mais ne figurent pas nécessairement sur la liste des priorités de tout le monde en matière de préparation et d'intervention. L'Addendum à la Stratégie de l'UNESCO pour renforcer la protection de la culture et du patrimoine en situation de catastrophes dues à des aléas d'origine naturelle ou humaine, adopté par notre Conférence générale le mois dernier, ancre cette préoccupation au cœur des politiques prioritaires de l'UNESCO.

Face à ce scénario, l'ICCROM et l'UNESCO, déjà liés par leurs objectifs communs et des liens de coopération solides depuis des décennies, ont décidé de signer un protocole d'accord le mois dernier à Paris. Cet accord historique renforcera sans aucun doute les efforts conjoints de nos organisations et portera ses contributions dans la lutte contre les menaces croissantes qui pèsent sur les biens culturels du monde entier.

Au-delà des activités de mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, l'accord est bien évidemment profondément marqué par les défis contemporains auxquels nous sommes confrontés, et notamment la destruction de biens culturels en cas de conflits armés, la gestion des risques de catastrophe, le trafic illicite d'objets du patrimoine culturel et les nouveaux risques pour le patrimoine culturel immatériel.

Cette coopération est donc essentielle. Tel que notre ancienne Directrice générale Irina Bokova l'a reconnu lorsqu'elle a lancé la Coalition mondiale « Unis pour le patrimoine » au Comité du patrimoine mondial à Bonn en 2015, il reste encore beaucoup de travail à faire, et ce ne peut être accompli par une seule organisation de façon individuelle. Ceci est vrai, d'une façon générale, mais s'applique surtout au contexte des situations d'urgence auxquelles nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment. La coopération doit être renforcée, l'information mieux partagée et l'avantage comparatif des différentes parties prenantes mieux exploité.

Dans ce contexte, j'ai examiné le Programme de travail et budget de l'ICCROM pour le prochain exercice biennal et je constate, bien évidemment, une orientation stratégique puissante chez nos

deux organisations. Les trois nouvelles orientations stratégiques, en particulier celle sur la protection du patrimoine culturel en temps de crise, sont clairement synchronisées avec le contenu du Programme et le budget pour le prochain exercice biennal que la Conférence générale de l'UNESCO a adopté il y a quelques semaines pour la culture.

En effet, à partir de 2018, nous aurons un résultat escompté transversal supplémentaire axé sur les situations d'urgence : « Protection de la culture et promotion du pluralisme culturel dans les situations d'urgence à travers une meilleure préparation et des réponses plus efficaces, en particulier par la mise en œuvre effective des instruments normatifs culturels de l'UNESCO ». Le rôle de l'UNESCO en matière de protection de la culture en situation d'urgence sera renforcé, notamment par la mise en œuvre de sa stratégie pour la protection de la culture en cas de conflit armé, ainsi que par les mécanismes adoptés à l'échelle internationale relatifs à la planification préalable et aux interventions en cas de catastrophes tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Tout cela se fera par le biais d'actions menées tant au niveau politique, en soutenant l'intégration de la culture dans les stratégies et cadres politiques pertinents, y compris dans le cadre des opérations de paix de l'ONU, qu'au niveau technique, à travers le soutien fourni aux États membres touchés via les six conventions culturelles.

Un deuxième résultat escompté concerne transversalement l'Agenda 2030, à travers des conventions et recommandations sur la culture, qui serviront de plates-formes pour promouvoir et soutenir une mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les États membres engagée envers la culture. L'accent sera mis sur l'appui aux politiques, le renforcement des capacités et le suivi. Je constate que le développement durable occupe une place toute aussi importante dans les programmes futurs de l'ICCROM.

Mais le Programme de travail et le budget de l'ICCROM pour le prochain exercice biennal ne mettent pas seulement en lumière l'alignement stratégique de nos organisations. Il souligne également notre forte complémentarité, laquelle, nous espérons, s'avérera bénéfique pour la protection du patrimoine culturel, mais également pour nos ressources respectives.

Permettez-moi de citer l'exemple d'une activité qui souligne la relation entre l'ICCROM et l'UNESCO. Nous travaillons actuellement ensemble sur un cours relatif à l'aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise, qui aura lieu à Bamako, au Mali, et qui s'adresse aux experts africains du patrimoine culturel. L'ICCROM apporte à cette formation son expertise reconnue et sa longue expérience en matière de renforcement des capacités, tandis que l'UNESCO, en tant qu'organisme normatif des Nations Unies pour la culture, fournit le cadre politique et les ressources financières nécessaires à la mise à l'essai de cette formation et la planification de son déploiement dans d'autres régions du monde. Tout cela contribue à la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée sur la culture en situation de conflit.

Je suis heureux de constater que cette activité particulière est également reflétée dans l'Objectif 2 de l'Orientations stratégique 1 proposée par l'ICCROM. Permettez-moi d'ajouter que l'Afrique représente également l'une des deux priorités globales de l'UNESCO, et ce, pour tous les secteurs, au même titre que les questions de genre.

Mesdames et Messieurs, nous nous trouvons actuellement à la croisée des chemins entre, d'une part, des conflits inquiétants avec des effets sans précédent sur le patrimoine culturel mondial et, d'autre part, des tâches extraordinaires de réhabilitation et de reconstruction qui nous attendent.



Nous voyons déjà les politiques, la recherche et l'innovation relever ces défis contemporains. Il suffit de regarder l'incroyable potentiel de la numérisation et de la modélisation 3D, ainsi que l'exposition de l'Associazione Incontro delle Civiltà, présidée par M. Rutelli pour en savourer les potentiels.

Vous avez, bien entendu, identifié ces questions urgentes, et je suis heureux que nous ayons l'occasion d'en discuter et d'échanger longuement à ce sujet dans le cadre de la discussion thématique sur « Reconstruction post-conflit – Récupération et engagement communautaire ». Je suis impatient de participer à cet événement de deux jours, qui sera une excellente occasion d'apprendre des expériences passées ; la Bosnie, le Mali et Beyrouth ne sont que quelques exemples.

Les discussions fourniront certainement également des indications utiles pour la réunion internationale d'experts sur la reconstruction qui se tiendra à Varsovie en mai de l'année prochaine. Proposé par Mme Magdalena Gawin, ministre de la Culture et du Patrimoine national, l'événement sera co-organisé par la Pologne et le Centre du patrimoine mondial et rassemblera tous les principaux acteurs, dans le but, entre autres, d'échanger sur les recherches en cours et les orientations élaborées sur le sujet. Je pense ici au Livre blanc sur la reconstruction des villes en cours d'élaboration qui compte sur la collaboration de la Banque mondiale, l'UNESCO, et l'ICOMOS, ainsi qu'aux lignes directrices sur le rétablissement et la reconstruction post-traumatique des biens culturels du patrimoine mondial, et bien évidemment au Symposium sur la reconstruction post-conflit des villes historiques organisé par l'ICCROM au nouveau Louvre-Lens.

Tel qu'évoqué au début de mon intervention, j'ai le sentiment que d'ici quelques années, l'époque actuelle nous apparaîtra comme celle pendant laquelle le patrimoine culturel aura connu un changement majeur. Un changement résultant d'une crise, mais qui place fermement le patrimoine au cœur de questions fondamentales telles que la paix, la sécurité et le développement durable.

L'UNESCO et l'ICCROM, ensemble, ont certes une tâche considérable à accomplir, mais également une grande opportunité, chacune de ces organisations dans son propre domaine : élaborer des politiques, des partenariats et les outils nécessaires pour relever ces nouveaux défis et réaffirmer une fois de plus la pertinence de la culture et du patrimoine pour nos sociétés. Nous sommes impatients de travailler avec le nouveau Directeur général et son personnel au cours des prochaines années, de mettre en œuvre notre Accord et d'atteindre ses très ambitieux objectifs.

Permettez-moi de conclure sur une note plus personnelle en disant que je me réjouis à l'avance de nos discussions au cours des prochains jours et que je suis heureux de voir tant de collègues de la communauté culturelle se réunir ici. C'est un véritable indicateur du bon esprit de coopération et des liens profonds qui existent entre nos organisations, ce qui est encourageant pour l'avenir. Merci.

M. Francesco Rutelli, Président de l'Associazione Incontro di Civiltà, présente l'exposition sur Palmyre, qui a été réalisée en collaboration avec le Commandement des *Carabinieri* pour la protection du patrimoine culturel. Il indique qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une campagne internationale multilatérale, tel qu'indiqué par M. Franceschini au préalable, qui est très importante pour l'Italie, en raison de sa vocation particulière en ce qui concerne le patrimoine

culturel. Il précise que M. Franceschini a déjà souligné la volonté politique entourant cette initiative. Il cite les efforts déployés au niveau local par des chercheurs et des personnes ordinaires qui estiment que le patrimoine culturel est une question vitale. La campagne vise à sensibiliser l'opinion publique à un moment dramatique où la destruction délibérée du patrimoine est de retour dans le monde contemporain. Il prend acte du rôle de l'ICCROM dans le catalogage scientifique des risques de destruction délibérée et issue de catastrophes naturelles relevant du changement climatique dans les zones côtières et autres.

Il signale qu'une partie du plafond du temple de Bêl de Palmyre de l'exposition actuelle a été détruite. Il explique, par ailleurs, que l'exposition comprend un article récupéré par les *Carabinieri* en collaboration avec d'autres pays, qui a fait l'objet d'un trafic illégal et fait part de son souci relatif à la nécessité de prendre des mesures contre ce type d'activités illicites. Il fait remarquer que le siège de la FAO se trouve à proximité du cirque Maxime, à savoir le plus grand stade de la Rome antique qui accueillait autrefois des milliers de personnes. Cependant, avec le temps, de nombreuses églises de Rome ont été construites à partir de son marbre. Il ajoute que des sites similaires à Rome ont été détruits au fil du temps pour construire d'autres sites dans la ville, et que Rome a toujours été reconstruite et rénovée, mais qu'aujourd'hui, nous avons la responsabilité de reconstruire ce qui a été détruit.

Il termine son intervention en notifiant que la manière de procéder à cette reconstruction est très complexe, et est une décision qui relève de l'ICCROM, de l'UNESCO et de la communauté internationale. Il estime que la société et les institutions mondiales doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour agir conjointement dans ce domaine.

Mme Kell, Présidente provisoire de l'Assemblée générale, clôture la session inaugurale en invitant à nouveau les États membres à désigner des membres pour participer aux comités de candidatures et de vérification des pouvoirs. Elle fait remarquer que les membres devront s'absenter de l'AG pour les réunions du comité et encourage les délégations ayant plus d'un membre à présenter des candidatures. Mme Kell annonce ensuite la fin de l'inauguration officielle.

## **Point de l'ordre du jour 2. « Palmyre : la reconstruction après la destruction »**

M. De Caro, Directeur général de l'ICCROM, inaugure l'exposition d'objets du patrimoine reconstruits ou récupérés parrainée par l'Association Incontro di Civiltà et le Commandement des *Carabinieri* pour la protection du patrimoine culturel. M. Francesco Rutelli, Président de l'Association Incontro di Civiltà, fait une présentation introductive et M. Fabrizio Parrulli, commandant des *Carabinieri* pour la protection du patrimoine culturel formule quelques remarques.

## **Point de l'ordre du jour 3. Élection du président et des trois vice-présidents de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

Mme Kell procède au vote des membres pour le Président et les trois vice-présidents en un seul vote par carte de vote.

Mme Anne Nyhamar (Norvège) est élue Présidente à l'unanimité.

Les personnes suivantes sont élues à l'unanimité en tant que vice-présidents :

- Zoe REID (Irlande)
- Thembelani NHLABATSI (Swaziland)
- Sarkis EL KHOURY (Liban)

Les élus assument leurs fonctions. Mme Nyhamar remercie son prédécesseur, Mme Park, les vice-présidents et les délégués pour son élection.

#### **Point de l'ordre du jour 4. Élection des comités**

##### **a) Comité de vérification des pouvoirs**

Mme Nyhamar appelle à l'élection par acclamation des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, ce qui est approuvé par les délégués par des applaudissements. L'Assemblée générale élit à l'unanimité les candidats proposés par les pays suivants :

- Finlande
- Mexique
- Pays-Bas
- France
- États-Unis

##### **b) Comité de candidatures**

Mme Nyhamar appelle à l'élection par acclamation des membres du Comité des candidatures, ce qui est approuvé par les délégués par des applaudissements. L'Assemblée générale élit à l'unanimité les candidats proposés par les pays suivants :

- Canada
- Estonie
- Tunisie
- Argentine
- Royaume-Uni

Mme Nyhamar demande aux comités de se retirer de l'Assemblée pour mener à bien leurs tâches. Les membres des comités quittent l'Assemblée à cette fin, accompagnés du conseiller juridique de l'ICCROM, M. Pucci.

#### **Point de l'ordre du jour 5. Acceptation des observateurs**

Les observateurs suivants sont élus à l'unanimité à main levée :

ICCROM Rapport des décisions et procès-verbal provisoire de la  
30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale

- Observateurs d'États non membres
  - Saint-Siège (État de la Cité du Vatican)
  - Hongrie
  - Palestine
- Institutions partenaires
  - Fondation Alvar Aalto
  - Centre régional arabe pour le patrimoine mondial
  - Ars Civilis Foundation
  - Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU)
  - Associazione Incontro di Civiltà
  - Comando Carabinieri Tutela Patrimonio Culturale
  - Consiglio Nazionale delle Ricerche – ICVBC
  - E.C.C.O. - Confédération européenne des organismes des Conservateur-Restaurateurs
  - Institut de conservation Getty
  - HERITY
  - ICCM
  - ICOM-CC
  - ICOMOS ITALIE
  - IRCICA
  - ISESCO
  - Istituto Veneto per I Beni Culturali
  - Ministero dell'Interno – Istituto Superiore Antincendi
  - Presidenza Consiglio dei Ministri – Protezione Civile
  - Sharjah Museum Authority
  - UNIDROIT
  - World Association for the Protection of Tangible & Intangible Cultural Heritage – WATCH
- Membres du Conseil de l'ICCROM
  - Marie LAVANDIER (Présidente du Conseil)
  - Virgilio A. REYES
  - Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
  - Représentant de l'Istituto Superiore per la Conservazione ed il Restauro
  - Représentant du Conseil international des musées
  - Représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).
  - Représentant de l'Union internationale de pour la conservation de la nature (UICN)
- Organismes
  - Ligue des États arabes
- Consultants indépendants
  - Calogero BELLANCA

- Tommaso DELLA LONGA
- Ulrich Kevin KIANGUEBENI
- Joël IPARA MOTEMA
- Elena SERGEEVA
- Georgios TAVLARIDIS

### **Point de l'ordre du jour 6 Adoption de l'ordre du jour (GA 30/01)**

L'ordre du jour est adopté.

### **Point de l'ordre du jour 7. PRIX ICCROM (GA 30/03)**

Mme Nyhamar donne la parole à Mme Lavandier, Présidente du Conseil, qui succède à Mme Reid, qui avait présidé le comité du prix. Mme Reid passe en revue l'histoire et l'objet du prix. Elle invite le lauréat du Prix ICCROM de cette année, le professeur Giovanni Carbonara, à recevoir le prix, et Mme De Clercq, membre du Conseil, lit un discours à sa louange.

Mme De Clercq évoque brièvement le parcours professionnel et les réalisations du professeur Carbonara. Giovanni Carbonara a exercé les fonctions de directeur de l'École de spécialisation en patrimoine architectural et paysager (ancienne École de spécialisation dans la restauration des monuments) à l'Université de Rome La Sapienza (1995-2013). Il s'implique auprès de l'ICCROM depuis près de 50 ans, plus précisément depuis sa participation au cours consacré à la conservation architecturale (ARC), en 1968. Il collabore à des activités d'enseignement et de formation, ainsi qu'à des conférences et publications. Professeur titulaire à « La Sapienza » depuis 1980, il participe à des échanges universitaires et culturels soutenus. Ses travaux auprès de l'ICCROM, faisant partie des programmes éducatifs, portent sur des activités organisationnelles et une collaboration axée sur les cours de restauration à l'ICCROM, en relation avec les matières figurant au programme de l'École supérieure pour l'étude et la restauration des monuments.

En plus de ses contributions particulièrement appréciées aux formations de l'ICCROM (en termes d'enseignement et de coordination, et ce à partir de 1975) et de sa carrière à l'Université « La Sapienza » de Rome, s'étendant sur plusieurs décennies, Giovanni Carbonara donne des conférences en France (École de Chaillot – Cité de l'architecture et du patrimoine), en Grèce (Scuola archeologica italiana di Atene, ou École italienne d'archéologie d'Athènes) et en Espagne (Universitat Politècnica de Catalunya, ou Université polytechnique de Catalogne). Par ailleurs, le Prof. Carbonara est l'auteur de très nombreuses publications professionnelles dédiées à la restauration de monuments, notamment des ouvrages en plusieurs volumes Trattato di restauro architettonico et Atlante del restauro, lesquels constituent des textes de référence dans le domaine. Il collabore à des projets de restauration complexes et délicats sur certains des monuments les plus célèbres d'Italie, y compris la Basilique Saint-Pierre, la basilique de Saint François d'Assise et le Colisée.

Mme Lavandier remet le prix au professeur Carbonara.

Le professeur Carbonara remercie l'ICCROM et le Conseil. Il déclare être particulièrement heureux et fier de cette reconnaissance, et tout particulièrement de recevoir le prix qui a été décerné à d'autres de ses prédécesseurs et collègues dans le passé. En tant qu'architecte, il explique que le prix le relie à nouveau à l'activité qui avait vu le jour à l'ICCROM où il s'est formé et diplômé alors que M. Harold Plenderleith était le directeur de l'organisation. Il évoque l'excellente collaboration qui existait à l'époque.

Il indique également que c'est cette expérience qui est à l'origine de son engagement envers des monuments et des sites et, plus tard, de son travail de consultant auprès du ministère italien de la Culture et de sa carrière universitaire. Il explique qu'il participe actuellement à une commission gouvernementale qui fournit des lignes directrices pour les villes et les villages les plus durement touchés par les récents séismes, catastrophes naturelles ayant, tout comme les guerres, des effets dévastateurs. Il estime que la contribution de l'ICCROM dans ce contexte est essentielle pour trouver un moyen de reconstruction satisfaisant. Il ajoute que cette tâche est menée à bien par bon nombre de ses élèves et d'autres personnes qu'il a formé.

Il voit dans ce prix le signe que son engagement et la sauvegarde ne serait-ce que d'un seul monument ou d'une seule zone touchée par un séisme n'ont pas été inutiles et renouvelle ses remerciements aux organisateurs, puis leur souhaite une fructueuse assemblée.

#### **Point de l'ordre du jour 8. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs (GA 30/04a)**

Mme Magar, Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs, indique que la majorité des États membres s'est conformée à l'article 16 de l'AG et a présenté des pouvoirs en bonne et due forme.

L'Assemblée générale adopte le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs à l'unanimité et convient que les États membres suivants (en ordre alphabétique), qui ont soumis leurs pouvoirs par télécopie, soient autorisés à voter, à titre exceptionnel, conformément aux articles 16 et 48.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, après avoir assuré à la Commission de vérification des pouvoirs que l'original de leurs pouvoirs serait disponible prochainement :

- Arabie Saoudite
- Autriche
- Brésil
- Burkina Faso
- Corée (République de)
- Croatie
- Guatemala
- Iran (République islamique d')
- Irak
- Irlande
- Italie
- Japon
- Myanmar

- Norvège
- Pakistan
- Pérou
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Serbie
- Soudan
- Syrie
- Tunisie
- Turquie

L'Assemblée générale, notant que les États membres suivants ont indiqué que leurs pouvoirs arriveraient prochainement, décide à l'unanimité de suspendre la délivrance des pouvoirs de ces États Membres :

- Afrique du Sud
- Jordanie
- Mozambique

Après l'achèvement de son premier rapport, la Commission de vérification des pouvoirs présente un addendum dans lequel il est indiqué que :

- La Zambie a présenté ses pouvoirs et s'est conformée aux dispositions de l'article 16 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et bénéficie donc le droit de vote.
- La Jordanie a soumis ses pouvoirs sous la forme de pièces jointes scannées. Par conséquent, le Comité de vérification des pouvoirs, étant entendu que les originaux seront bientôt disponibles, autorise la Jordanie à voter à titre exceptionnel, conformément aux articles 16 et 48.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.
- Le Venezuela a soumis ses pouvoirs sous la forme de pièces jointes scannées. Le Comité remarque que l'État membre est en retard dans le paiement de ses contributions et que, par conséquent, sa position sera examinée par l'Assemblée générale au titre du point 9 de l'ordre du jour.

#### **Point de l'ordre du jour 9. Rapport sur les paiements de contribution en souffrance (application de l'Article 9 des Statuts (GA 30/05))**

M. Martin, Vice-président du Conseil d'administration de l'ICCROM, passe en revue les trois catégories d'États membres qui ont des arriérés conformément à l'article 9 des statuts de l'ICCROM, comme suit :

1. Arriérés pour l'année civile en cours et l'année civile écoulée : le Bangladesh, le Brésil, le Malawi et le Honduras. Le montant total des contributions à l'ICCROM qui sont arrivées à échéance et qui n'ont pas été payées par ces États membres dépasse le montant de leurs contributions dues pour l'année civile en cours et l'année civile écoulée. Les sanctions qui en découlent indiquent que ces

États membres perdent leur droit de vote à l'Assemblée générale, ainsi que leur droit de proposer des candidats à une nomination au Conseil.

2. Arriérés pendant quatre années consécutives : la Mauritanie et le Venezuela. Ces États membres ont omis de s'acquitter de leurs contributions durant quatre années civiles consécutives. Les sanctions qui en découlent indiquent que ces États membres cessent d'être en droit de recevoir des services de la part de l'ICCROM.

3. Arriérés pendant six années consécutives : la Mozambique et le Sénégal. Ces États membres ont omis de s'acquitter de leurs contributions durant six années civiles consécutives. Les sanctions qui en découlent indiquent que ces États membres doivent être suspendus de l'ICCROM.

L'AG discute ensuite de l'application de l'article 9 dans les cas ci-dessus, et Mme Nyhamar donne aux pays confrontés à des sanctions la possibilité de prendre la parole.

Le délégué du Venezuela exprime ses inquiétudes concernant la situation. Il souligne l'importance de l'ICCROM pour les activités et son soutien dans le pays. Il confirme l'engagement du Venezuela à régler la situation le plus rapidement possible. Il demande à l'AG d'examiner la situation et de permettre au Venezuela de continuer à recevoir le soutien de l'ICCROM.

Mme Nyhamar demande à voir à nouveau la diapositive détaillant la situation du Venezuela et demande au délégué vénézuélien si un plan de paiement a été soumis selon les procédures prévues à l'article 9.

Le délégué vénézuélien indique que le plan de paiement n'a pas encore été soumis, mais que des consultations sont en cours avec le ministère de la Culture et les institutions impliquées dans l'élaboration du plan. Il n'est, toutefois, pas encore finalisé.

Mme Nyhamar demande au délégué vénézuélien s'il peut décrire les circonstances particulières qui affectent son pays.

Le délégué vénézuélien indique que la restructuration de l'administration interne a lieu dans le pays et que la situation économique du pays n'est pas des meilleures actuellement.

Mme Nyhamar répond que les règles expliquées par M. Martin, Vice-président du Conseil, sont bien claires. Elle demande alors s'il y a des objections à l'application des règles aux États membres en retard de paiement.

M. Bruno Favel, Chef du Département des affaires européennes et internationales, Direction générale du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication de la France et délégué de la France, fait objection et demande la permission d'intervenir. Il soutient qu'il y a eu un certain manque de clarté du fait que de nombreux pays n'étaient pas présents et ne pouvaient pas contester leur capacité à pouvoir payer les arriérés. Il demande que les pays qui ne sont pas représentés dans la salle soient exclus. Il explique que les liens entre la France et le Sénégal le conduisent à demander des explications supplémentaires sur le fondement juridique de l'exclusion du Sénégal.

Mme Nyhamar consulte M. Pucci, le conseiller juridique de l'ICCROM, de même que M. Martin.



À la suite de cette consultation, Mme Nyhamar souligne que l'application de l'article 9 est très claire. Ces dispositions s'appliquent automatiquement aux trois situations signalées par M. Martin. Dans ce contexte, le rôle de l'AG est d'examiner les requêtes des États membres en retard de paiement qui auraient indiqué la raison de leur impossibilité de payer et présenté un plan de paiement. Ce n'est que dans ces cas-là que l'AG peut décider de suspendre l'application des dispositions de l'article 9. Elle précise que la présence ou non d'un pays membre à ce moment-là n'est pas pertinente.

À cet égard, ni le Sénégal, ni les autres États membres mentionnés auparavant n'ont présenté de plan de paiement. Étant donné l'absence de plan de remboursement, la situation juridique est telle que l'Assemblée n'a aucune raison de ne pas appliquer la disposition. Mme Nyhamar souligne l'importance d'avoir un plan de remboursement qui n'a été reçu de la part d'aucun pays ayant des arriérés. Il est clair que ce n'est que sur la présentation d'un tel plan qu'il peut y avoir suspension de la disposition de l'article. Elle demande si le délégué de la France est satisfait par l'explication fournie.

M. Favel demande à nouveau s'il est possible d'exclure les pays non présents. Il indique qu'il se sent obligé de poser ces questions en raison des liens profonds qui unissent la France et le Sénégal.

Mme Nyhamar demande alors à l'Assemblée de confirmer son approbation des sanctions à l'encontre des États membres ayant des arriérés, conformément à l'article 9 et telles que résumées par M. Martin, à main levée, au moyen d'une carte de vote.

L'Assemblée approuve la requête, avec le Soudan votant contre et aucune abstention.

Mme Lavandier demande des éclaircissements. Elle demande si la décision qui vient d'être prise ne s'applique pas nécessairement à l'ensemble du mandat de l'exercice biennal mais peut être réexaminée à tout moment en attendant le paiement par un État concerné.

Le délégué d'Algérie fait noter que l'application ou non des règles peut dépendre de la manière dont la question est posée, mais qu'aucune délégation ne doit se permettre de ne pas les appliquer. Il évoque la nécessité d'une évaluation par rapport aux contributions. Il évoque également le besoin de bien comprendre le processus nécessaire pour effectuer les versements. Les règles doivent être strictement appliquées.

Mme Nyhamar remercie l'Assemblée générale pour la patience démontrée concernant cette question importante et délicate.

### **Point de l'ordre du jour 10. Bienvenue aux nouveaux États membres ([GA 30/02](#) et [02a](#))**

Le Directeur général, M. De Caro, souhaite la bienvenue au nouvel État membre, l'Ukraine et à l'État de retour parmi les membres, la Hongrie, qui ont demandé à être admis ou réadmis à l'AG. Il notifie que la réadmission de la Hongrie requiert l'approbation de l'AG. Il signale que la Hongrie remplit pleinement les conditions de réadmission et demande l'approbation à tous les délégués présents. Il spécifie qu'une majorité de 23 États membres présents et votants est requise et que la décision prendrait effet à la date à laquelle il serait décidé de réadmettre le pays parmi les États membre de l'ICCROM. Il demande ensuite qu'une décision soit prise par carte de vote.

La Hongrie est réadmise à l'unanimité et Mme Nyhamar invite le délégué hongrois à se lever et à prendre place dans la tribune officielle. Le délégué de la Hongrie est applaudi alors qu'il se lève et rejoint les autres représentants des États membres. Il remercie alors la Présidente.

**Point de l'ordre du jour 11. Ratification de l'échange de lettres constituant un accord entre l'ICCROM et la République italienne pour l'amendement de l'article 11 relatif à l'accord de siège du 11 juin 1960, n. 723 (GA 30/11)**

M. De Caro, indique qu'il a été autorisé par l'AG à négocier les accords fiscaux et de siège avec le gouvernement italien. Il informe qu'il a mené ces négociations et reçu une proposition pour un nouveau traité entre l'ICCROM et l'Italie qui modifierait l'accord précédent, sous la forme d'un échange des lettres. Le contenu a été approuvé par le 88<sup>ème</sup> Conseil et comprend les obligations financières de l'Italie, les obligations juridiques et les avantages en termes de privilèges et d'immunités du personnel de l'ICCROM.

Il explique qu'après l'approbation de la part du Conseil, l'Italie avait entamé le processus de ratification de l'accord par le biais d'un suivi parlementaire et d'un projet de loi qui avait été approuvé par la Chambre des députés plusieurs jours auparavant. Actuellement, l'accord est en attente d'être approuvé par le Sénat. L'approbation a été assurée.

Il s'agit de l'accord que l'ICCROM a signé le 17 mars 2017, tel qu'approuvé par le Conseil et autorisé par l'AG. Après la ratification parlementaire, l'accord entrera automatiquement en vigueur et sera immédiatement mis en œuvre par les organismes de réglementation. Il sera valable pour le Gouvernement italien une fois qu'il sera publié sur le Journal officiel de la République italienne après sa ratification via la signature du Président de la République italienne.

Mme Nyhamar fournit des informations supplémentaires expliquant que l'AG 2013 a approuvé à l'unanimité le fait d'autoriser le Directeur général de l'ICCROM à entamer des négociations pour permettre aux employés nationaux d'être exonérés d'impôts conformément au document que l'Italie est sur le point d'approuver.

Elle demande à l'AG de prendre acte de l'échange de lettres qui représente l'accord et félicite le gouvernement italien concernant les efforts déployés pour résoudre la question.

L'AG prend acte de l'échange de lettres et applaudit.

**Point de l'ordre du jour 12. Adoption du procès-verbal de la 29<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

Mme Nyhamar demande l'adoption à main levée du procès-verbal de la précédente AG, et le procès-verbal est adopté sous sa forme actuelle. Elle souhaite la bienvenue à l'Ukraine et donne la parole à son délégué.

Le délégué de l'Ukraine donne quelques informations générales sur plusieurs projets de restauration en Ukraine, étant depuis 1983 directeur de l'institut national de recherche de son pays. Il indique que de nombreux monuments ont été restaurés en Ukraine, l'un des plus anciens et des plus grands pays d'Europe de l'Est.

Il explique que bon nombre des monuments de son pays ont été laissés par différents groupes ethniques, et que grand nombre d'entre eux restent à sauver. Toutefois, il y a actuellement un problème puisque le budget de l'État a été refusé et qu'il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement. Il explique qu'une loi a été élaborée qui permettra l'investissement privé dans le domaine de la restauration. Il attend avec intérêt l'avis de l'ICCROM à cet égard. Il déclare qu'une conférence a été organisée en Ukraine fin octobre 2017 sur les espaces historiques souterrains et l'influence de la pollution. Il précise qu'il avait essayé d'inviter des représentants de l'ICCROM, mais que la préparation de l'AG leur a rendu la tâche difficile. Il espère pouvoir compter sur leur présence lors de futures occasions. Il explique que le Ministère de la Culture est désormais dirigé par le coordinateur national de l'ICCROM.

### **Point de l'ordre du jour 13 Rapport du comité des candidatures pour le Conseil (GA 30/04b)**

Mme Nyhamar invite le président du Comité des candidatures, M. Hadj Said, à prendre la parole. Il indique que le Comité déclare les candidats figurant sur la liste éligibles pour la 31<sup>ème</sup> à la 33<sup>ème</sup> session. Quatre candidatures ont été reçues avant le 4 novembre et une autre a été reçue par la suite, mais a été rejetée. Treize candidatures ont donc été acceptées. Selon le règlement intérieur de l'AG, les candidatures doivent être reçues au moins 15 jours avant l'AG. Il fait noter qu'à l'avenir, la date et le lieu de naissance ne devront pas être indiqués dans la déclaration sur le formulaire requis.

### **Point de l'ordre du jour 14. Présentation des candidats au Conseil**

Les candidatures présentées sur recommandation du rapport du Comité des candidatures pour le Conseil sont les suivantes :

1. Hilde DE CLERCQ (Belgique)
2. Sarkis EL KHOURY (Liban)
3. Aglal M. Elzubair EL MALIK (Soudan)
4. Oliver MARTIN (Suisse)
5. Thembelani NHLABATSI (Swaziland)
6. Isabel RAPOSO DE MAGALHÃES (Portugal)
7. Birgitta RINGBECK (Allemagne)
8. John ROBBINS (États-Unis d'Amérique)
9. Nina SHANGINA (Fédération de Russie)
10. Julia Antonia VICIOSO VARELAS (République Dominicaine)
11. Gihane ZAKI (Égypte)
12. Kamil ZEIDLER (Pologne)
13. Ye ZHU (Chine)

Mme Lavandier remercie le Comité et le Conseil pour leur travail. Elle indique que l'élection aura lieu lors d'une session ultérieure. Elle rappelle la mission du Conseil aux États membres, et insiste sur le fait qu'il s'agit d'une mission importante qui consiste à définir des politiques à long terme et à contrôler le budget. Elle rappelle que le Conseil se réunit une fois par an. La moitié des États membres sont concernés et ont un mandat de quatre ans. Elle remercie les candidats et insiste sur le fait que leurs pays doivent s'engager à les soutenir et à leur permettre de remplir au mieux leur mandat de quatre ans.

Mme Nyhamar indique que les CV des candidats seront distribués aux délégués en vue du vote.

### **Point de l'ordre du jour 15. Nomination du Directeur général (session à huis clos)**

La recommandation de M. Webber Ndoro (Zimbabwe), de la part du Conseil, pour le poste de Directeur général, et le projet de contrat sont soumis aux délégués de l'AG au cours de cette session à huis clos pour approbation. Le rapporteur n'était pas présent et aucune note n'a donc été prise.

Titulaire d'une maîtrise en histoire de l'université de Zimbabwe en 1982, Weber Ndoro possède également un Master en philosophie de l'archéologie obtenu à l'université de Cambridge en 1987 et un Master en conservation architecturale de l'université de New York. Son éducation classique s'est terminée à l'université d'Uppsala, où il a obtenu un doctorat en gestion du patrimoine en 2000. M. Ndoro est actuellement directeur du Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA) et chercheur associé à l'Université du Cap, en Afrique du Sud. Il a reçu le Prix ICCROM 2016 pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel et pour sa contribution au développement de l'organisation.

À l'issue de la séance à huis clos, Mme Nyhamar fait part de l'approbation de l'élection de M. Webber Ndoro au poste de Directeur général de l'ICCROM par la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM et de sa direction de l'ICCROM au cours des six prochaines années.

M. Ndoro s'adresse ensuite brièvement à l'Assemblée pour exprimer sa gratitude concernant sa nomination et rendre hommage à son prédécesseur, M. De Caro.

Le délégué du Zimbabwe prend la parole pour féliciter le nouveau Directeur général. Il remercie les autres délégués pour la confiance accordée à M. Ndoro, ressortissant du Zimbabwe.

M. Bruno Favel, Chef du Département des affaires européennes et internationales, Direction générale du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication de la France et délégué de la France, félicite M. Ndoro pour sa nomination et approuve le choix de l'AG. Il espère que le fait de compter sur un Directeur général issu du continent africain encouragera le respect pour la diversité linguistique et autres diversités de l'AG. Il espère également que le nouveau Président encouragera le respect de ces diversités dans le cadre d'un travail commun autour d'un programme universel. Il souhaite également plein succès au nouveau Directeur général dans sa nouvelle affectation et remercie M. de Caro pour son travail vis-à-vis de l'organisation. M. De Caro est applaudi par les délégués.

Mme Nyhamar clôt officiellement la journée.

**JEUDI 30 NOVEMBRE 2016**

**Point de l'ordre du jour 16. *In Memoriam***

M. Stefano De Caro, invite à observer un moment de silence en hommage aux collègues décédés l'année dernière :

- Sok An (1950-2017)
- Roberto Conforti (1938-2017)
- Jean-Paul L'Allier (1938-2016)
- Maurizio Marabelli (1934-2017)
- Vann Molyvann (1926-2017)
- Abdallah Hamad Muhareb (1946-2017)
- Sylvio Mutal (1932-2017)
- Colin Pearson (1941-2016)
- Walter Persegati (1920-2017)
- Paul Philippot (1925-2016)
- Josef Riederer (1939-2017)
- Donatella Zari (1949 - 2016)

**Point de l'ordre du jour 17. Rapport sur la mise en œuvre du cycle stratégique 2011-2017 et du programme 2016-2017 (GA 30/07 et le Rapport annuel de 2016)**

**a) Rapport de M. Stefano De Caro, Directeur général**

M. de Caro évoque les activités liées aux programmes, aux formations, aux collaborations et aux réunions, ainsi que les publications et les réalisations en matière de gestion des connaissances au cours du cycle stratégique 2011-2017 et de son mandat. Les points saillants abordés ont été le développement du Centre ICCROM-ATHAR, la résolution de la situation du siège avec le Gouvernement italien et l'évolution du site Web de l'ICCROM et de certaines bases de données. Il souligne le développement continu des formations phares de l'ICCROM, les nouvelles formes de coopération Sud-Sud en matière de formation, les nouveaux partenariats et les programmes, notamment ceux en collaboration avec l'UICN et la Corée, et en Afrique. Il mentionne également le nouveau rapport annuel 2016 de l'ICCROM et son format innovant, le lien entre les activités de l'ICCROM et les objectifs du Millénaire pour le développement, de même que l'admission de deux États membres supplémentaires, à savoir la Hongrie et l'Ukraine.

**b) Présentation du nouveau format du rapport annuel de 2016 et du site Web**

M. Paul Arenson, Responsable du Service des connaissances et de la communication, donne un aperçu du rapport annuel 2016 de l'ICCROM, du nouveau site Web Drupal en anglais, français et italien, de même que des activités de gestion des connaissances de l'organisation. Il donne la présentation suivante :

Messieurs et Mesdames les délégués de l'Assemblée générale. Mon nom est Paul Arenson, Responsable du Service des connaissances et de la communication auprès de l'ICCROM. Voici une vue d'ensemble du rapport annuel 2016, qui met l'accent sur la raison d'être de ce rapport. Une série d'éléments fait partie d'une approche stratégique plus générale visant à communiquer ce que l'ICCROM fait, pour qui, pourquoi et à quel effet.

Le rapport a un nouveau look, avec un design classique et une conception soignée. Des photographies captivantes donnent une idée de l'effervescence et de la beauté du patrimoine du monde entier. Le document a été conçu pour être stimulant et surtout visuellement attrayant, en gardant à l'esprit les donateurs, non seulement les donateurs traditionnels, les États membres et les autres partenaires pour le soutien desquels nous continuons d'être reconnaissants, mais également les organisations de financement à grande échelle et le grand public.

Le rapport reflète une évolution vers une gestion axée sur les résultats, dans laquelle l'ICCROM justifie ses activités en mesurant et en rendant compte des indicateurs d'impact qui soulignent l'effet que nous avons eu sur le terrain.

Le rapport est restructuré selon des lignes de services horizontales. Nous n'avons pas subdivisé par programme, unité ou service, comme par le passé. Ce rapport utilise des rubriques générales, comme Formation, Diffusion de la connaissance, Coopération, Information publique et sensibilisation, et Gouvernance et partenariat. Ces rubriques s'alignent sur les cinq principaux domaines d'activité de l'ICCROM et montrent comment l'organisation continue d'atteindre les objectifs établis.

L'approche éditoriale et la conception du rapport sont conformes aux meilleures pratiques internationales. Nous nous sommes inspirés des rapports d'autres organisations internationales qui œuvrent en faveur du développement durable à l'échelle mondiale. Il s'agit notamment du HCR, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et de l'OCDE.

Pour rendre le document encore plus intéressant, nous avons développé une série de nouvelles fonctionnalités que je présenterai ultérieurement.

Les rapports annuels précédents ont été rédigés et conçus en interne ou avec un soutien local seulement. Pour 2016, nous sommes allés beaucoup plus loin afin d'obtenir les meilleurs talents et les plus chevronnés, pour développer un produit de communication véritablement professionnel qui met l'ICCROM en valeur. Il s'agit notamment de sélectionner certaines photographies du photographe primé du National Geographic, Reza Deghati, basé à Paris (France), pour illustrer et embellir le rapport ; de la conception graphique de Column Five Media, une agence de communication visuelle primée ayant des bureaux à Brooklyn (États-Unis) ; et d'un rédacteur et spécialiste en communication externe ayant fait ses preuves en matière de reportage pour des organisations internationales et de développement dans un environnement de gestion axée sur les résultats.

Les nouveautés et améliorations comprennent une section intitulée « perspectives d'avenir » qui met l'accent sur les orientations futures de l'Organisation ; des tableaux et graphiques mieux conçus et plus clairs pour présenter l'information financière ; et un aperçu précis des principaux

faits saillants et jalons pour 2016. Une série d'icônes graphiques fournissent des indicateurs d'activité et d'impact en vue de l'établissement de rapports axés sur les résultats.

Des articles spéciaux avec une touche journalistique se concentrent sur un aspect particulier des activités de l'ICCROM, en utilisant la narration d'histoires pour les rendre vivantes et concrètes. Le projet de restauration de Suakin au Soudan est illustré. Nous avons également présenté le cours CollAsia au Guatemala en tant qu'exemple de collaboration Sud-Sud et une interview fascinante d'un responsable du patrimoine de Shibam, au Yémen, racontant l'explosion d'une bombe près des vieux murs de la ville.

Ce rapport annuel représente un élément de base d'un cycle de présentations d'informations rigoureuses destinées aux bailleurs de fonds. Le rapport annuel couvre l'impact de l'année précédente et est publié à la clôture des comptes pour assurer la fiabilité de l'information financière. Les icônes des indicateurs font écho au suivi et à l'établissement de rapports sur les activités de l'ICCROM en vue de la réalisation des objectifs stratégiques de développement.

Le Programme de travail et le budget énoncent les priorités du programme et les coûts associés pour le prochain exercice biennal, et comprennent des objectifs et indicateurs de performance spécifiques.

L'appel mondial à venir mettra l'accent sur les programmes novateurs nécessitant un financement et des ressources supplémentaires pour leur mise en œuvre. Cet appel mondial est un outil clé de mobilisation des ressources qui précise les activités du projet à réaliser si les niveaux de financement indiqués sont atteints.

Ce cycle de présentations d'informations est complété par les processus d'audit qui fournissent aux parties prenantes l'assurance de la fiabilité de l'ICCROM et la crédibilité de l'utilisation des fonds conférés.

Le résultat est un rapport annuel professionnel, idéal pour la levée de fonds et la sensibilisation aux activités de l'ICCROM. Il est attrayant et facile à lire, avec des résultats en termes d'impact et une situation financière plus facilement décelables. En tant que tel, c'est un excellent outil de communication pour les parties prenantes, avec beaucoup plus d'espace pour raconter des histoires vivantes autour du travail et de l'impact de l'ICCROM.

Le rapport nouvellement envisagé contribue à positionner l'ICCROM en tant qu'organisation internationale moderne et à jour, ainsi qu'à fonder les efforts de communication stratégique à venir.

Il s'agit notamment du nouveau site Web de l'ICCROM, qui vient d'être revampé à l'aide de la technologie Drupal et lancé en version bêta. Le site Web est également doté d'un nouveau look et de nouvelles fonctionnalités, et notamment d'un site parallèle en arabe, portant ainsi à quatre le nombre de langues sur sa page d'accueil. Nous avons ajouté l'italien au début de l'année 2016, une étape qui a contribué de manière significative à l'augmentation de visites sur notre site Web.

Le site Web est à la fois notre carte de visite et la vitrine de l'ICCROM. Les utilisateurs jugent souvent la crédibilité d'une institution en se basant uniquement sur la qualité de l'expérience utilisateur du site. En tant que principal outil de communication et de collecte de fonds, nous avons fait de notre mieux pour que le site Web donne une impression de clarté, d'actualité et de

professionnalisme. Les institutions redessinent généralement leur site Web tous les quatre ans afin de tirer parti des nouveaux développements technologiques.

La refonte du site Web de l'ICCROM a été l'occasion de revoir son contenu, de même que la commercialisation de l'ICCROM et de ses programmes, en lui conférant un look plus moderne et intuitif, tout comme une présentation plus dynamique. Ce nouveau site Web Drupal aligne également l'ICCROM sur les stratégies de communication de nombreuses organisations internationales. Cette stratégie globale cherche à engager un nouveau type de parties prenantes, y compris des donateurs à grande échelle qui sont très habitués à l'environnement Drupal et qui en sont venus à l'attendre dans les organisations qu'ils choisissent de soutenir.

Le site Web est actuellement en bêta-lancement pendant que nous le testons et recueillons les commentaires de la part de notre communauté d'utilisateurs. Nous vous invitons à l'explorer ! Nous planifions son premier lancement pour la mi-décembre. Merci.

### c) Rapport sur la mise en œuvre du programme 2017 (GA30/07)

#### i. Mme Alison Heritage, Chercheuse en conservation-restauration du patrimoine, Unité collections.

Mme Heritage présente un aperçu de l'utilisation et de la collecte de données, de même que de la recherche dans le domaine des sciences du patrimoine dans le contexte de l'ICCROM intitulé « Gaining Insight : Harnessing the Power of Data to Support Strategic Thinking » (Mieux comprendre : exploiter le pouvoir des données pour soutenir la réflexion stratégique). Elle donne la présentation suivante :

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Nous vivons à l'ère de l'information. Les données numériques touchent presque tous les aspects de notre vie quotidienne et, aujourd'hui, les données et la technologie nous offrent de nouvelles importantes opportunités d'avoir une meilleure vision stratégique pour nous permettre de faire des choix.

Mais les nouvelles opportunités apportent aussi de nouvelles responsabilités. Bien que les institutions publiques aient la responsabilité de rendre les données disponibles, les données en soi ne sont pas nécessairement informatives. Elles doivent être contextualisées afin d'en favoriser la compréhension. Nous devons nous demander ce qui se cache derrière les données.

Dans le domaine de la conservation du patrimoine, nous produisons beaucoup de données, mais elles ne sont pas liées, nous n'avons pas une vue d'ensemble de notre secteur. Nous n'avons qu'une image fragmentée et incomplète. Nous manquons en fait de données.

Depuis de nombreuses années, l'ICCROM recueille des informations sur la conservation du patrimoine. Autrefois, c'était vraiment un travail ardu, mais c'est aujourd'hui de plus en plus facile grâce à de meilleurs outils pour collecter les données et les analyser. Nous touchons à la fin d'un cycle stratégique de six ans. Parmi les étapes importantes figure le Forum sur les sciences de la conservation, qui a souligné l'intérêt de mettre en évidence les avantages sociaux et d'avoir un message à communiquer. Il est essentiel d'évaluer l'impact de notre travail. Mais cela ne s'applique pas seulement aux sciences du patrimoine, mais également à la conservation du patrimoine en général. Il s'agit de démontrer qui nous sommes et ce que nous faisons.



Ce point a également été soulevé lors de la dernière Assemblée générale : comment peut-on aborder quelque chose sans l'évaluer ? En conséquence, l'ICCROM a exploré de nouvelles méthodes de collecte et d'utilisation des données. La première étude s'est concentrée sur l'impact de la recherche. L'impact est manifestement difficile à démontrer. C'est complexe et ça prend du temps. En ce qui concerne les sciences du patrimoine, l'impact est constaté par le biais d'intermédiaires dans la pratique. Comment suivre l'impact ? Nous avons commencé par examiner ce que produit la recherche, à savoir des publications.

Il existe de nombreuses différentes façons de « lire » la documentation. Nous avons numérisé plus de 8 000 articles scientifiques sur le patrimoine publiés au cours des 20 dernières années. Première étape : nous avons analysé les citations. Vous pouvez voir l'augmentation spectaculaire de la quantité de publications, plus de neuf fois plus, en 20 ans. L'augmentation des coauteurs est également très évidente. La recherche devient beaucoup plus collaborative. Deuxième étape : en creusant davantage dans les données, nous pouvons identifier les changements dans l'orientation des thématiques. Vous pouvez constater ici que bien que certains sujets, tel que le traitement ou la conservation préventive, restent stables, il y a eu une augmentation marquée dans d'autres thématiques comme la gestion.

En approfondissant encore davantage, à l'aide d'outils d'analyse de texte, nous pouvons suivre l'évolution du langage et de la terminologie de la conservation, par exemple, en examinant les associations entre les mots comme le montre cette carte. Je n'ai pas le temps de montrer tous les résultats aujourd'hui, mais je veux néanmoins partager quelques points saillants avec vous tous. Nous pouvons ici voir en chiffres, la diffusion géographique de la littérature scientifique sur le patrimoine. Mais voyons cela de plus près...

En cartographiant les coauteurs, nous obtenons une meilleure idée de la collaboration en matière de recherche, et par conséquent de qui travaille avec qui. Alors que la recherche scientifique sur le patrimoine est très active en Europe et en Amérique du Nord, nous constatons des liens solides entre ces centres et d'autres régions du monde.

Nous remarquons également que certaines zones sont moins bien connectées que d'autres et un certain manque de connectivité au sein des régions, en Afrique, de même qu'en Amérique latine. Ce point est essentiel, car pour que la recherche ait un impact, elle doit être étroitement liée au contexte. Nous pouvons également nous faire une idée de la façon dont les différents types d'institutions sont impliqués dans la recherche.

En dépit de l'augmentation des activités de recherche au cours des 20 dernières années, la participation des institutions utilisatrices comme les musées et les agences du patrimoine n'a pas augmenté proportionnellement. Elle a au contraire diminué. Pourquoi ? Pour explorer ce qui se cache derrière tout cela, nous avons entrepris une étude par le biais d'entrevues, visant à découvrir ce qui rend la participation à la recherche plus facile - ou plus difficile - pour les utilisateurs finals.

Le temps et l'argent (comme toujours) sont les principaux responsables. La durée des recherches est trop courte pour établir des relations de confiance, sans omettre que le financement de la mise en application des connaissances dans la pratique est limité. Les moteurs comprennent des éléments tels que le partage des connaissances en face-à-face. Les formateurs doivent être « prêts pour la recherche » et former les chercheurs à l'implication des parties prenantes.

Fondamentalement, un changement dans la culture de la recherche et les politiques de

financement de la recherche est nécessaire pour que la participation des utilisateurs finals soit perçue comme la norme et non comme une nouveauté.

L'ICCROM a produit une série de publications en libre accès pour partager ces résultats. Nous avons également produit un volume édité de documents issus du Forum. Il s'agit d'un numéro spécial de *Studies in Conservation*, et je suis heureux de dire qu'il s'agit du volume le plus téléchargé de la revue à ce jour.

Pour apporter des changements, nous avons travaillé avec des professionnels prometteurs et au niveau des politiques. Je suis heureuse de vous informer qu'une déclaration conjointe sera signée cet après-midi entre l'ICCROM et l'Initiative de programmation conjointe pour le patrimoine culturel (un consortium de 26 pays d'Europe) afin de promouvoir la participation des utilisateurs finals dans le cadre des appels de financement de la recherche sur le patrimoine.

La deuxième étude s'est concentrée sur la formation. Depuis de nombreuses années, l'ICCROM recueille des données sur la formation pour son répertoire sur la formation. Mais comment pouvons-nous améliorer la façon dont nous recueillons et partageons l'information et, surtout, que pouvons-nous faire de plus pour comprendre les besoins ? Notre étude préliminaire couvrait 46 pays dans cinq régions du monde. Nous avons identifié 40 % de cours en plus que dans le répertoire sur la formation. Mais un manque considérable d'opportunités subsiste dans certaines régions, en particulier en Afrique. La conservation apparaît de plus en plus comme une composante didactique dans d'autres études, ce qui indique une plus grande intégration avec d'autres disciplines. Les activités de formation et de recherche sont liées. Là où l'on reçoit une formation, l'on bénéficie également de recherche. Il semblerait donc que le soutien à l'un augmente le soutien à l'autre. Les prochaines étapes comprennent la couverture de la région Asie-Pacifique et la collaboration avec l'UNESCO pour étudier les centres de catégorie II du patrimoine mondial.

Pour mieux comprendre la capacité professionnelle future de notre domaine, nous devons nous concentrer non seulement sur la formation, mais également sur les diplômés. Il est important d'analyser leur nombre, leurs qualifications, leur genre et leur nationalité, ainsi que leur mobilité transnationale, car ces éléments influencent le transfert de connaissances et de compétences. Nous devons combler le manque de données pour la conservation du patrimoine, afin d'obtenir une vue d'ensemble des déficits en matière de capacité et de connaissances ; scruter l'horizon afin d'anticiper les questions préoccupantes émergentes ; mais également être plus visibles du reste du monde et fournir des preuves des avantages sociaux. Nous devons toutefois rester informés sur les données, sans pour autant être guidés par les données.

Ce travail a montré l'importance fondamentale de la contextualisation des données, tout en combinant l'analyse critique, afin de transformer les données en connaissances, puis en perspicacité. La conservation apparaît de plus en plus comme une composante didactique dans d'autres études, ce qui indique une plus grande intégration avec d'autres disciplines.

Notre vision est de renforcer le rôle de l'ICCROM en tant que point focal en ce qui concerne la vision stratégique. Au cours du prochain cycle stratégique, nous lancerons une nouvelle initiative : le suivi des tendances. Notre objectif est de fournir aux États membres les preuves nécessaires pour améliorer les stratégies de conservation. Merci.

ii. M. Joseph King, Directeur d'unité, Unité sites, et Mme Eugene Jo, Coordinatrice du Programme Leadership du patrimoine mondial.

M. King présente le Programme Leadership du patrimoine mondial, soutenu de manière significative par le gouvernement norvégien, en collaboration avec l'UICN, dans le cadre du mandat de l'ICCROM envers le Comité du patrimoine mondial. Il présente ensuite Mme Jo, qui présente à son tour le programme en détail comme suit :

Le programme Leadership du patrimoine mondial vise à améliorer les pratiques de conservation et de gestion de la culture et de la nature grâce aux travaux de la Convention du patrimoine mondial, en tant que composante intégrante de la contribution des sites du patrimoine mondial au développement durable. L'originalité de la Convention réside dans le fait qu'elle lie la conservation de la nature et celle de la culture, ce qui remet en question la perception limitée selon laquelle la nature et la culture seraient en opposition.

La nature et la culture sont complémentaires, inséparables et interdépendantes, l'identité culturelle des différents peuples s'étant forgée dans l'environnement dans lequel ils ont vécu. Tout comme les œuvres créatives de l'humanité sont souvent inspirées par la beauté de leur environnement naturel, certains des sites naturels les plus spectaculaires portent l'empreinte de siècles d'activité humaine.

Cela exige un changement de paradigme : il faut passer de la protection du patrimoine à la recherche du bien-être du patrimoine, tout comme du bien-être de la société dans son ensemble.

Il s'agit également de mettre l'accent sur :

- l'établissement et la mise à l'essai des principales normes de conservation des sites ;
- la garantie d'une contribution aux communautés et au développement durable ;
- la mise en place de plates-formes pour l'apprentissage et le renforcement des capacités ;
- la création de réseaux internationaux entre les professionnels et les institutions de la nature et de la culture.

Ceci est transmis par le biais de modules orientés vers :

- une gestion efficace : nature, culture et communautés
- la résilience
- l'évaluation de l'impact
- des sites d'apprentissage
- des réseaux de leadership

Les activités prévues dans le cadre du programme sur six ans et de trois programmes d'activités comprennent :

- des ateliers visant à l'élaboration d'un manuel de référence sur la gestion du patrimoine mondial : culture et nature ;
- des tests visant à évaluer l'efficacité de la gestion sur les sites ;
- des cours de formation intégrée sur les liens entre la nature, la culture et les personnes ;

- l'établissement de liens avec des programmes de masters et des universités ;
- la mise en place d'une plate-forme de renforcement des capacités en ligne ;
- l'élaboration de normes et de lignes directrices sur la bonne gouvernance ;
- la révision du Manuel sur la gestion des risques de catastrophes pour les sites du patrimoine mondial - Culture et nature ;
- une formation sur la gestion des risques de catastrophes au niveau des sites ;
- l'élaboration d'orientations sur l'adaptation au changement climatique
- la préparation d'une panoplie d'outils pour l'évaluation de l'impact et du patrimoine mondial en tant que norme internationale ;
- des activités de renforcement des capacités en matière d'évaluation d'impact ;
- l'amélioration des stratégies de communication avec l'aide d'experts ;
- la création d'un réseau de sites d'apprentissage pour l'apprentissage continu et la mise à l'essai de nouvelles idées ;
- l'organisation d'un Forum du patrimoine mondial afin d'établir un réseau de leadership ;
- la formation de professionnels nordiques pour une participation active aux processus du patrimoine mondial.

Les activités menées au cours du dernier exercice biennal comprennent :

- Le cours international sur les liens entre nature et culture, tenu du 6 au 16 juin 2017 à Roes, en Norvège, avec la participation de 20 participants (10 issus du secteur de la culture et 10 du secteur de la nature de 20 pays différents et 20 personnes-ressources de tous les secteurs) ;
- Le cours international sur la promotion des approches de conservation axées sur les personnes, tenu du 10 au 20 octobre 2017, à Rome, Herculaneum et Trente, en Italie, avec la participation de 22 participants (15 issus du secteur de la culture et 7 du secteur de la nature, de 20 pays différents et 18 personnes ressources de tous les secteurs).

Les résultats escomptés du programme sont les suivants :

- l'élaboration d'un manuel commun pour la gestion du patrimoine culturel et naturel ;
- une version révisée du manuel sur la gestion des risques de catastrophes pour le patrimoine culturel, qui intègre le patrimoine naturel ;
- l'élaboration d'un référentiel sur l'étude d'impact ;
- l'amélioration d'outils d'évaluation de l'efficacité de la gestion ;
- l'amélioration du matériel didactique ;
- des activités de renforcement des capacités pour des publics variés ;
- la création de sites d'apprentissage et de réseaux de leadership.

iii. Mme Aparna Tandon, Responsable de programme, Unité collections, l'aide d'urgence au patrimoine culturel.

Mme Tandon présente plusieurs histoires individuelles et études de cas dans le cadre des programmes de formation à l'aide d'urgence de l'ICCROM et des sites connexes dans une présentation intitulée « De la réponse à la résilience : l'aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise ». Sa présentation porte sur des études de cas à George Town, Penang, Malaisie (Ang Ming Chee, Responsable, ville du patrimoine mondial, George Town Ritsumeikan - participant au cours de l'ICCROM 2017) et la formation sur l'aide d'urgence au patrimoine culturel tenue à Homs, en Syrie en 2017 (impliquant Lama Abboud, participant au cours FAC de 2016).

Elle déclare que :

- Des catastrophes se produisent presque cinq fois plus souvent que dans les années 1970.
- Si les pertes devaient être partagées à parts égales, chaque personne en âge de travailler perdrait chaque année en revenu et diversité culturelle.
- Les conflits sont plus violents de nos jours. En effet, 42 conflits en cours ont tué, délogé des populations et transformé en armes des biens issus du patrimoine culturel, les rendant à la fois une cible et un outil pour les idéologies conflictuelles qui divisent.
- Il y a une interaction croissante entre les catastrophes naturelles et les conflits.
- Grâce à une action décisive à l'échelle mondiale, il est possible d'utiliser le patrimoine culturel comme un outil pour reconstruire des communautés résilientes.
- Ce qui est récupéré et sécurisé au lendemain d'une crise, correspond à ce qui est restauré pendant la phase de rétablissement.

Mme Tandon signale également que les systèmes nationaux de gestion des urgences et les systèmes internationaux de secours se concentrent sur la sécurité des personnes, la nourriture, l'eau, les abris et la communication. Ils ne considèrent nullement le patrimoine culturel comme une priorité. Il s'avère donc d'autant plus important de ne pas gaspiller les ressources et de coordonner les actions en faveur du patrimoine culturel avec les actions humanitaires. En outre, l'aide d'urgence au patrimoine culturel est un concept, une formation et un cadre pratique pour la sauvegarde du patrimoine culturel lors de situations d'urgence complexes et à grande échelle, en coordination avec les secours humanitaires et la gestion des situations d'urgence.

Elle passe ensuite en revue les activités de rétablissement post-séisme menées au Népal en février 2016, qui comprenait deux ateliers :

- Premier atelier : développement d'entrepôts visibles pour la continuité des opérations des musées au Népal, avec 25 participants issus de huit musées.
- Deuxième atelier : élaboration de lignes directrices techniques pour la restauration du patrimoine bâti, avec 35 participants du Département d'archéologie.

Elle évoque également les activités suivantes :

- Le cours international auprès de la Smithsonian Institution, à Washington, DC, en juin 2016, d'une durée de cinq semaines sur l'aide d'urgence au patrimoine bâti, matériel et

immatériel, avec 22 participants, issus de 21 pays, ayant engendré cinq projets de suivi et un cours national initié aux États-Unis.

- L'intervention d'urgence axée sur les communautés, à Myanmar, en août 2016. Le tremblement de terre au Myanmar a affecté plus de 400 temples à Bagan.
- La collaboration de 2017 avec l'UNESCO dans le cadre d'ateliers sur les plans de gestion des risques de catastrophes pour les villes du patrimoine mondial des petits États insulaires en développement. Les participants de Fidji, de Vanuatu, d'Indonésie et de Malaisie étaient issus de plates-formes de gestion des risques de catastrophes et d'institutions du patrimoine culturel.
- PROMEDHE (Protection du patrimoine culturel méditerranéen en cas de catastrophes) : une formation spécialisée axée sur la protection du patrimoine culturel dans les situations d'urgence pour la protection civile. La formation comprenait deux ateliers à Città di Castello, en Italie, entre mai et août 2017 et a formé 50 participants issus de sept pays.
- L'atelier international de conception FAC, tenu du 16 au 20 octobre 2017, dont les objectifs étaient d'évaluer l'impact, de réexaminer les besoins et de créer une masse commune de connaissances professionnelles.

Elle explique qu'il y a également un mouvement en faveur d'un réseau mondial de secouristes du patrimoine culturel mentionné dans deux publications récentes : « *Protéger le patrimoine culturel en temps de conflit* » et « *Patrimoine en danger : évacuation d'urgence des collections du patrimoine* ».

Elle réitère l'appel à l'action lancé à tous les États membres en insistant sur la nécessité de :

- renforcer l'action de l'ICCROM ;
- organiser des ateliers nationaux et régionaux de sensibilisation dans les pays respectifs ;
- plaider en faveur de l'intégration du patrimoine culturel dans les systèmes nationaux de gestion des situations d'urgence ;
- collaborer avec l'ICCROM dans l'élaboration de procédures de fonctionnement standards communes pour l'aide d'urgence. Elle déclare qu'il faut qu'au moins 15 pays y adhèrent pour que le concept soit validé.

Elle conclut en soulignant la nécessité de prévenir de nouveaux risques pour le patrimoine culturel, de se préparer et de renforcer la résilience avant, pendant et après, et d'inclure le patrimoine culturel dans les systèmes nationaux de gestion des urgences et d'aide humanitaire. Elle appelle à nouveau les États membres à organiser des ateliers dans leur pays respectif visant à aborder la question de la préparation aux situations d'urgence avant, pendant et après les situations d'urgence. Enfin, elle remercie les principaux partenaires en matière d'aide d'urgence comme la Smithsonian Institution.

iv. M. Zaki Aslan, Représentant régional de l'ICCROM pour les États arabes et Directeur du centre régional de conservation ICCROM-ATHAR, Sharjah, EAU.

M. Aslan tient les propos suivants :

J'ai le grand plaisir et l'honneur de m'adresser à cet auditoire distingué de l'Assemblée générale et de souligner certaines réalisations du Bureau de l'ICCROM à Sharjah au cours du dernier exercice biennal, après sa création et son inauguration en 2014 grâce à un accord avec le gouvernement de Sharjah et au soutien généreux et continu de Son Altesse le Dr Sheikh Sultan Al Qassimi, et sur la base des résolutions antérieures de l'Assemblée générale, ainsi que de celles de la Ligue arabe en 2011 et 2013.

M. Aslan met ensuite l'accent sur le rôle essentiel de la diffusion des meilleures pratiques dans la région en tant que représentant de l'ICCROM. Il souligne le rôle du Centre dans la promotion d'un programme régional et en tant que Bureau de l'ICCROM, en mettant l'accent sur la région arabe. Il passe en revue l'historique du développement du Centre et son approche holistique, qui comprend la sensibilisation de la communauté, la formation spécialisée en matière de capacités et de leadership, les activités des groupes de réflexion et la diffusion des connaissances.

Les activités de formation en leadership et renforcement des capacités du Centre au cours de la période 2016-2017 ont été les suivantes :

- Le cours de leadership régional sur l'aide d'urgence et la gestion des risques pour le patrimoine culturel en temps de crise, 4-31 octobre 2016, Sharjah, EAU
- L'atelier intitulé : Évaluer les risques pour les collections des musées : préparation et établissement de plans d'urgence, 2-17 octobre 2016, Sharjah, UAE
- Une introduction à la conservation préventive des collections des musées, Amman, Jordanie, 9-16 juillet 2017 ;
- Des cours d'actualisation sur la conservation du patrimoine bâti

Les activités de formation au leadership 2016-2017 et les activités de renforcement des capacités ont inclus :

- Trois cours de perfectionnement sur le patrimoine bâti

Pour 2018-2019, l'élaboration du Master/Diplôme supérieur en collaboration avec l'Université de Sharjah est prévue par le biais de l'accréditation du programme.

Les activités de réflexion ont compris les réunions, conférences et ateliers suivants :

- des réunions et ateliers concernant des politiques axés sur la protection du patrimoine culturel en temps de crise ;
- une réunion internationale d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel libyen, Tunis, mai 2016 ;
- une table ronde sur la reconstruction post-conflit des villes historiques, Lens, France, 20-21 janvier 2017 ;
- l'établissement de moyens de renforcer la protection du patrimoine culturel dans la région arabe : Cadres juridiques et politiques, 5-7 juillet 2017, Cracovie, Pologne.

En ce qui concerne la sensibilisation à l'échelle régionale, le Centre décernera également le Prix ICCROM-ATHAR (Sharjah) pour la conservation du patrimoine culturel lors du Forum du patrimoine arabe, du 6 au 8 février 2018.

Parmi les projets sur le terrain soutenus par le Centre figurent :

- un projet de restauration du temple Ad-Dour, à Oumm al-Qaiwain, aux EAU ;
- la consolidation de la tour de la Ibrahim Al Midfa House au cœur de Sharjah, aux EAU ;
- cinq projets cofinancés par l'ICCROM-Sharjah et le PCF à Benghazi, en Libye, Mossoul, en Irak et Damas, en Syrie. Deux en Égypte et au Soudan (en cours d'étude).

Le Centre a également accueilli le Prince de Galles, le 8 novembre 2016, et le Directeur général de l'UNESCO, le 11 février 2017. Le Centre poursuit également ses activités de publication, de diffusion et de traduction de publications en arabe.

v. Mme Catherine Antomarchi (Directrice de l'Unité collections)

Mme Antomarchi explique le mandat et les activités de RE-ORG et fait une présentation intitulée : « Reinvigorating Museums : The RE-ORG experience in Nigeria » (Re-dynamiser les musées : l'expérience de RE-ORG au Nigeria)

Elle énumère les activités de RE-ORG et évoque la manière dont elles peuvent renforcer les capacités en utilisant l'étude de cas nigériane. Elle explique que la première étape a été la sélection d'un échantillon issu des musées du pays. Jos a été choisi comme principal musée parce qu'il compte plus de 25 000 objets. Une équipe de cinq formateurs, composée de conservateurs et de restaurateurs faisant partie du réseau de l'ICCROM a été créée et une « formation de formateurs » a été organisée. Les conservateurs et le personnel des musées ont également participé à cette formation. Toutes les activités ont été axées sur le travail d'équipe, avec des équipes travaillant avec leur propre formateur. Participants, comme formateurs ont participé à la conception et à la planification de l'organisation, de même qu'à la mise en œuvre.

Parmi les résultats obtenus, elle cite la résolution des problèmes dus à l'insuffisance de l'éclairage et de la mise à disposition de collections pour les activités. Elle aborde également des questions liées au matériel non collecté, à l'insuffisance des étagères et aux collections dispersées, au retrait des objets et à la mise en place de systèmes permettant de localiser les objets dans les entrepôts.

À Jos, une exposition de lancement et un événement festif ont également été organisés. Mais l'aspect le plus impressionnant a été les réactions sur les médias sociaux, et notamment le partage de photographies et d'expériences au musée.

Pour conclure, en termes de renforcement des capacités, l'ICCROM forme actuellement une équipe de formateurs qui forme à son tour une équipe de participants qui aide à diffuser l'information et à former d'autres projets RE-ORG. Cela mènera à 12 autres projets d'ici l'année prochaine. Nous continuerons à travailler au niveau national, y compris en Italie, ainsi qu'en Macédoine et à Madagascar. Notre objectif est de renforcer les partenariats et d'améliorer l'impact des projets. Nous essayons également d'ajouter le programme aux programmes universitaires, notamment en Suisse.



vi. M. Gamini Wijesuriya, Responsable de projet, Unité sites (sur le point de prendre la retraite)

M. Wijesuriya passe en revue sa carrière liée à ICCROM. Il explique qu'il a notamment rejoint l'Assemblée générale en tant que délégué du Sri Lanka en 1984 et, plus tard, en tant que membre du Conseil, fonctions qu'il a occupées pendant deux ans. Il a ensuite travaillé comme consultant à l'ICCROM en 2001, puis s'est joint au personnel, en 2004. Compte tenu de sa retraite imminente, il saisit l'occasion pour remercier le personnel de l'ICCROM, l'Assemblée générale et les professionnels du patrimoine avec lesquels il a collaboré. Il remercie également les organismes partenaires avec lesquels il a directement travaillé : l'UNESCO, l'UICN, l'ICOMOS et l'ACCU, et exprime sa gratitude à l'égard des autres collègues présents à l'AG. Il présente ensuite le programme thématique lancé par l'ICCROM-CHA Corée qui a compris des Forums avec 25 experts invités au cours des cinq dernières années, 2013-2017.

Il évoque la collaboration ICCROM-CHA avec la Corée, qui a engendré deux événements annuels au cours de la période, un programme thématique ICCROM-CHA en Corée (Forum annuel de la conservation) et une formation des professionnels des musées dans le cadre du programme CollAsia. L'objectif du forum annuel sur la conservation parrainée par CHA était d'explorer et de débattre des thèmes clés émergeant de la région asiatique qui ont des implications pour la conservation et la gestion efficaces du patrimoine, de même que de contribuer aux efforts de renforcement des capacités dans la région.

Les forums d'experts invités étaient publics et ouverts à un groupe professionnel plus large. Les forums ont abordé, notamment :

- Le patrimoine bouddhiste asiatique : conserver le sacré, Séoul, 2013
- La reconsidération de l'authenticité dans le contexte asiatique, Sri Lanka, 2014
- L'applicabilité et l'adaptabilité des systèmes de connaissances traditionnelles en matière de conservation et de gestion du patrimoine en Asie, Bangkok, 2015.
- Politique nationale de conservation, Pékin, 2016
- ICCROM-CHA sur la conservation du patrimoine asiatique, Séoul, 2017

Ces forums ont abouti à :

- de la recherche et des débats (les premiers de ce type) ;
- 70 articles scientifiques (les premiers de ce type) ;
- une rencontre des principaux professionnels du patrimoine de la région ;
- l'élaboration d'un résumé collectif et de principes adaptables ;
- la publication des résultats (sur le patrimoine bouddhiste asiatique, entre autres)

vii. Mme Flavia Parisi, programme CollAsia

Mme Parisi passe en revue les activités du programme CollAsia, comme suit :

La collaboration fructueuse entre l'ICCROM et le Département du patrimoine culturel de la République de Corée a permis de relancer le programme CollAsia, qui a été lancé en 2002 dans le but d'autonomiser les professionnels des collections du patrimoine culturel en Asie du Sud-Est.

Grâce au soutien de l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée (CHA) et de différentes institutions hôtes au Cambodge, en Malaisie, en Indonésie et en Corée, l'ICCROM a organisé au cours des cinq dernières années quatre cours régionaux et un cours-pilote à propos de la collaboration Sud-Sud au Guatemala. Il s'agissait de cours de deux et trois semaines portant sur un sujet spécifique, comme le textile ou l'emballage et l'entreposage de collections.

Des professionnels de chaque pays d'Asie du Sud-Est se sont rendus aux cours CollAsia, formant ainsi un réseau motivé et en expansion.

Toutes les activités CollAsia visent à développer la pensée critique, l'aptitude à prendre des décisions et la culture scientifique parmi les divers professionnels qui s'occupent des collections du patrimoine de l'Asie du Sud-Est. L'une des principales priorités est de se détacher du concept des recettes fixes et solutions toutes faites.

C'est pourquoi les activités de formation CollAsia dans le cadre de la collaboration entre l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée (CHA) et l'ICCROM se concentrent actuellement sur les connaissances traditionnelles et les principes scientifiques de conservation. Dans toutes les activités, l'accent est mis sur les principes qui sous-tendent les systèmes passés et actuels de conservation et l'utilisation d'objets du patrimoine culturel.

Par exemple, un objectif commun à tous les cours CollAsia est d'évaluer la pertinence, les avantages et la durabilité des matériaux et techniques de conservation disponibles localement.

Un autre objectif est d'encourager les professionnels à développer et à mener des recherches appliquées pour résoudre des problèmes spécifiques de conservation de leurs institutions.

Selon les commentaires des participants, les points forts du Programme CollAsia sont ses approches interactives et stimulantes, tout comme sa capacité à fournir un cadre de réflexion et d'action et à offrir une approche globale et intégrée des questions de conservation. Les participants finissent la formation avec une forte motivation à en apprendre davantage et à regarder vers l'avenir.

Le partenariat entre l'ICCROM et l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée sera prolongé dans le cadre d'un nouvel accord quinquennal (2018-2022).

Merci à/aux :

- administrateurs de CHA ;
- Stefano De Caro, Directeur général de l'ICCROM
- tous les directeurs de CHA et le personnel responsable des programmes ;
- le personnel de l'ICCROM ;
- tous les sponsors issus de différents pays ;
- tous les participants au Forums et aux activités CollAsia, 2013-2017.

viii. Discussion

Mme Nyhamar remercie tout le personnel de l'ICCROM et en particulier M. Gamini Wijesuriya, compte tenu de son départ à la retraite. M. De Caro sollicite des commentaires de la part des États membres.

Mme Magar, déléguée du Mexique, félicite le personnel de l'ICCROM pour le dur labeur et la pertinence du travail mené à bien dans un monde en évolution. Son travail reste précieux et témoigne de l'importance de son contenu.

Elle déclare avoir apprécié la mise en lumière d'aspects importants mais moins visibles, à savoir les archives et la bibliothèque de l'ICCROM, deux joyaux composés de centres nationaux et d'autres collections. Elle fait également remarquer que la bibliothèque est un centre de référence international précieux pour les professionnels de la conservation du monde entier grâce aux services longue distance qu'elle met à disposition et à son catalogue en ligne des références de toutes les publications disponibles. Elle demande qu'un soutien suffisant soit apporté à la bibliothèque de la part des États membres et de l'ICCROM à travers des dons.

La déléguée de la Grèce félicite le personnel et le Directeur général de l'ICCROM et évoque les résultats remarquables et exceptionnels en termes de matériels et de méthodologies plus communicatives. Elle se dit impressionnée par la qualité des présentations.

Elle mentionne son implication personnelle dans le programme RE-ORG en Grèce. Elle remercie Mme Antomarchi et fait remarquer qu'il est toujours possible d'en savoir davantage et de s'améliorer.

La délégation nigériane remercie le gouvernement américain pour la contribution spéciale accordée pour la mise en œuvre du programme RE-ORG au Nigeria. Elle remercie également l'ICCROM pour l'assistance accordée concernant la récupération d'une grande quantité de matériel culturel caché dans les entrepôts, ajoutant que le Nigeria apprécie réellement la générosité et l'intérêt constant démontrés par l'organisation.

La déléguée de la République dominicaine accueille favorablement les rapports présentés et félicite l'ICCROM pour son travail. Elle déclare que son pays soutient fermement la vision de systèmes de données visibles et de systèmes fondés sur les données, et accueille favorablement tous les instruments en ligne qui peuvent mener à une base de données exhaustive sur le savoir traditionnel et les principes scientifiques. Elle encourage le recours à l'apprentissage en ligne comme moyen d'atteindre un public plus large. Elle reconnaît les défis pour RE-ORG et la prévention des risques, comme en témoignent les événements récents, notamment les ouragans dans la région des Caraïbes. Elle se félicite de l'accent renouvelé sur l'importance accordée à la collaboration Sud-Sud promue par l'ICCROM.

Elle déclare soutenir l'adjonction de l'espagnol comme langue de travail, ce qui augmenterait le nombre de consultations du site Web et prendrait en considération le grand nombre de membres de l'ICCROM et de professionnels de la conservation hispanophones. Elle encourage la levée de fonds pour rendre ce projet possible.

Elle appelle également à la transparence et à de nouveaux partenariats.

Mme Kell, la déléguée du Canada, remercie chaleureusement les orateurs pour leurs présentations, celles-ci ayant donné vie à certains éléments qui sont abordés dans le rapport annuel de l'ICCROM qu'elle qualifie d'« excellent ». Une vue d'ensemble de ce qui a été entrepris a été ainsi exposée. Elle déclare que le travail accompli avec si peu de personnel à l'échelle mondiale est vraiment impressionnant, et remercie, au nom de tous les États membres, le personnel et le Directeur général de l'ICCROM, sans lesquels rien de tout cela n'aurait été possible.

Elle reconnaît tout particulièrement le rôle de la collaboration entre les activités de l'ICCROM et le Canada et la communauté du patrimoine culturel canadien, qui a donné lieu à des produits et des outils utiles à l'échelle internationale.

La déléguée des Pays-Bas remercie le personnel. Elle déclare qu'ils ont démontré l'importance de l'ICCROM et des professionnels de la conservation en général. Elle ajoute avoir particulièrement apprécié le projet présenté par Mme Heritage et ajoute : « Nous connaissons la valeur de notre contribution à la société, mais le défi consiste à fournir des preuves et à justifier la valeur et l'impact par la collecte et l'analyse de données. Ces données nous permettent de justifier notre travail auprès des autres ». Elle conclut son intervention en insistant sur le fait qu'il est essentiel de travailler ensemble, et ce de manière plus efficace, de même que d'identifier les tâches futures.

Le délégué de la Hongrie prend la parole, soulignant que c'est la première fois que la Hongrie reprend la parole après plusieurs années. Il remercie tous les pays et les délégués pour la réadmission de son pays à l'ICCROM.

Il déclare avoir été très impressionné par les présentations. Il ajoute être très heureux d'être présent à l'AG et de pouvoir constater le travail et les activités importantes qui ont été réalisées par l'ICCROM et ses collaborateurs à l'échelle mondiale ces dernières années.

Il déclare que bien que la Hongrie ne fût plus un membre de l'ICCROM ces dernières années, elle a toujours été active dans les activités et les projets de l'UNESCO et du patrimoine mondial en Hongrie et dans d'autres régions. Par exemple, par l'intermédiaire de l'UNESCO, la Hongrie a lancé un programme en Afrique centrale, au Nigéria, au Burkina Faso et dans d'autres pays. L'objectif était de mettre en valeur certains biens du patrimoine mondial par le biais de ces programmes.

Il explique qu'il s'est avéré utile de soutenir le programme Passeport de l'UNESCO, qui vise à protéger le patrimoine culturel lors de situations d'urgence et de catastrophes. Il soutient que le document en question fournit des informations pratiques sur les biens du patrimoine mondial afin d'encourager leur protection et leur sauvegarde dans toutes les situations. Il déclare être très favorable à l'élaboration de ce document, en Afrique centrale et dans d'autres régions.

La déléguée de l'Allemagne remercie le Directeur général et le personnel et les félicite pour leur impressionnant travail. Elle fait noter que les présentations justifient leur présence à tous ici et soulignent les défis à relever à l'avenir.

Elle fait part de son intérêt particulier pour le Programme Leadership du patrimoine mondial, qu'elle qualifie de « remarquable », et remercie la Norvège pour le financement de cette approche holistique et la coopération internationale relative au partage des connaissances. Elle annonce que l'Allemagne est prête à apporter sa contribution en termes d'outils d'évaluation des impacts et qu'un atelier qui rassemblera plusieurs professionnels du secteur sera organisé la semaine prochaine à cette fin. Elle espère que la coopération se poursuivra.

M. Favel, le délégué de France, exprime les remerciements de son pays. Il prend acte des contributions et des autres points qui ont été soulevés en ce qui concerne les catastrophes naturelles et les déplacements de population. Il félicite RE-ORG et Mme Antomarchi pour le travail accompli au Nigéria et annonce que la France continuera à apporter des contributions supplémentaires aux programmes d'aide à l'Afrique lors du prochain exercice biennal.

En ce qui concerne les catastrophes naturelles, il estime qu'il ne faut surtout pas sous-estimer l'approche post-conflit. Il invite le nouveau Directeur général à prendre contact avec l'initiative des Émirats arabes unis conjointe avec la France qui concerne les pays dont le patrimoine a été pillé pendant la ou les périodes post-conflit. Il se dit très favorable à un partenariat avec l'ICCROM et l'UNESCO qui permettrait d'utiliser les contributions qui ont été faites de manière efficace. Il souhaite ensuite la bienvenue aux Émirats arabes unis et au Luxembourg, qui ont également apporté leur contribution visant à éviter les conflits mondiaux et soutenir ces organisations.

Le délégué de Corée félicite le Directeur général et le personnel de l'ICCROM pour leurs divers succès. Il fait observer que les relations entre l'Administration du patrimoine culturel de la République de Corée (CHA) et l'ICCROM fêtent à présent leurs 45 ans. Il ajoute que ce rapport repose sur une confiance mutuelle. Il annonce que CollAsia et d'autres programmes de l'ICCROM ont également eu lieu en Corée. Il remercie Mme Antomarchi et M. Wijesuriya pour leur intervention et indique que son pays prépare actuellement le budget à venir et entend bien poursuivre sa collaboration avec l'ICCROM.

Le délégué de l'Arabie saoudite remercie le Directeur général et le personnel de l'ICCROM. Au nom de son pays, il exprime son appréciation vis-à-vis du travail essentiel des dernières années. Il déclare que l'ICCROM est une organisation très importante qui aide de nombreuses nations à préserver le patrimoine mondial.

L'Arabie saoudite soutient pleinement le Centre régional de conservation ICCROM-ATHAR à Sharjah, dans la région du Golfe, qui s'est avéré influent et efficace. L'impact a été constaté dans la région, et il espère que le Centre continuera à se développer à l'avenir, et qu'il comptera davantage de projets et offrira davantage de formations.

Il déclare qu'en Arabie saoudite, il existe une relation de longue date avec l'ICCROM, mais pas encore de collaborations évidentes. Il espère voir naître des programmes communs à l'avenir afin de former des partenariats. Il indique que l'Arabie saoudite rattrape son retard en matière de patrimoine culturel et a lancé au cours des deux dernières années un vaste projet impliquant deux mosquées et que 1,5 milliard de dollars des États-Unis sera utilisé pour la construction d'un certain

nombre de musées, de même que pour la conservation des sites archéologiques du pays. Son pays compte pouvoir clarifier son partenariat avec l'ICCROM dans un avenir proche. Il indique que le Directeur général de l'ICCROM s'est rendu dans le pays pour le premier forum des archéologues saoudiens. Il confirme qu'il y aura un autre forum en avril sur les sites architecturaux. Enfin, il invite les personnes présentes à participer et à contribuer à la protection du patrimoine culturel.

Le délégué de la Croatie se dit impressionné par le nombre important de personnes qui ont participé à la Session commémorative. Il explique qu'au cours d'un certain nombre d'années, la Croatie a connu une phase négative, durant laquelle elle a été témoin d'une guerre cruelle qui a frappé ses monuments et sa culture, qui se sont avérés des cibles de guerre. Il annonce avoir dirigé une mission de l'UNESCO et de l'ICCROM pour protéger le patrimoine urbain de Dubrovnik. Il s'agissait d'une question de patrimoine importante à l'échelle mondiale, et pas seulement pour la Croatie. Vingt-deux ans après la guerre, il se dit être toujours positivement impressionné. Il espère que le Directeur général, Stefano De Caro, ne prendra pas complètement sa retraite et souhaite bonne chance au nouveau Directeur général. Enfin, il remercie RE-ORG, qui a travaillé à Zagreb dans le musée ethnographique national.

M. Boccardi de l'UNESCO félicite à son tour l'ICCROM et déclare être heureux d'avoir eu l'occasion de voir le personnel présenter son travail. Il exprime sa reconnaissance personnelle au Directeur général et à M. Wijesuriya pour leurs contributions au fil des ans, et ce, de bien des façons. Il déclare apprécier profondément la sensibilité humaine et le professionnalisme qu'ils ont mis dans tout ce qu'ils ont fait. Il souligne que l'ICCROM est essentiel à la réalisation du mandat et de la mission de l'UNESCO. Il ajoute que pour le petit budget à disposition, l'impact est énorme, et qu'il pourrait s'agir de l'organisation la plus efficace de la planète. Il déclare soutenir l'idée de conférences en streaming ou TED et les contacts en ligne pour permettre à la communauté internationale d'apprécier le travail accompli par l'ICCROM.

Le délégué de l'Algérie déclare souhaiter se joindre aux félicitations des orateurs précédents, en louangeant le Directeur général et toute l'équipe. Il ajoute ce qui suit :

Tout d'abord, un point qui a été largement débattu lors de la dernière Assemblée générale : Bon nombre de délégués ont souligné que de nombreuses actions ont été accomplies mais qu'elles doivent être interopérables ou ne pas être trop ciblées afin de pouvoir être appliquées dans d'autres contextes. Il est nécessaire de contribuer aux éléments livrables qui posent des défis. Davantage de réussites encourageront ceci.

Deuxièmement, il s'agit d'une remarque formelle spécifique : le Rapport annuel 2016 contient des éléments qui peuvent avoir des points contradictoires. Nous avons besoin d'indicateurs et d'une image exacte des actions avec des chiffres qui reflètent le contexte actuel de l'action de l'ICCROM. J'ai remarqué que les illustrations sont loin des activités réelles. Elles ne reflètent pas la réalité. Nous avons besoin d'un compte rendu général qui doit être plus proche de la réalité des actions, qui sont particulièrement riches dans le cas de l'ICCROM.

Le délégué de la Tunisie remercie M. De Caro et l'ICCROM. La Tunisie fait éloge du travail du centre ICCROM-ATHAR, qui met l'accent sur la formation et les activités de sensibilisation des professionnels, touchant la région arabe et les régions en conflit telles que la Syrie, le Yémen et la Libye. Il estime qu'il était nécessaire de mettre l'accent sur le travail et les activités réelles qu'ils mènent à bien. Il dit espérer qu'ils étendront leurs activités à tous les pays confrontés à des problèmes de gestion des musées.

M. De Caro, remercie tous les collègues des délégations et du Conseil pour l'appréciation exprimée envers le personnel de l'ICCROM et lui-même, et tient les propos suivants :

« Je ne suis bien entendu qu'un directeur provisoire. Vous avez exprimé votre appréciation pour notre travail et nous pouvons toujours faire mieux.

En ce qui concerne le rapport annuel, sachez que nous examinerons les remarques qui ont été faites à son égard. Mme Janowski expliquera la philosophie qui sous-tend les images qu'il contient. Il y a eu un changement dans l'utilisation des images et de l'approche en raison d'un changement d'objectifs. Nous prendrons acte des diverses suggestions. Ces actions seront mises en œuvre par le Conseil de manière stratégique. »

Mme Nyhamar demande à l'Assemblée générale d'adopter le Rapport annuel 2016 et le Rapport sur la mise en œuvre du programme 2016-2017 par carte de vote.

Les rapports sont adoptés.

**Point de l'ordre du jour 18. Rapports financiers au 31 décembre 2015 : Rapport d'audit (GA 30/08) et Rapport intérimaire sur le budget et les finances pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 septembre 2017 (GA 30/09)**

Mme Janowski, Directrice administrative et financière, présente le rapport d'audit (AG 30/08) et le rapport intérimaire (AG 30/09) relatifs à la fois aux comptes de l'ICCROM pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2015 et au rapport des commissaires aux comptes. Elle présente également le rapport intérimaire dédié au budget et aux finances pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 septembre 2017, notifiant qu'il s'agit d'une image partielle de l'exercice biennal en cours.

Elle indique que les déclarations d'audit ont été préparées par le Secrétariat de l'ICCROM, conformément aux politiques comptables énoncées dans le règlement financier de l'ICCROM. Elle ajoute que l'exercice financier de l'ICCROM correspond à deux années civiles consécutives, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier de la première année au 31 décembre de la deuxième année. Elle informe enfin l'assemblée que le document a également été préparé sur la base des coûts historiques. En outre, la direction de l'ICCROM suppose que l'organisation poursuivra ses activités, ce qui sous-entend que les États membres continueront de pourvoir à l'ICCROM des contributions suffisantes afin de garantir le maintien de son niveau actuel d'activités, et ce dans un avenir prévisible.

Les risques financiers et comptables ont été correctement identifiés et gérés. Les informations financières, de gestion et d'exploitation s'avèrent précises, fiables et fournies en temps utile. Les

actions du personnel sont conformes aux politiques, normes, procédures et règlements applicables. Les ressources utilisées sont protégées convenablement et de manière efficace. Programmes et objectifs sont atteints. Les questions réglementaires et financières inhérentes à l'ICCROM sont reconnues et traitées de façon appropriée. Pour la toute première fois, le rapport d'audit a souligné le risque financier à long terme résultant des problèmes de fiscalité et d'arriérés avec le gouvernement italien.

Jusqu'à la fin de l'exercice biennal, clos le 31 décembre 2013, l'ICCROM a estimé les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ce en tenant compte des résultats d'une évaluation actuarielle indépendante commandée par la FAO (Hewitt). À la suite de recommandations formulées par le Conseil en 2015 et de consultations ultérieures menées avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'assurance maladie après cessation de service (ASHI), l'ICCROM a commandé une évaluation actuarielle du Fonds affecté au financement des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à l'aide d'hypothèses spécifiquement applicables à l'ICCROM.

Mme Janowski cite l'auditeur, M. Scott Cunningham, associé principal, Price Waterhouse Cooper, qui a déclaré : « Selon le Commissaire aux comptes, les états financiers à vocation spéciale de l'actif, du passif et du solde des réserves de l'ICCROM au 31 décembre 2015 et les états financiers à vocation spéciale des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal clos à cette date ont été établis conformément aux politiques comptables de l'ICCROM. »

Elle demande à l'AG d'approuver le rapport d'audit pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2015 (AG 30/08).

En ce qui concerne la situation financière globale actuelle, elle fait remarquer que l'ICCROM a réalisé des progrès considérables pour parvenir à un meilleur contrôle des engagements et des coûts à long terme, à un système de contrôle budgétaire, à une meilleure gestion des ressources financières et matérielles, de même qu'au début de la mise en œuvre d'un système de comptabilité analytique visant à mieux guider les décisions prises en matière de gestion.

Elle indique en outre que le nouveau site Web est un investissement visant à soutenir les efforts futurs de levée de fonds de l'ICCROM, y compris les campagnes en ligne, qui seront lancées au cours du prochain exercice biennal. Elle informe qu'une publication lançant un appel de fonds présentant les programmes de base et les nouveaux, tout comme les besoins de financement correspondants, sera lancée au cours de ce même exercice.

Mme Janowski souligne également que le nouveau site Web, qui repose sur la technologie Drupal, aide l'ICCROM à construire une plateforme idéale pour servir sa stratégie de gestion de contenu. Le nouveau site Web, à présent disponible en quatre langues (en italien depuis 2016 et en arabe depuis 2017, en plus de l'anglais et du français) fournit des informations budgétaires et financières importantes. En plus du document relatif au programme et au budget, les visiteurs du site Web de l'ICCROM peuvent également trouver et télécharger le rapport de l'auditeur externe ainsi que des données clés telles que les contributions des États membres, des informations portant sur l'exécution du programme et du budget, de même qu'une version électronique du rapport annuel. À l'avenir, des tableaux et cartes interactifs contribueront à accroître l'engagement en ligne, notamment pour recueillir des dons en ligne.



Mme Janowski passe en revue la situation financière, le bilan, l'actif et le passif de l'ICCRUM. Elle examine l'état de la situation financière du bilan financier au 30 septembre 2017. Elle souligne la nécessité de passer à la terminologie des normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), qui utilise le terme « état de la situation financière » au lieu de « bilan financier ». Le document fournit des données sur les actifs ou ce que l'organisation possède et combien elle a dépensé. La réserve totale au 30 septembre est indiquée et évoluera. Cela fournit toutefois une base pour le rapport, tout comme l'état financier à la fin de l'exercice biennal précédent.

Une dette d'environ 1 million d'euros a été absorbée grâce au nouveau calcul des contributions au fonds ASHI. En ce qui concerne le bilan, il y a actuellement un excédent de 1,2 million d'euros.

Le total des contributions à recevoir, à l'exclusion des contributions incertaines, s'élève à environ 1,2 million d'euros.

Au 30 septembre 2017, 51 États membres n'avaient pas réglé leurs arriérés relatifs à leurs cotisations ; toutefois, la plus importante contribution (celle des États-Unis d'Amérique) a, depuis, été reçue. Dix États présentent des arriérés à plus long terme (le Bangladesh, le Brésil, le Congo, le Honduras, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, le Nicaragua, le Sénégal et le Venezuela).

Les coûts du personnel s'élèvent actuellement à 6,9 millions d'euros pour 42 personnes, dont 36 à Rome et 6 à Sharjah (17 relevant de la catégorie « professionnelle » et 19 des services généraux à Rome ; 6 professionnels à Sharjah et 2 expatriés) ; les salaires et les indemnités de poste représentent les principaux coûts. La révision du régime de cotisations à l'assurance maladie après la cessation de service, en 2015, a permis de réduire considérablement les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service jusqu'en 2017, tout en continuant à accumuler des avoirs suffisants pour couvrir les engagements estimés.

Les avoirs dans les comptes combinés s'élèvent approximativement à 9,3 millions d'euros.

L'enveloppe budgétaire est passée de 9,9 millions d'euros pour 2016-2017, en raison de l'augmentation des fonds consacrés à la région arabe/ATHAR, à un total d'environ 14,7 millions d'euros (6,8 millions issus de financements externes et 7,9 millions issus du budget ordinaire).

La réserve opérationnelle actuelle s'élève à 2,8 millions d'euros et est liée aux arriérés payés par la Fédération de Russie, ainsi qu'à une modification de l'évaluation actuarielle du fonds ASHI.

En 2017, il y a eu une mobilisation de 57 % des ressources totales disponibles et de l'argent disponible pour terminer l'année sans déficit et avec un solde positif. Ceci marque le succès de la mise en œuvre, la capacité d'en faire davantage et de bons résultats. Les défis actuels en matière d'adéquation des dépenses et des recettes sont sous contrôle et peuvent être relevés grâce à la réaffectation.

En ce qui concerne le budget actuel, porté à 14 millions d'euros, 84 % des fonds consacrés à la mise en œuvre sont actuellement disponibles. L'absence de déficit suggère une capacité à gérer une enveloppe plus importante à l'avenir.

Les questions budgétaires à discuter lors de l'AG comprennent : la réduction des dépenses en ce qui concerne la communication institutionnelle, un effort important en matière d'optimisation des coûts du personnel, ce afin de parvenir à un budget solide, et l'impact des contributions volontaires.

Elle déclare que l'équilibre financier a été atteint grâce au récent paiement de la totalité des coûts d'entretien et de sécurité pour 2016 et 2017 effectué par le gouvernement italien. Avant l'exercice biennal 2016-2017, ces coûts n'avaient été que partiellement payés. Elle informe que le remboursement des impôts, non budgété au cours de l'exercice biennal 2016-2017, a exercé une grande pression sur l'ICCROM, mais que des mesures strictes de contrôle des coûts et l'introduction d'un nouveau système de calcul actuariel du Fonds ASHI ont permis à l'ICCROM d'équilibrer son budget. Elle notifie l'introduction d'un système solide visant à contrôler les engagements à long terme. Elle spécifie qu'il s'agit toutefois d'un travail en cours qui prend du temps et implique fortement le Conseil.

Elle fait également remarquer l'introduction d'un système de gestion budgétaire qui sera détaillé ultérieurement à l'Assemblée. Cela permettra d'accroître l'efficacité de la gestion des fonds quant à l'utilisation de l'argent des contribuables. En outre, l'introduction d'un système de comptabilité analytique à l'ICCROM est un véritable atout qui permet de présenter davantage de données et d'analyses et de déterminer des tendances afin d'éclairer la prise de décision en tant qu'États membres. Le système assiste également le Conseil dans le suivi de l'exécution du programme et du budget.

Elle notifie un excédent de 1,2 million d'euros d'ici la fin de l'année, rappelant aux participants que la principale source de revenus de l'ICCROM est constituée par les contributions des États membres et dépend des contributions mises en recouvrement auprès de ces mêmes États membres. Elle souligne que certains d'entre eux n'ont pas encore payé leurs cotisations pour 2017. Elle ajoute que les contributions ont également été affectées par l'impact de la question des arriérés, présentée la veille par M. Martin. Les arriérés augmentent et il est indispensable de les gérer afin d'en réduire l'impact. L'ICCROM reçoit cependant d'autres contributions qui viennent compléter ce déficit.

Ces autres contributions comprennent des contributions en espèces et l'expatriation de personnel (par exemple, le Japon, la Chine et la Russie offrent des possibilités de détachement déjà existantes ou de nouvelles). En outre, l'Italie assure l'entretien du siège et les problèmes à ce sujet ont été résolus, ce qui a eu un impact important sur le budget. Le financement externe augmente considérablement, de même que les contributions volontaires. Sur le plan administratif, il est essentiel de réfléchir à l'incidence que cela a sur la gestion. Elle explique qu'il s'agissait ici de réfléchir à la façon de s'organiser pour recevoir et faire état de ces contributions par rapport aux dépenses.

Elle fait observer que les contributions volontaires (CV) proviennent de diverses sources, bien que les principaux donateurs soient toujours des gouvernements qui versent des contributions supérieures à leur quote-part, ce qui représente une tendance à la hausse.

Elle précise que le principal inducteur de coût est le personnel. Elle déclare qu'il s'avère essentiel de ne pas oublier que les organisations internationales sont confrontées à des défis plus vastes en ce sens qu'elles doivent s'appuyer sur un système qui permette au personnel de travailler à l'échelle internationale. C'est la raison pour laquelle l'ICCROM suit le système de rémunération de l'ONU. Malgré l'augmentation du personnel, les coûts au 20 septembre ne montrent pas une forte augmentation. En effet, un effort a été fait pour contenir les coûts afin d'offrir le meilleur rapport qualité-prix. Une partie des dépenses liées au programme ASHI a été réduite. Ce montant a décliné et fait l'objet de discussions approfondies avec le Conseil en fonction des changements apportés

aux calculs actuariels. Ceci a permis de réduire les coûts globaux des dépenses de personnel et sera décrit plus en détail ultérieurement.

Elle notifie que l'on compte actuellement 36 membres du personnel à Rome et 6 à Sharjah (17 de l'effectif des programmes de l'ICCROM, 19 des services généraux et 2 expatriés nombre qui augmentera également). En ce qui concerne les prestations dues au personnel, celles-ci doivent tenir compte non seulement des coûts de l'exercice biennal, mais également de ceux découlant de l'inflation, de l'ancienneté et d'autres facteurs du même ordre.

Elle invite à constater une saine évolution des réserves opérationnelles et autres grâce à la contribution de la Fédération de Russie et à une gestion rigoureuse.

La situation de trésorerie comparative montre des comptes différents et une diversité qui tire parti de différents instruments.

Les points saillants du rapport budgétaire ont également été examinés par Mme Janowski.

Elle rappelle que l'AG a approuvé le budget de 10 millions d'euros il y a deux ans. Cette somme a été complétée par des contributions volontaires et est aujourd'hui plus importante, s'élevant à 14,5 millions d'euros. La différence entre l'enveloppe budgétaire approuvée et l'enveloppe budgétaire réelle est due principalement à la région arabe et à la demande dans cette région. La contribution du cheikh de Sharjah ainsi que celle du Fonds des ambassadeurs des États-Unis expliquent la majeure partie de l'augmentation.

À la fin de cette année, l'enveloppe s'élèvera à 14,7 millions d'euros.

Les dépenses liées aux programmes sont inférieures à celles générées par le personnel, qui représentent généralement l'essentiel des dépenses pour toutes les organisations internationales.

Tous les soldes résiduels seront gérables en fin d'année, grâce à l'alignement budgétaire, et l'organisation n'achèvera pas l'année avec un déficit, ce qui est particulièrement positif.

L'ICCROM dépense une part non négligeable du budget pour les programmes, par rapport au personnel. L'objectif est de contenir les coûts administratifs, et il s'agit d'un bon exemple de gestion responsable.

L'organisation suit une trajectoire de croissance saine en se concentrant sur des programmes clés qui motivent bon nombre de contributions volontaires, tout en limitant les coûts au profit de l'ensemble des programmes.

Mme Nyhamar propose de garder les questions pour après le déjeuner.

L'AG approuve ensuite le rapport du Commissaire aux comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2015 (AG 30/08).

## **Point de l'ordre du jour 19. Présentation par le Conseil des orientations stratégiques 2018-2023 (GA30/06)**

Mme Lavandier, Présidente du Conseil de l'ICCROM, spécifie que les orientations stratégiques présentées ont été élaborées depuis plus de deux ans. Elle rappelle que l'ICCROM a été créé il y a 60 ans à la suite de guerres et de pillages. L'organisation doit à présent faire face aux mêmes défis, ainsi qu'aux nouveaux défis posés par le changement climatique et le déplacement de réfugiés. L'ICCROM doit relever ces deux types de défis, nouveaux et anciens, étant donné que la tolérance, la paix et la cohésion sociale proviennent de la préservation du patrimoine.

Elle remercie Mme Sharon Park, Présidente du Comité sur les orientations stratégiques du Conseil, qui a grandement contribué à cet effort. Elle invite Mme Park à prendre la parole.

Mme Park présente alors un résumé des orientations stratégiques, soulignant que l'ICCROM peut jouer un rôle catalyseur de premier plan dans l'organisation, de même que dans le monde de la conservation du patrimoine. Par conséquent, les directives ont été officiellement intitulées « Orientations stratégiques de l'ICCROM 2018-2023 : Catalyser le changement en matière de patrimoine culturel ». Le groupe de travail du Conseil de l'ICCROM consacré à cette tâche a commencé son œuvre en 2015, avec un atelier suivi de nombreuses réunions avec le personnel, le Secrétariat et le Conseil.

Par la suite, le groupe de travail a passé trois ans à élaborer ces objectifs et à évaluer les efforts actuels de l'organisation et la façon dont l'ICCROM doit changer pour continuer à être considéré comme un leader mondial dans le traitement des questions affectant le patrimoine culturel. Le Conseil a d'ailleurs soutenu les orientations qui ont émergé, et les a approuvées en novembre 2016.

Les cinq principales responsabilités de l'ICCROM continueront de prévaloir, avec une portée et un soutien plus larges, et comprendront les domaines suivants :

- Formation : des cours
- Coopération : des partenaires institutionnels et professionnels
- Information : bibliothèque et communication
- Recherche : conférences et normes techniques
- Sensibilisation et consultation auprès de la Convention du patrimoine mondial

Cependant, de 2018 à 2023, l'ICCROM travaillera de manière plus intelligente, avec davantage d'incidence et une plus grande visibilité. Cela impliquera l'utilisation d'un plus grand nombre de formateurs et de spécialistes au-delà du personnel permanent de l'ICCROM, de même que le recours aux réseaux d'anciens élèves et à d'autres sources de soutien financier afin d'accroître les contributions extrabudgétaires. Chaque formation aura un effet multiplicateur, en étendant son influence au-delà des cours initiaux, engendrant ainsi une plus grande visibilité pour ICCROM.

Elle explique qu'il y a eu trois thèmes pour les Orientations stratégiques (avec trois sous-objectifs dans chaque domaine) permettant un travail plus intelligent et plus interconnecté. Ces thèmes ont été les domaines interdépendants suivants :

## I. SE CONCENTRER SUR LES INQUIÉTUDES MONDIALES EN MATIÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL

### 1. Protéger le patrimoine mondial en temps de crise

2. Soutenir le patrimoine culturel africain
3. Favoriser les nouvelles conceptions du patrimoine et de sa conservation

## II. CRÉER UN RÉSEAU INTERNATIONAL DIVERSIFIÉ ET OUVERT

1. Diriger et innover en matière de renforcement des capacités aux niveaux local, régional et international :
2. Augmenter la mobilisation communautaire vis-à-vis de la protection du patrimoine
3. Renforcer la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel et de sa conservation

## III. RENFORCER ET TRANSFORMER L'ICCROM POUR LE FUTUR

1. Consolider les fondements de l'ICCROM
2. Augmenter l'impact des services rendus et la visibilité de l'ICCROM auprès des États membres et des communautés culturelles et patrimoniales
3. Moderniser et investir pour garantir l'efficacité de l'organisation

### I. Les préoccupations mondiales

#### 1. En temps de crise

Le but est de promouvoir des stratégies de gestion des risques de catastrophes efficaces, en particulier en situations de conflits, de catastrophes ou d'urgences complexes. Cela peut être attribué aux inondations à Florence dans les années 1960 et dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale.

#### 2. Soutien au patrimoine culturel africain à travers des cours plus ciblés pour les populations mal desservies

L'objectif est de développer la formation, le renforcement des capacités et les partenariats, tout en consolidant les efforts de conservation de l'Afrique. Cette initiative s'appuie sur celle de 2009 qui a engendré des réseaux solides. Elle portera aussi bien sur le patrimoine matériel que le patrimoine immatériel. Avec le nouveau Directeur général pour l'Afrique, l'initiative offrira un nouveau moyen de renforcer les liens.

#### 3. Favoriser les nouvelles conceptions de la conservation du patrimoine

L'objet est de fournir des réponses innovantes et efficaces aux nouvelles préoccupations, telles que la corrélation entre la nature et la culture, l'impact climatique et le développement durable. Ceci est illustré par un nouvel accord d'une durée de six ans avec l'UICN en ce qui concerne les liens entre la nature et la culture et les pratiques. Ce partenariat renforcera les liens et abordera les questions liées à l'impact climatique dans les zones côtières dotées de riches réserves archéologiques et intégrera le développement social dans les sites patrimoniaux.

### II. Créer un réseau international diversifié et inclusif

1. Promouvoir un accès plus large, s'intéresser à de nouveaux moyens de rendre le contenu disponible et favoriser des partenariats en répondant aux défis et aux opportunités à tous les niveaux, mais tout particulièrement au niveau local. La formation à distance peut aider à atteindre les objectifs, en particulier dans les zones de crise avec des organisations locales importantes. Cet objectif implique l'exploration de nouvelles façons de diffuser les informations.
2. Renforcer l'engagement des communautés envers la protection du patrimoine et les collectivités axées sur les personnes. L'objectif est de faciliter l'intégration sociale en tenant compte des préoccupations des communautés impliquées dans le patrimoine culturel dans tous les programmes de l'ICCROM.
3. Renforcer la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel et de sa conservation. Cela implique des connaissances juridiques relatives au déplacement des communautés et à la protection de ces cultures. Le but est d'améliorer la position de la conservation du patrimoine culturel au sein des politiques nationales et internationales.

### III. Transformation interne future de l'ICCROM

1. Un soutien supplémentaire de la part des États membres, en augmentant leur nombre et en les impliquant davantage par le biais de l'Assemblée générale, tel que cela se fera cet après-midi dans le cadre des discussions thématiques. L'objet est de renforcer la position de l'ICCROM vis-à-vis des autres organisations internationales, établir de nouveaux partenariats et augmenter le nombre d'États membres.
2. Augmenter l'impact sur la prestation et la reconnaissance des services. Le but est de protéger l'image de marque de l'ICCROM, de même que sa grande crédibilité et sa considérable valeur éthique. Il s'agit en outre de maintenir la crédibilité, la réactivité, et de promouvoir les réalisations de l'ICCROM à l'international ; de souligner le rôle de l'organisation lors des activités et d'augmenter le nombre de donateurs afin de financer des programmes pertinents et urgents.
3. Moderniser et investir pour faire de l'ICCROM une organisation plus efficiente et plus efficace. L'objectif est de garantir que l'investissement dans les ressources humaines et financières apporte une valeur ajoutée et que les systèmes de gestion et d'information permettent d'améliorer les performances et la responsabilisation. Il s'agit d'utiliser les meilleurs moyens de diffusion électronique et médiatique pour accroître l'efficacité de la formation et le rayonnement de l'organisation. Mme Park souligne le besoin d'utiliser la bibliothèque de l'ICCROM et de ne pas dupliquer des programmes réalisés par d'autres, mais plutôt de faire preuve d'une capacité à collaborer sans précédents.

Elle fait observer que l'ICCROM est en mesure de se moderniser, et cite l'exemple du passage à la norme IPSAS à l'ONU et à l'UNESCO, qui est une norme permettant le suivi du financement pour l'effet multiplicateur, par le biais des médias sociaux et de traductions, par exemple. Elle incite à trouver des moyens créatifs pour attirer du personnel qualifié et talentueux, tels que des professionnels prometteurs dans le domaine des technologies numériques. Elle évoque le déménagement imminent dans de nouveaux locaux dont les espaces collectifs ouverts permettront une plus grande flexibilité en matière d'aménagement de l'espace et faciliteront les échanges entre les différents membres du personnel.

Elle fait également noter que le Conseil voit la répartition du personnel sur la base d'objectifs plutôt que d'unités ou de programmes et de divisions plus horizontales afin d'œuvrer à l'intérieur de thèmes et non d'unités, ce qui représente une initiative capitale. Cela garantira que l'investissement apporte une valeur ajoutée tandis que le système de gestion et d'information permet d'améliorer les performances et la responsabilisation, en utilisant les moyens les plus récents pour accroître l'efficacité de la formation. Elle explique que l'accent est désormais mis sur des réalisations axées sur les résultats en ce qui concerne le budget, mais aussi les approches en matière de personnel. Elle estime que les normes IPSAS joueront un rôle essentiel dans l'établissement d'un accès et d'une reddition de comptes de base.

Elle souligne la nécessité d'évaluer les actifs dont dispose l'ICCROM, comme la bibliothèque, qui doit être évaluée comme un actif d'une valeur minimale d'un million de dollars des États-Unis. Pour éviter les risques, il s'avère nécessaire de numériser et de protéger les informations. Ces actifs corporels doivent également faire l'objet d'une promotion et figurer sur les documents budgétaires afin d'attirer des fonds. Elle signale que la générosité des États membres en matière de fonds extrabudgétaires constitue un élément essentiel de la santé financière de l'ICCROM, et est fondamentale pour inciter les contributions des organisations.

Elle remercie les membres du Conseil, anciens et actuels, d'avoir élaboré ces orientations et note que de nouvelles opportunités s'offrent de toute évidence au nouveau Directeur général. Elle indique qu'elle termine sa neuvième année en tant que membre de la délégation des États-Unis et souhaite remercier M. De Caro et Mme Janowski pour avoir révolutionné les systèmes comptables qui constituent une force importante et constante dans ce processus. Elle remercie tout particulièrement M. De Caro pour sa passion, son dévouement et le puissant leadership dont il a fait preuve.

Elle souligne que les trois thèmes des Orientations stratégiques sont interconnectés, ce qui sert de base aux activités financières. Elle souligne également que les États membres jouent un rôle de premier ordre dans le soutien à cet égard, de même que la collaboration entre les États membres.

Elle encourage l'Assemblée à ne jamais oublier la vision d'un monde dans lequel le patrimoine culturel est inextricablement lié au progrès, au bien-être et à la stabilité, et que l'ICCROM est prêt à mettre en œuvre cette vision à travers ces nouvelles orientations stratégiques.

Son mandat touchant fin, elle souhaite remercier le Conseil et le personnel de l'ICCROM, et souhaite beaucoup de succès aux nouveaux membres du Conseil avec leurs nouvelles orientations pour les six prochaines années. Elle indique que le Conseil espère que cette nouvelle période sera couronnée de succès et que les États membres renforceront leurs engagements. Elle souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général de l'ICCROM, M. Webber Ngoro, qui prend ses fonctions alors que les orientations stratégiques 2018-2023 seront mises en œuvre. Elle remercie également M. Stefano De Caro pour le leadership dont il a fait preuve.

Mme Nyhamar remercie Mme Park pour le temps consacré à l'ICCROM et son engagement au sein du Comité des orientations stratégiques. Elle rappelle aux délégations qui ont reçu l'invitation de la part de la délégation des États-Unis le rendez-vous pour le déjeuner. Elle conclut son intervention en demandant que les résolutions des délégués pour le lendemain soient remises aux organisateurs de l'AG.

**Point de l'ordre du jour 20. Programme de travail et budget 2018-2019 ([AG30/10](#))**

**a) Présentation du Directeur général**

Approbation par l'Assemblée générale du Programme de travail et budget 2018-2019

M. De Caro décrit de quelle manière la présentation qui suit s'harmonise avec la vision de l'ICCRROM en matière d'Objectifs de développement durable (les ODD) et d'orientations stratégiques du Conseil, et la façon dont ceci est traduit par le programme. Il poursuit ainsi :

Madame la Présidente, Excellences, délégués et collègues. Je suis ravi de présenter le Programme de travail et budget du prochain exercice biennal, lequel tracera la voie du nouveau cycle stratégique de six ans, à savoir de 2018 à 2023, au cours duquel le développement durable et les directions stratégiques de l'organisation guideront les actions de l'ICCRROM et nous permettront de fixer des objectifs aux résultats mesurables.

Voici de quelle manière va se dérouler la présentation. Nous allons considérer la mission et la vision de l'ICCRROM et, à partir de là, voir de quelle façon celles-ci ont guidé l'élaboration de notre nouveau cadre stratégique, identifier les liens avec les Objectifs de développement durable de l'ONU et les orientations stratégiques développées par le Conseil, et comment ceci sera traduit en résultats concrets que nous pourrions mesurer et dont nous pourrions nous servir afin de constamment progresser.

Nous allons étudier l'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal et sa répartition, ainsi que la façon dont nous allons aborder notre déficit de financement et comment l'organisation évolue pour satisfaire les nouveaux besoins mondiaux avec davantage de précision et de transparence.

Nos mission et vision sont à la source de tout ce que nous entreprenons. Elles sont développées en collaboration avec le Conseil et présentées dans le nouveau document des orientations stratégiques, incorporé dans le Programme de travail et budget, en Annexe 1 ([AG30/10](#)).

Notre mission décrit notre raison d'être. Nous offrons aux États membres les meilleurs outils, les connaissances, les compétences et l'environnement favorable qui permettent de préserver leur patrimoine culturel sous toutes ses formes, dans l'intérêt de tous les peuples.

Nous sommes bien placés pour jouer un rôle prépondérant en matière de collaboration avec les institutions décisionnelles dans le but de protéger le patrimoine culturel face aux changements qui s'opèrent dans le monde, qu'ils soient rapides, inattendus, lents ou progressifs.

Notre vision s'aligne parfaitement avec le programme de développement mondial puisque nous essayons d'obtenir un monde au sein duquel le patrimoine culturel - sa conservation, sa protection et sa célébration - est lié au progrès, à l'ouverture, au bien-être et à la stabilité.

À présent, laissez-moi vous présenter le cadre de notre nouveau programme.



Dans ce Programme de travail et budget, vous allez voir que bon nombre de thèmes restent familiers pour l'ICCROM. Ceci s'explique par le fait que notre cœur d'activité n'a pas changé au cours de ces 60 dernières années. Nous restons une organisation ayant pour mandat de promouvoir la conservation du patrimoine culturel par le biais de la formation, la recherche, l'information, la coopération et la sensibilisation. Ainsi, plusieurs des points que nous devons aborder se réfèrent à des « questions anciennes » et de nombreux domaines traditionnels de notre travail restent importants, ainsi que plusieurs de nos cours de base. Cependant, les mécanismes de ces cours peuvent être revus.

Quels sont les nouveaux défis ? Les développements géopolitiques exigent de nous de relever de nouveaux défis et, parfois, d'amplifier le travail déjà initié au cours du précédent cycle stratégique. L'ICCROM doit répondre à la demande et, grâce à notre transformation significative, nous serons mieux armés pour y faire face, améliorant notre démarche et nos résultats.

Ceci est la base de notre cadre stratégique. Vous, parties prenantes, nous nourrissez constamment des derniers développements, défis et perspectives. Nous restons également à l'affût, tout en affirmant une position avantageuse globale ; nous pouvons ainsi synthétiser ces informations et définir les besoins du secteur. Ensemble, nous développons des solutions.

En bâtissant sur les besoins, nous développons un cadre stratégique plus grand. Cela inclut les orientations stratégiques, lesquelles guident les programmes ; ces derniers sont alors mis en œuvre par le biais de nos activités de base, dans le cadre de notre mandat ; ces mêmes activités donnent des résultats qui contribuent à atteindre des objectifs de développement stratégiques appropriés.

Ce qui est également illustré ici est une nouvelle approche interconnectée et multidimensionnelle avec notre travail. Ce qui signifie que nos activités et objectifs sont intégrés, entraînant un décloisonnement et nous rendant plus fort, ce afin que nous puissions mieux vous habiliter, vous nos États membres, à donner à vos professionnels du patrimoine les outils et le soutien dont ils ont besoin pour promouvoir la culture, élaborer des institutions résilientes et contribuer aux économies locales.

En 2015, l'ONU a adopté le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 », avec 17 objectifs ambitieux et universels visant à transformer notre monde. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'ICCROM en a tenu compte et s'est positionnée pour atteindre les objectifs liés à son travail.

Pour la première fois, le programme de développement international cite la culture comme un moteur du développement, car elle va à la racine même de ce qui nous forme en tant qu'êtres humains. En tant que tel, elle a un rôle vital à jouer dans l'amélioration de notre planète et des vies des personnes qui y vivent.

Nous avons adopté huit ODD dans notre travail. Les trois principaux sont les suivants : une éducation de qualité, l'égalité des genres et des villes et collectivités durables. Ils sont ceux qui auront la priorité sur tout ce que nous entreprenons – en tant que centre d'étude, l'éducation est au cœur de tout ce que nous réalisons ; l'égalité des genres est une valeur fondamentale ; et l'ODD 11.4 saisit notre raison d'être, à savoir, protéger et sauvegarder le patrimoine mondial tout en rendant les villes et les collectivités durables.

Nous constatons que le patrimoine culturel joue également un rôle quant à la réalisation d'autres ODD : de bons emplois et une croissance économique, l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, la vie subaquatique, la paix et la justice, et les partenariats en faveur des objectifs. C'est la raison pour laquelle nous avons tissé ces objectifs dans nos projets.

Je voudrais remercier Sharon Park pour sa présentation précédant la pause méridienne, qui portait sur les orientations stratégiques, ce qui a clairement exposé nos nouveaux champs d'action. Ces orientations stratégiques sont les canaux que l'ICCROM utilisera pour agir et faire en sorte que nos programmes continuent de répondre à ces besoins identifiés, de façon à récolter des résultats. Avant de considérer les programmes que nous proposons, je souhaite brièvement passer en revue les orientations stratégiques.

Il s'agit des orientations suivantes :

1. Se concentrer sur les inquiétudes mondiales en matière de patrimoine culturel
2. Créer un réseau international diversifié et ouvert
3. Renforcer et transformer l'ICCROM pour le futur

Puisque Sharon les a déjà présentées, je ne vais pas entrer dans les détails, mais je souhaite juste vous rafraîchir la mémoire :

L'orientation stratégique numéro 1 a trois objectifs interdépendants : protéger le patrimoine culturel en temps de crise ; soutenir le patrimoine culturel de l'Afrique ; et favoriser les nouveaux enjeux du patrimoine culturel.

L'orientation stratégique numéro 2 a trois objectifs : jouer un rôle de premier plan et innover en matière de renforcement des capacités ; accroître l'engagement des collectivités ; renforcer la conscience du patrimoine culturel et de la conservation.

L'orientation stratégique numéro 3 a également trois objectifs en corrélation : renforcer les bases de l'ICCROM ; accroître l'impact de la prestation et de la visibilité des services ; et moderniser et investir afin d'assurer une organisation efficace et efficiente. Vous verrez que, tout au long du Programme du travail et budget, plus d'un programme rejoindra la même orientation stratégique.

Avant que je ne plonge dans les détails des programmes et des coûts, mesdames et messieurs, je tiens à vous rappeler que nous parlons à la fois du Programme de travail et du budget. La réalité de cette association nous force à nous rappeler que la portée croissante du mandat de l'ICCROM et la demande accrue de prestations de l'ICCROM nous imposent de disposer d'un outil budgétaire afin d'aligner toutes nos ressources, financières et relatives aux ressources humaines - actuelles et futures - dans un cadre capable de saisir cette croissance.

Mesdames et messieurs, il n'y a actuellement au monde aucune organisation en mesure d'aborder quelle question que ce soit, particulièrement celles d'ordre mondial, sans disposer d'une stratégie solide et efficace de mobilisation des ressources et de collecte de fonds. En tant qu'organisation, nous ne pouvons pas nous dérober à la dure réalité selon laquelle il n'y aura jamais assez de ressources pour répondre à tous les besoins de tous les États membres.

Notre devoir revêt donc trois aspects : tout d'abord, prioriser ; ensuite, en tant qu'institution, lever un niveau significatif de nouvelles ressources afin de financer ces priorités ; puis, devenir une organisation qui utilise ses ressources aussi efficacement et de façon aussi transparente que possible.

Dans les descriptions des programmes que je vais vous présenter à présent, vous verrez que le budget est réparti entre les ressources disponibles et de nouvelles ressources que nous trouverons dans le but de mettre pleinement en œuvre notre programme.

À présent, concentrons-nous sur les programmes et les coûts proposés dans le Programme de travail et budget.

Le premier programme relève de la protection du patrimoine culturel en temps de conflits et de catastrophes.

Au cours des cinq dernières années, une élévation en ce qui concerne les conditions atmosphériques extrêmes, combinée aux conflits armés, a eu un effet dévastateur sur le patrimoine culturel. En plus de l'impact négatif direct, les conflits et les catastrophes ont eu des conséquences économiques et sociales indirectes eu égard à la perte de moyens de subsistance, de revenus issus du tourisme et d'identités individuelles et collectives.

Ce programme se concentre sur des problématiques du monde et, étant donné l'expérience étendue de l'ICCROM dans ce domaine, il visera les régions soumises aux catastrophes naturelles cycliques, aux conflits récurrents ou à une combinaison des deux.

La réduction des risques de catastrophes vise à favoriser une meilleure intégration du patrimoine culturel dans les politiques et les programmes nationaux dédiés à la gestion des risques de catastrophes et au développement durable.

L'aide d'urgence au patrimoine culturel en temps de crise est un projet collaboratif visant à renforcer les capacités locales pour la sauvegarde du patrimoine culturel en situation d'urgence complexe ou grave.

La protection et le rétablissement après un conflit cherchent à promouvoir une plus grande compréhension de la façon dont le patrimoine culturel contribue au rétablissement de la résilience.

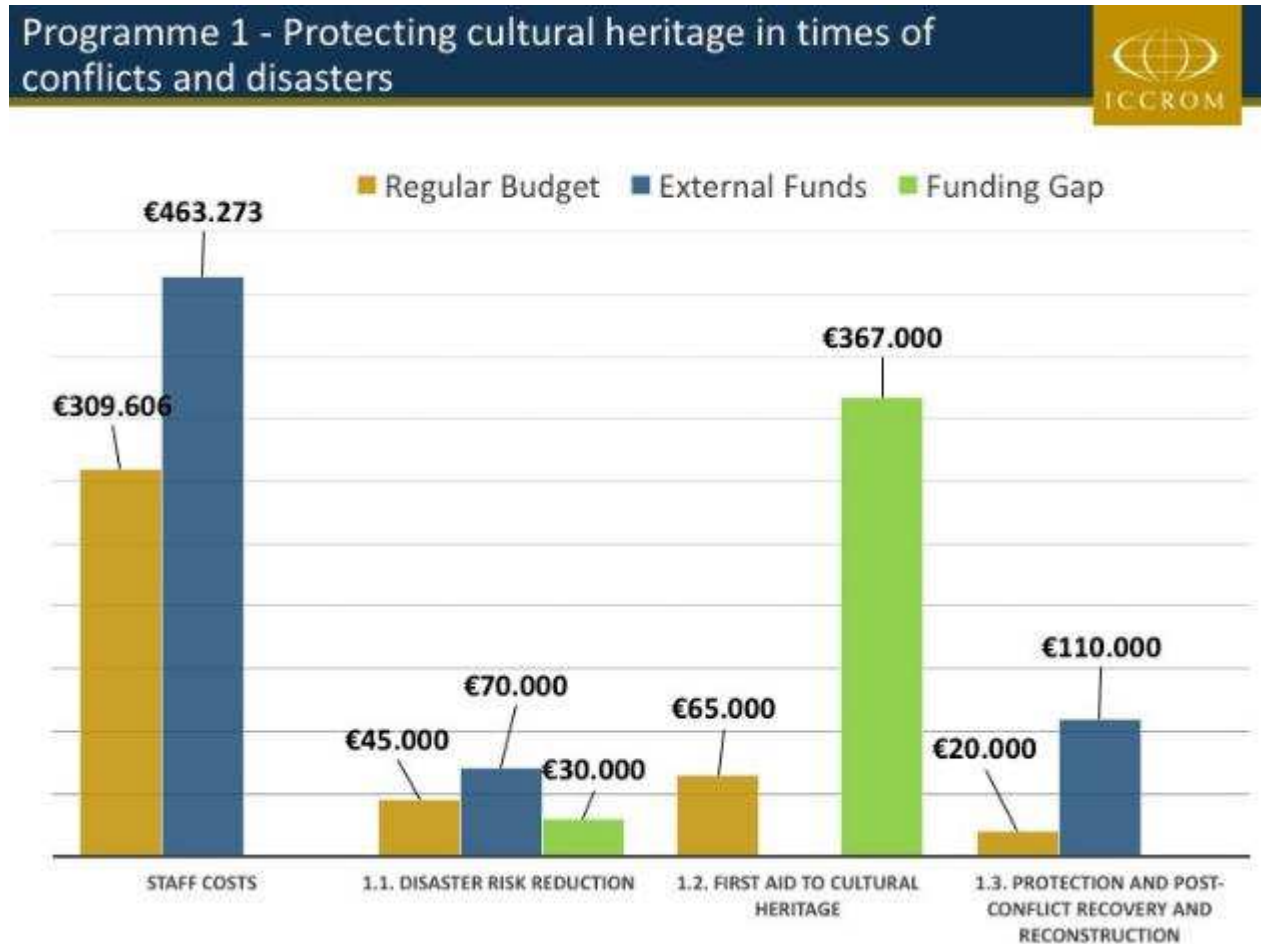
Au moment de la mise en œuvre de ce programme, nous avons cherché à répondre à des questions essentielles telles que :

- le manque de conscience générale en ce qui concerne la manière dont le patrimoine aide à générer de la résilience dans les communautés face aux catastrophes et aux conflits ;
- le manque de représentation du patrimoine culturel dans les politiques nationales et de plans pour la gestion des risques de catastrophes et la prévention des conflits, ainsi que la transformation ; et
- L'absence d'un corpus professionnel de connaissances, de préarrangements interinstitutionnels et de pratiques normalisées donnant lieu à une réponse, au rétablissement et à la réduction des risques pour différents types de patrimoine culturel.

Quelques résultats indicatifs ont été inclus pour le programme.

Le CTE (le coût total estimatif) pour ce programme s'élève à environ 1,5 million euros. Les deux premières colonnes sur la gauche montrent les coûts liés au personnel, issus à la fois du Budget ordinaire et des fonds externes. Cela représente 52 % du total des coûts estimés. Le reste est dédié à la mise en œuvre des projets.

L'ICCROM dispose déjà de 73 % des ressources nécessaires pour mener à bien ce programme. L'écart de financement, à savoir, ce que nous devons soulever, dans la colonne verte dans ce graphique - sera abordé à la fin de cette présentation.



Le second programme aborde le patrimoine culturel en Afrique. L'Agenda 2063, adopté par l'Union africaine, en 2013, se réfère spécifiquement au patrimoine culturel dans l'une de ses sept aspirations.

En réponse, l'ICCROM intensifiera son travail en Afrique, bâtissant sur ses expériences et succès précédents, qui ont transformé le secteur du patrimoine du continent et créé une nouvelle génération de professionnels.

Le paysage professionnel en Afrique a changé depuis que nous avons commencé à travailler là-bas, il y a deux décennies, avec un certain nombre de progrès réalisés en ce qui concerne la formation universitaire des professionnels du patrimoine culturel et les nouvelles industries façonnées par la technologie. L'Afrique est déjà en avance sur la courbe, si l'on considère

l'intégration des nouvelles technologies ; l'exploitation des systèmes de gestion traditionnels ; et le travail à la croisée de l'environnement classique et du patrimoine culturel. Le programme considérera ce que l'Afrique peut offrir au reste du monde et établira un lien par la réflexion entre les continents en termes d'expériences et de renforcement des capacités.

Le programme présente juste un projet pour cet exercice biennal, car les deux années à venir correspondent à sa phase de lancement. Nous voulons que ce programme représente un facteur déterminant, et ceci signifie que nous devons consacrer le temps nécessaire pour concevoir une stratégie solide au cours de cet exercice biennal, avec une vue d'ensemble claire du contenu et des exigences budgétaires relatives, ainsi qu'un plan de collecte de fonds.

Nous voulons impliquer de nouveaux partenaires issus de secteurs intéressés par l'utilisation du patrimoine en tant qu'outil de développement et qui partagent un intérêt commun en ce qui concerne la promotion des communautés, de la paix, de l'inclusivité et du respect de l'environnement, et stimulant les économies locales par le biais de l'innovation et l'autonomisation.

Bien sûr, cela conduira à des activités pilotes qui prépareront le terrain pour de nouvelles possibilités, allant plus loin dans notre cycle stratégique de six ans.



Les ODD sont au cœur du [Programme 3]. Ils intègrent le souci d'une vie de meilleure qualité aux niveaux social, économique et environnemental, et promeuvent la paix et la sécurité.

Ce programme se penchera sur diverses typologies de patrimoine et de méthodologies pour la conservation, la plaçant dans le contexte de théories et pratiques à la fois en vigueur et en évolution.

Des questions importantes incluront des liens dans la gestion du patrimoine culturel et naturel, la conservation du patrimoine sous-marin et urbain, et le lien que le patrimoine peut avoir avec les industries créatives.

Tous ces éléments se concentrent sur le fait d'assurer que les communautés peuvent sauvegarder leur patrimoine tout en améliorant la qualité de la vie.

Tous les projets menés dans le cadre de ce programme seront définis par quelques grandes idées : la conservation axée sur les personnes, la conservation en tant que source d'avantages économiques partagés pour les communautés ; et par le patrimoine, qui est une partie essentielle de l'identité d'une majorité d'États membres et qui a cruellement besoin de protection opérationnelle et de mesures juridiques. Il s'agit de lier le patrimoine à la fois culturel et naturel.

Le rôle de l'ICCROM en tant qu'organisation consultative auprès du Comité du patrimoine mondial signifie que nous sommes dans une position unique pour tirer parti des connaissances acquises au sein du système du patrimoine mondial, afin de fournir aux États membres des services de qualité qui les aideront à mettre en œuvre la Convention.

En outre, l'ICCROM favorisera l'utilisation d'outils tels que l'évaluation de l'impact du patrimoine pour évaluer l'impact du développement à grande échelle, comme l'empiétement urbain et les projets d'infrastructure, qui peuvent affecter à la fois le patrimoine et les communautés.

Nous réaliserons une série d'activités de formation pour l'intégration du développement durable dans le patrimoine culturel et mettrons sur pied des publications ainsi que du matériel didactique qui aborderont des sujets tels que l'approche centrée sur les personnes en matière de conservation.

Et tandis que nous nous concentrerons sur le patrimoine immobilier, nous travaillerons également sur le patrimoine mobilier (les objets) ainsi que sur le patrimoine immatériel en faisant progresser nos activités en matière de conservation des collections audiovisuelles.

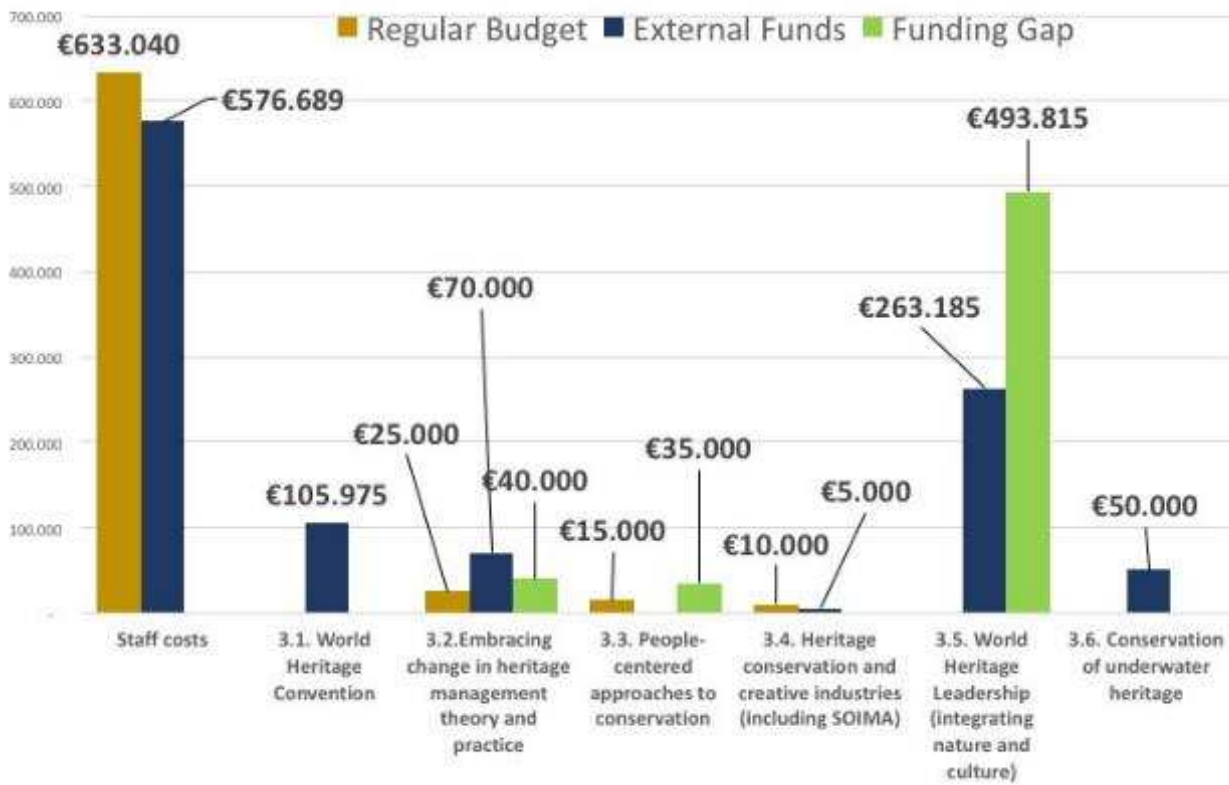
Au cours de cet exercice biennal, nous allons intensifier nos offres de formation sur les liens existant entre patrimoines culturel et naturel, et la façon de prendre soin des sites englobant les deux.

Enfin, ce programme examinera également la conservation des ressources sous-marines.

Le CTE pour ce programme s'élève à environ 2,3 millions d'euros. Les deux premières colonnes sur la gauche montrent les frais liés au personnel. Cela représente 52 % du total des coûts estimés. Le reste est dédié à la mise en œuvre des projets.

L'ICCROM dispose déjà de 73 % des ressources nécessaires pour mener à bien ce programme. Encore une fois, l'écart de financement – la colonne verte – sera abordé à la fin de cette présentation.

## PROGRAMME 3: Social, Economic, Urban and Environmental Planning



[Programme 4] Au cours des 20 dernières années, il y a eu un changement de paradigme concernant le concept de formation des professionnels individuels au renforcement des capacités, un concept plus large qui va au-delà des bénéficiaires uniques, à savoir, jusqu'au renforcement des institutions et des réseaux à plus grande échelle et avec davantage d'effets durables.

Le renforcement des capacités est un concept adopté par l'ICCROM depuis un certain temps. Nous doublons donc en substance ce que nous avons déjà commencé afin de toucher un public plus vaste dans un secteur en évolution.

Cela ne signifie pas que nous allons abandonner nos offres de cours traditionnels, mais plutôt que nous allons les adapter davantage aux besoins actuels et utiliser les nouvelles technologies.

Voici les six projets que ce programme propose.

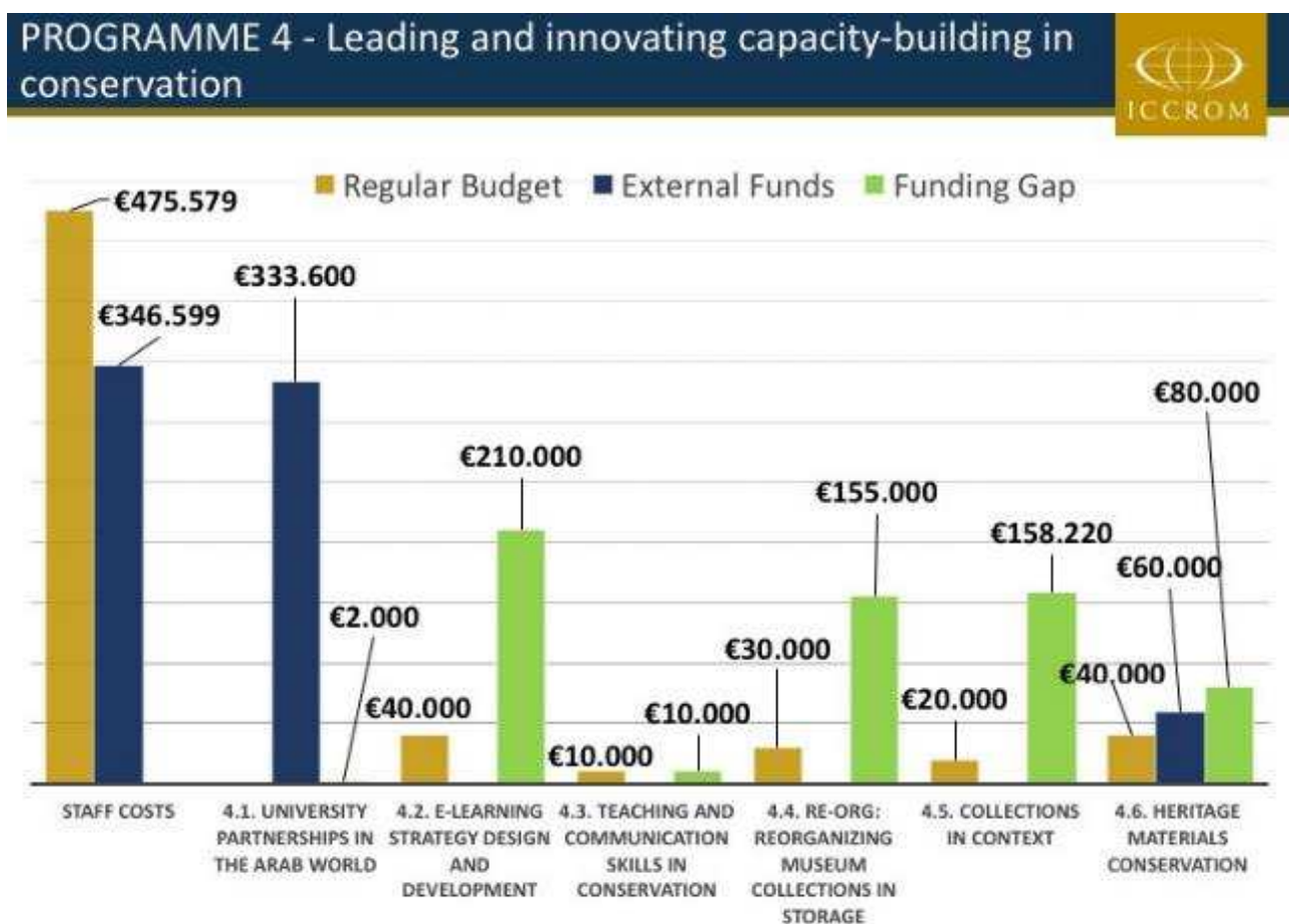
Si l'on se réfère aux précédentes décennies, nous voyons qu'à présent plusieurs universités du monde entier offrent des programmes dédiés à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel. Cependant, des divergences demeurent entre les régions et les sujets.

L'ICCROM s'efforcera de combler ces lacunes. Dans le monde arabe, par exemple, nous nous y efforcerons par le biais du centre régional ICCROM-ATHAR, où nous travaillerons pour rendre les programmes plus interdisciplinaires et élaborerons des programmes d'études et de la documentation en langue arabe.

L'ICCROM jettera les bases stratégiques d'une nouvelle activité pilote d'apprentissage en ligne tout en poursuivant les cours traditionnels dédiés à la conservation des matériaux patrimoniaux, qui demeurent d'une grande valeur.

Fournir des approches et méthodes innovantes aux formateurs autour de l'enseignement et de la communication en matière de conservation est encore un autre aspect de ce programme, de même que, pour la première fois de notre histoire, la conservation de l'art contemporain en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Enfin, nous allons chercher à accroître la portée et l'impact de notre projet RE-ORG réussi en développant une plateforme en ligne multilingue pour engager l'apprenant moderne et indépendant, ainsi qu'un projet commun avec les universités pour réintégrer la méthodologie RE-ORG dans les programmes universitaires.



[Programme 5] L'ICCROM a été créé pour étudier, s'engager avec, renforcer et soutenir la conservation du patrimoine au sein de ses États membres. Nous sommes situés à la croisée des chemins entre les organisations internationales et nationales, et notre réseau est si vaste et si important qu'il peut atteindre tous les recoins du monde. Cela nous place dans la meilleure des positions pour faire toute la lumière sur notre secteur et identifier les nouveaux développements ayant un impact sur le patrimoine culturel et le développement durable.



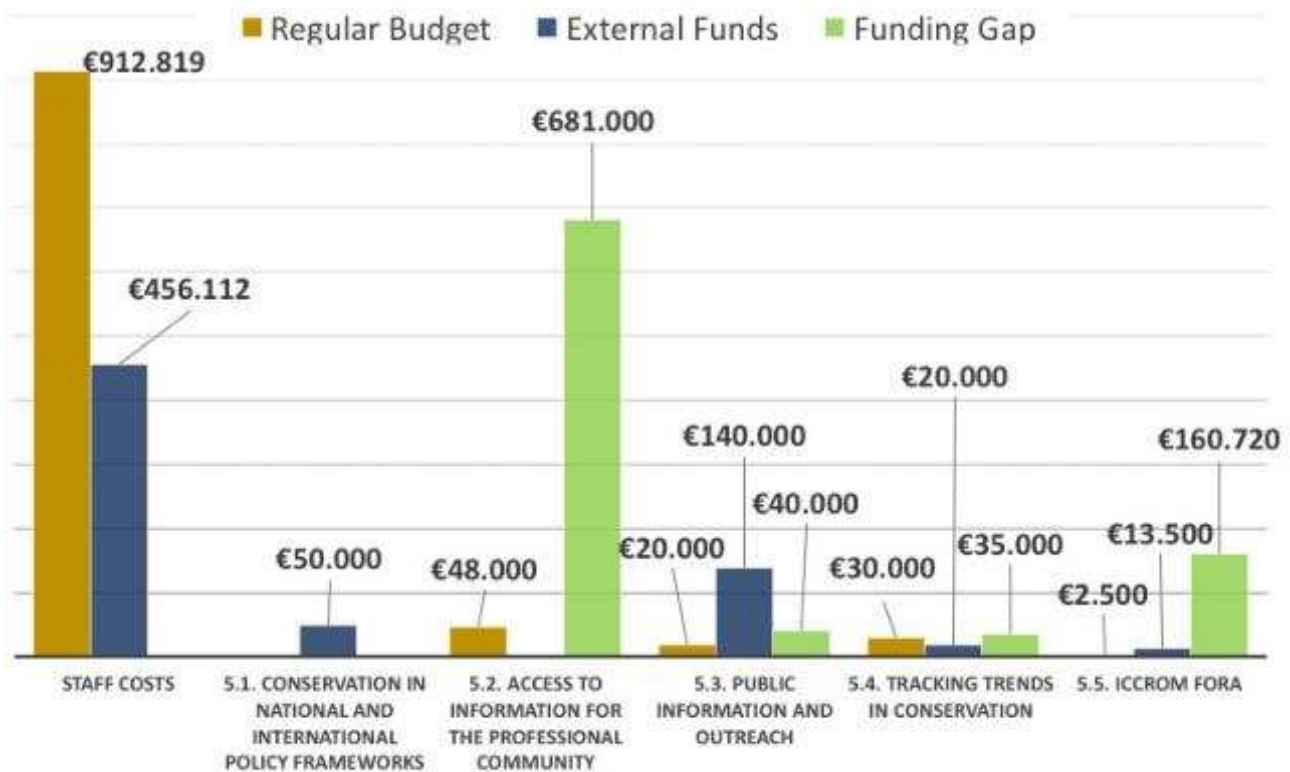
Avec les développements géopolitiques, les transformations sociales et les progrès technologiques, il est nécessaire de revoir les approches institutionnelles et juridiques de la protection du patrimoine culturel. Les anciens paradigmes ne sont pas toujours suffisants pour s'assurer que la culture dont nous nous soucions profondément est protégée comme il se doit. Pour cette raison, nous jetterons les bases au cours de cet exercice biennal pour commencer l'analyse des environnements politiques et apporter notre soutien aux États membres qui cherchent à renforcer leur cadre législatif, juridique et politique. Dans le but d'améliorer l'environnement politique, nous nous efforcerons d'aider au moins deux États membres issus du monde arabe au cours de l'exercice biennal afin de mettre à jour leurs législations relatives au patrimoine national.

L'ICCROM élabore également une série d'outils dans le but de partager les ressources du savoir, depuis les documents bibliographiques et archivistiques jusqu'à notre offre élargie de publications disponibles en ligne.

Le développement d'indicateurs du patrimoine est une étape importante pour soutenir les stratégies de conservation du patrimoine basées sur les données recueillies à travers le monde. Ces indicateurs permettront de mieux identifier les possibilités et défis clés en termes de tendances actuelles et futures en matière de conservation du patrimoine, de lacunes dans le domaine des connaissances et des pénuries de capacités dans le monde.

Le Forum de l'ICCROM continuera de s'intéresser aux sujets de préoccupation et à la pertinence du secteur du patrimoine dans la vie quotidienne des citoyens. Le forum ouvre la discussion sur le rôle du patrimoine et fournit une plateforme pour progresser dans la réflexion sur la meilleure façon d'utiliser et gérer le patrimoine culturel au profit des individus d'aujourd'hui.

## Programme 5 - Strengthening awareness and knowledge of cultural heritage and its conservation



Dans le cadre de la transformation de l'ICCROM, nous introduisons une nouvelle structure de gestion axée sur les résultats afin de mesurer les progrès vers les objectifs stratégiques, mais aussi les résultats stratégiques.

L'ICCROM a commencé à recueillir des indicateurs au cours de l'exercice biennal en cours, lesquels sont inclus dans le rapport annuel 2016. C'est sur cela que nous nous appuyerons, en recueillant d'autres indicateurs qui constitueront une base de référence pour les années suivantes. Les cinq programmes précédemment mentionnés sont étroitement liés aux trois résultats stratégiques que je vais maintenant détailler.

Pour commencer, l'ICCROM mettra l'accent sur la prestation de formations élargies et la possibilité de partage des connaissances et s'emploiera à fournir un soutien à tous les niveaux, depuis les conseils politiques jusqu'à ceux de nature technique.

Les indicateurs de notre succès seront reflétés par le nombre de participants, signalant une amélioration de leur rendement professionnel à la suite des activités suivies auprès de l'ICCROM, par le nombre de projets axés sur la communauté mis en œuvre par les anciens participants, et le nombre et l'adoption de la formation en ligne.

En ce qui concerne les connaissances, l'ICCROM visera à améliorer la diffusion des savoirs et des informations, en s'efforçant d'accroître l'égalité des informations entre ses États membres et en augmentant l'offre de ressources en ligne.

Les indicateurs seront le nombre d'initiatives de diffusion, le nombre de campagnes d'information du public, le nombre d'utilisateurs de la bibliothèque et des archives de l'ICCROM et ses réseaux, ainsi que le nombre de projets de collaboration.

En plus de la formation et du partage des connaissances, l'ICCROM augmentera son soutien stratégique auprès de ses États membres, par le biais de nouveaux partenariats créatifs, entre autres. Ce soutien variera entre conseils stratégiques et soutien technique, à travers des missions consultatives et des projets sur le terrain. Ces efforts seront soutenus par l'analyse sectorielle, la recherche collaborative et les événements conçus pour donner un aperçu du secteur de la conservation du patrimoine, tout en soulignant les tendances émergentes sur le terrain.

Les indicateurs de notre succès seront le nombre d'États membres et d'institutions qui signalent des améliorations dans leurs stratégies de conservation à la suite de leur collaboration avec l'ICCROM, ainsi que le nombre de missions consultatives et d'évaluation menées par le centre.

La communication est le cœur de toute grande organisation et, pour cette raison, il faut lui accorder l'attention et le soutien dont elle a besoin pour donner une plus grande visibilité à notre travail au sein de la communauté mondiale. Ceci s'applique également à l'ICCROM. Ce « Programme de travail et budget » est ambitieux et nous engage à réaliser de nombreuses et belles choses. Cependant, pour atteindre ces objectifs, il faut une machine de communication puissante capable de transmettre l'importance de notre travail et une bonne collecte de fonds pour combler le déficit de financement que nous avons abordé plus tôt. La communication institutionnelle est donc non seulement vitale pour gagner en visibilité, mais il est essentiel de s'assurer que nous sommes en mesure de nous positionner en tant que partenaire indispensable.

Tous les coûts estimatifs liés à la communication institutionnelle et aux outils et prestations relatifs à la connaissance s'élèvent à environ 1,4 million d'euros (incluant les coûts du personnel).

L'ICCROM dispose déjà de 97 % des ressources nécessaires pour mener à bien ce programme.

Comme vous avez pu le constater, le plan est ambitieux, et nous avons une capacité limitée d'absorption. Cependant, afin de répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés, nous avons élaboré un budget qui nous permettra de grandir en tant qu'organisation alors que nous mettons en œuvre notre mandat dans un contexte de demande croissante.

Nous ne repartons pas sur de nouvelles bases. Au cours de l'exercice biennal en cours, nous avons déjà constaté une augmentation drastique de notre budget. Nous nous sommes déjà orientés vers la mise en œuvre d'un programme plus large. Cependant, comme nous démarrons le nouvel exercice biennal, nos ressources disponibles sont encore limitées. Nous avons conçu un budget qui tient compte des ressources dont nous disposons, lequel comprend le budget ordinaire et les contributions volontaires disponibles, ainsi que l'écart de financement, lequel sera utilisé comme objectif de collecte de fonds. C'est pourquoi la portée budgétaire qui vous est présentée est beaucoup plus importante que par le passé.

Je vais maintenant laisser la parole à Sophy Janowski, notre Directrice administrative et financière, qui vous donnera un aperçu de l'enveloppe budgétaire.

## b) Présentation du budget

Mme Sophy Janowski, Directrice administrative et financière, prend ensuite la parole pour donner un aperçu de l'enveloppe budgétaire. Elle présente comme suit :

Madame la Présidente, Excellences, délégués et collègues,

J'ai l'honneur de poursuivre cette présentation en mettant l'accent sur le budget qui permettra à l'ICCROM de réaliser son ambitieux Programme de travail et budget. Avant d'aller plus loin, je tiens à vous faire savoir que je suis consciente du fait que ces graphiques et tableaux sont difficiles à lire. C'est la raison pour laquelle je ferai en sorte que cette présentation PowerPoint soit disponible sur le site Web de l'AG.

Comme vous avez dû le constater lors de la lecture de ce Programme de travail et de son projet de budget, sa présentation est différente de l'exercice biennal précédent. C'est parce qu'il suit le modèle des Nations Unies, qui présente son budget à partir des coûts estimatifs requis pour la mise en œuvre du programme.

Comme vous pouvez le voir dans ce tableau, qui est le Tableau 5 dans le Programme de travail et budget (page 79 du Programme de travail et budget, si vous souhaitez le parcourir plus attentivement), le CTE pour 2018-2019 est de 16,3 millions d'euros, incluant 9,4 millions d'euros du budget ordinaire et 4,3 millions euros de contributions volontaires disponibles. En outre, l'enveloppe budgétaire comprend un montant supplémentaire de 2,6 millions d'euros représentant l'écart de financement estimatif qui doit être relevé pour couvrir le coût estimatif total du programme de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2018 – 2019. À l'heure actuelle, l'ICCROM dispose déjà de 84 % des ressources nécessaires pour mettre en œuvre son programme de travail.

La principale ressource financière du budget de l'ICCROM est la quote-part des États membres. Pour cet exercice biennal, ces cotisations sont à nouveau basées sur une croissance nominale zéro (CNZ). Vous trouverez le détail des contributions évaluées des États membres de l'ICCROM à l'Annexe 3 du Programme de travail et budget. Plusieurs éléments sont à souligner. Premièrement, le budget de l'exercice biennal 2018 – 2019 comprend une légère augmentation des recettes estimatives provenant des quotes-parts des États membres. Cela est dû à l'adhésion de l'Ukraine au cours de l'exercice biennal 2016-2017. Deuxièmement, au cours de l'exercice biennal en cours, certains pays ont manifesté un intérêt à adhérer à l'ICCROM ou ont déjà pris des mesures pour le faire. Cependant, les contributions de ces pays n'augmenteront pas substantiellement le budget ordinaire global de l'ICCROM.

Les ressources financières secondaires de l'ICCROM correspondent aux contributions volontaires disponibles, lesquelles sont détaillées à l'Annexe 4. Elles proviennent d'États membres ou d'autres bailleurs de fonds tels que les organisations internationales, les organismes de financement, les fondations privées et autres.

Je voudrais souligner la contribution spéciale promise par le gouvernement italien, d'un montant de 1 million d'euros, et qui concerne les arriérés de l'entretien des bâtiments, ainsi que les 696 632 euros correspondant au montant nécessaire pour l'entretien des bâtiments sur l'exercice biennal. La semaine dernière, nous avons reçu un avis du gouvernement italien quant à son engagement.

Les recettes estimées provenant du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires disponibles pour l'exercice biennal 2018 – 2019 s'élèvent à un montant total de 13,7 millions d'euros, dont 9,4 millions d'euros correspondant aux ressources du budget ordinaire et 4,5 millions d'euros à des contributions volontaires. En outre, l'enveloppe budgétaire comprend un montant supplémentaire de 2,6 millions d'euros en ressources extrabudgétaires, composées de nouvelles contributions volontaires, lesquelles permettent de couvrir le coût estimatif total du programme de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2018 – 2019, portant l'enveloppe budgétaire totale à 16,3 millions d'euros. Ces nouvelles contributions volontaires seront allouées aux sections des programmes et projets mis en œuvre, à condition que la totalité des fonds nécessaires à l'implémentation des activités du projet soit pleinement appropriée aux engagements financiers de l'ICCROM. Le budget pour l'exercice biennal 2018-2019 comprend une légère augmentation des recettes estimées provenant des contributions des États membres, en raison de l'adhésion de l'Ukraine au cours de l'exercice biennal 2016-2017, bien que les contributions des États membres soient toujours calculées sur la base d'une croissance nominale zéro. L'intégralité de l'enveloppe budgétaire par rapport aux estimations d'environ 10 millions d'euros pour l'exercice biennal 2016 – 2017 (9 990 182 euros exactement), et à un crédit supplémentaire de 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2016, représente une augmentation de 41,98 % dans l'enveloppe budgétaire totale approuvée par l'Assemblée générale. Dans le budget de l'exercice biennal 2018 – 2019, le Secrétariat propose d'inclure le CTE dans tous les programmes et projets, portant l'enveloppe budgétaire totale à 16,3 millions d'euros (16 296 618 euros exactement) afin de garantir que la forte croissance du budget-programme observée au cours de l'exercice biennal 2016 – 2017 ne se répète pas au cours du prochain exercice biennal.

## Available Resources constitute 84 % of the Biennium Budget

INCOME	Total Available Resources (TAR)			Additional Resource Requirement	Total
	ICCROM Regular Budget 2018 - 2019	Voluntary Contributions (IN-HAND) 2018 - 2019		Voluntary Contributions (NEW VCs) 2018 - 2019	
		Programme	Staff Costs		
Contributions from ICCROM Member States for the Biennium 2018-2019	7,389,528	1,591,230	2,483,472	2,577,755	
Other Contributions		35,720			
Italy Headquarters Agreement (Building Maintenance and Security)	696,632				
Special contribution from the Government of Italy	1,000,000				
Bank Interest - Bank Accounts	10,000				
Bank Interest - Invested Funds	87,000				
Sales of Publications	5,000				
Sales of Photocopies	1,000				
Course Fees		49,404			
Other income	10,000				
Administrative Cost Recovery (Voluntary Contributions In-Hand)	187,633				
<b>TOTAL INCOME</b>	<b>9,386,792</b>	<b>1,676,354</b>	<b>2,483,472</b>	<b>2,577,755</b>	
Carry forward from previous biennium	-	172,244	-	-	-
<b>TOTAL RESOURCES</b>	<b>9,386,792</b>	<b>1,848,598</b>	<b>2,483,472</b>	<b>2,577,755</b>	

**EUR 13,718,863**

Ce niveau de ressources est le résultat du long processus de formulation budgétaire, reflétant un examen précis et des consultations approfondies avec les directeurs de programme afin d'assurer une utilisation optimale des ressources nécessaires pour une mise en œuvre totale efficace et efficiente des objectifs stratégiques et du mandat fixé par les États membres. Une série d'ajustements a été prise en compte, générant une réduction des dépenses en ce qui concerne d'autres coûts relatifs au personnel, consultants, experts, voyages du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement ou de représentation, fournitures et matériel, mobilier et équipements.

En fixant les niveaux de ressources, des ajustements ont été pris en considération de l'impact différé du nouveau recrutement, en raison de la séparation découlant de la retraite du personnel.

Les propositions de programme et de projet reflètent également le renforcement de la capacité d'implémentation de l'ICCROM, conformément aux dispositions des nouvelles orientations stratégiques, par lesquelles le Conseil a reconnu la demande croissante de programmes de la part du Secrétariat ainsi que la nécessité d'obtenir des ressources accrues, opportunes, stables et prévisibles pour leur mise en œuvre.

Avant d'aller plus loin, je souhaite revoir brièvement l'affectation du budget ordinaire aux programmes qui viennent de vous être présentés.

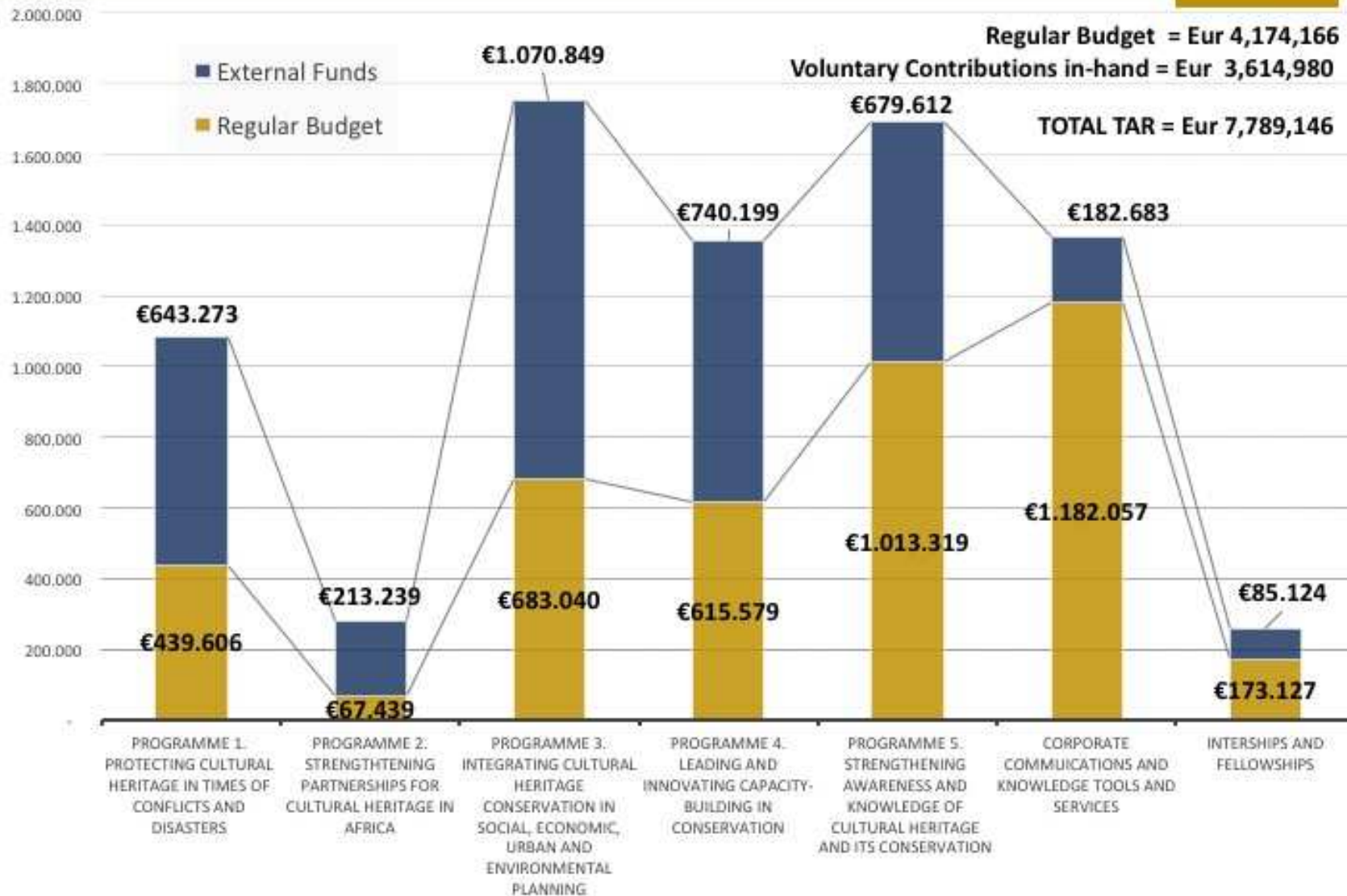
[Le tableau ci-dessous] résume les ressources disponibles pour les cinq programmes, la communication institutionnelle ainsi que les bourses et les stages. Le CTE s'élève à environ 10 millions d'euros, dont 7,7 millions d'euros déjà disponibles pour l'ICCROM.

La couleur marron correspond au budget ordinaire, et la bleue, en haut, aux fonds externes.

La deuxième colonne, à gauche, représente le Programme 2, à savoir le renforcement des partenariats pour le patrimoine culturel en Afrique. L'allocation étant la plus petite s'explique par le fait que ce programme n'en est qu'à sa phase initiale.

Le programme 3, portant sur l'intégration de la conservation du patrimoine culturel à l'urbanisme et aux actions socio-économiques et environnementales (troisième colonne en partant de la gauche) a bénéficié d'un financement plus important en raison de son projet novateur dédié à la nature et la culture.

# Total Available Resources (TAR) – Programme Allocation





Avant de détailler le coût d'exploitation, je tiens à vous rappeler que la méthodologie utilisée pour préparer les besoins financiers au titre du Programme de travail et budget reste inchangée par rapport à celle utilisée au cours de l'exercice biennal précédent et approuvée par l'Assemblée générale. En vertu de cette méthodologie, les crédits révisés pour l'exercice biennal en cours sont le point de départ ou niveau de référence à partir duquel est calculé le changement.

Pour l'exercice biennal, l'ICCROM a des frais généraux de fonctionnement de près de 6 millions d'euros, couverts par 5,2 millions d'euros du budget ordinaire et de 717 000 euros issus de contributions volontaires disponibles. Voir le tableau ci-dessous.

Les augmentations et réductions proposées sont mesurées par rapport aux crédits révisés de 2016 – 2017, et les modifications proposées au budget actuel sont indiquées. Ces changements reflètent, entre autres, les ajustements pour l'introduction de provisions non récurrentes au cours de l'exercice biennal en cours et les augmentations obligatoires de l'intégralité de la provision des ressources en 2015 – 2017, pour les restitutions d'impôts aux salariés non budgétés dans le budget biennal 2016 – 2017.

Une série d'ajustements a été prise en compte, générant une réduction des dépenses en ce qui concerne d'autres coûts relatifs aux personnel, consultants, experts, voyages du personnel, services contractuels, frais généraux de fonctionnement ou de représentation, fournitures et matériel, mobilier et équipements. En fixant les niveaux de ressources, des ajustements ont été pris en considération pour l'impact différé du nouveau recrutement, en raison de la séparation découlant de la retraite du personnel.

Des ajustements pour l'introduction de provisions non récurrentes de 499 714 euros dans la section des frais généraux de fonctionnement pour le remboursement de l'impôt des employés afin de prévoir le risque associé au retard éventuel de la ratification de l'accord par le Parlement italien, et un ajustement de 430 632 euros pour l'entretien et la sécurité des bâtiments de l'administration centrale, correspondant à la différence entre les montants reçus en 2016 et 2017 (133 000 euros par an) et aux dépenses effectives (696 000 euros).

Une fois confirmées la mise en œuvre de l'accord révisé de l'administration centrale et la responsabilité en matière de remboursement d'impôt évaluée, une demande sera faite au Conseil afin de transférer le montant de la réserve d'exploitation du budget à un fonds de priorité central (FPC) et d'investir dans les programmes et opérations de l'ICCROM, y compris la pleine provision du Fonds ASHI pour l'exercice biennal 2018 – 2019.

La provision pour l'entretien des bâtiments du siège et la sécurité est susceptible de demeurer la même au cours de l'exercice biennal.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, vous verrez, sur le diagramme circulaire ci-dessous, des détails plus fournis quant à la répartition des coûts d'exploitation, pour des raisons de transparence et afin de refléter la plus grande importance accordée au rôle de la gestion et de l'administration dans le soutien à la mise en œuvre du Programme de travail de l'ICCROM.

En ce qui concerne l'intégralité des frais généraux de fonctionnement, 54 % sont engagés à soutenir le financement des coûts de l'ASHI, prévus pour le personnel actif et les retraités.

Conformément au Règlement du personnel de l'ICCROM, le personnel acquiert le droit à la couverture subventionnée de l'ASHI s'ils remplissent certains critères d'admissibilité. Le coût de la

couverture des anciens fonctionnaires est partagé entre ces derniers et l'ICCROM. Les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) 25, que l'ICCROM adopte en 2018, exigent que la responsabilité de l'ICCROM pour ce droit acquis soit considérée suivant la comptabilité d'exercice intégrale, et déclarée comme telle dans les déclarations financières de l'ICCROM. Cette exigence garantit que les déclarations financières reflètent totalement toutes les dettes exigibles à court terme comme le passif à long terme. Le passif de l'ASHI listé dans les déclarations financières de l'ICCROM fait référence à un coût total estimé d'après tous les retraités et membres actifs du personnel justifiant d'un service suffisant pour être admissibles à l'ASHI. Le passif total de l'ASHI est une estimation calculée par le nouvel actuaire indépendant de l'ICCROM (Parametrica), en tenant compte de l'évolution des coûts des soins de santé, des taux de mortalité, de la composition démographique de la population assurée, de l'inflation, etc. Il repose sur une approche développée par la profession actuarielle et approuvée par les définisseurs des normes comptables comme étant la méthode la plus précise permettant de projeter le montant de l'obligation future de l'organisation. L'évaluation du passif de l'ASHI est très sensible aux coûts et facteurs démographiques et financiers, et les variations d'une année à l'autre peuvent être importantes. Les principaux facteurs entraînant le changement de la valeur annuelle du passif, collectivement nommés hypothèses financières actuarielles, sont le taux d'actualisation, les taux tendanciels médicaux, l'espérance de vie et la durée de service du personnel actif. En avril 2017, le calcul de Parametrica quant aux charges à payer relatives à l'ASHI pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élevait à 555 367 euros.

La différence de 196 481 euros entre le montant budgété dans le Programme de travail et budget (soit 358 886 euros, correspondant au montant effectif alloué en 2016, tel que confirmé par les actuaires) et le calcul des charges à payer relatives à l'ASHI pour l'exercice biennal 2018 – 2019 sera couverte au cours de l'exercice biennal, soit par le biais de recettes provenant du recouvrement des coûts administratifs résultant de nouvelles contributions volontaires, et/soit par la réaffectation de la réserve d'exploitation mise de côté pour le remboursement des impôts, si cela est possible. Par ailleurs, le recrutement d'un poste vacant en 2018-2019 sera reporté en 2020, et les économies réalisées allouées au passif de l'ASHI.

Fin 2011, avec l'adoption des normes IPSAS, toutes les organisations du système des Nations Unies avaient reconnu dans leurs États financiers leur responsabilité en ce qui concerne l'ASHI, calculée par des actuaires indépendants. Cela a considérablement accru une sensibilisation dans l'ensemble du système des Nations Unies à l'étendue de la responsabilité de l'ASHI. Des informations portant sur le passif de l'ASHI au niveau de chaque organisation du système des Nations unies à la fin de l'année 2011 ont été rassemblées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CEB) et éditées dans un document présenté à l'Assemblée générale de l'ONU, en 2013. Ces informations contenues dans le rapport rappellent que, bien que la majorité des organisations n'aient pas encore commencé à financer leur fonds de responsabilité ASHI, un certain nombre, y compris certaines institutions spécialisées, ont pris des premières mesures. Diverses approches ont été utilisées par les organisations pour accumuler des réserves, à savoir :

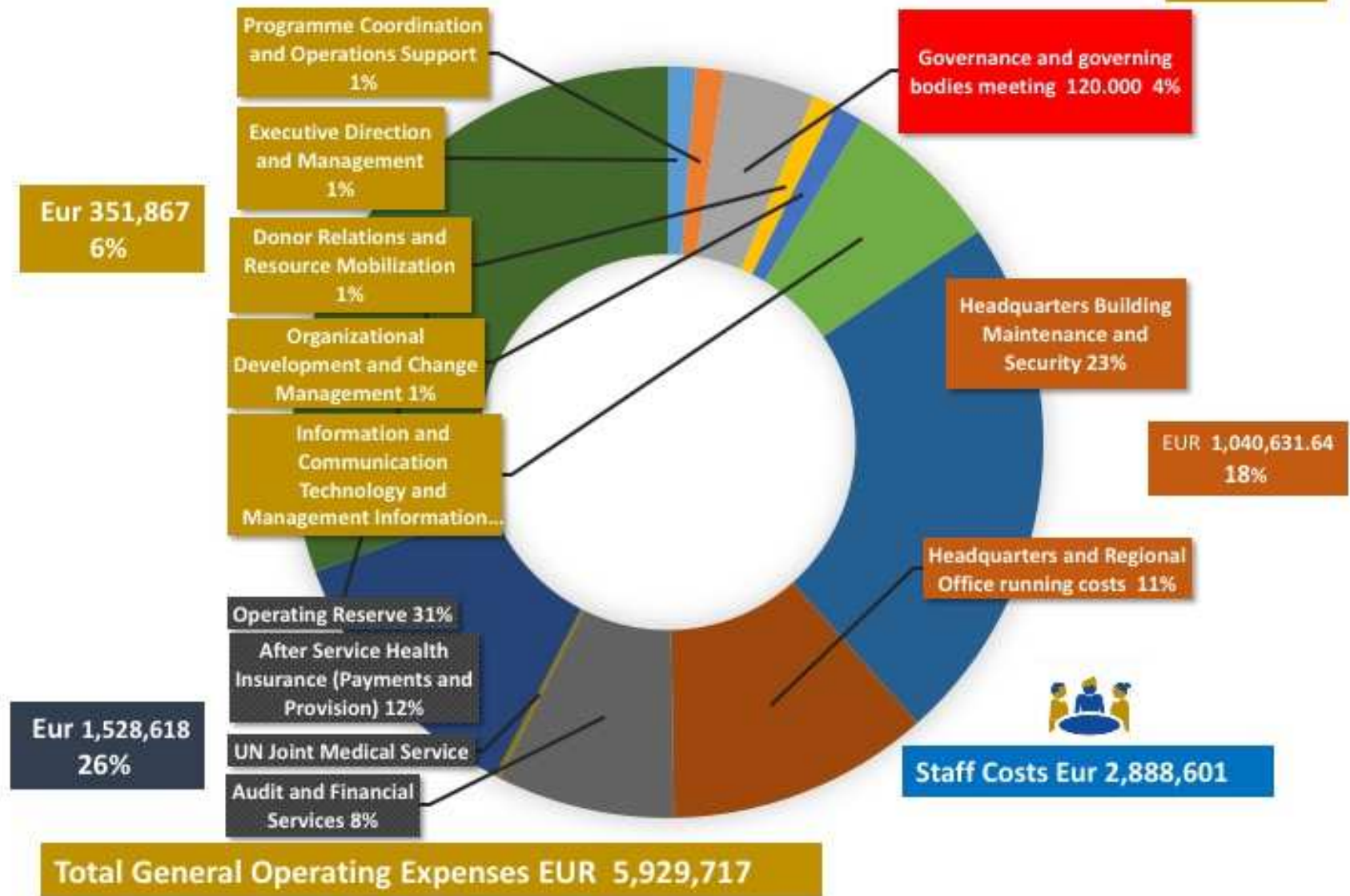
- des dotations annuelles ou biennales de crédits à partir de leur budget ordinaire ou de base ;
- des dotations provenant d'excédents des périodes précédentes ;

- des charges salariales concernant tous les fonds ou uniquement les activités financées par des fonds extrabudgétaires ; et
- des revenus d'investissement sur les soldes accumulés de leur réserve ASHI ou de leur caisse d'assurance maladie.

## General Operating Costs (in EUR)

EXPENDITURES	ICCROM Regular Budget 2018 - 2019		Voluntary Contributions (IN-HAND) 2018 - 2019		Voluntary Contributions (NEW VCs) 2018 - 2019
	Programme	Staff Costs	Programme	Staff Costs	
<b>A. GENERAL OPERATING EXPENSES</b>					
Executive Direction and Management	36 000				
Programme Coordination and Operations Support	17 000		20 000		
Governance and governing bodies meeting	120 000				
Donor Relations and Resource Mobilization	12 000		20 000		513 091
Organizational Development and Change Management	37 200	2 375 510			
Information and Communication Technology and Management Information Systems	179 667		30 000		
Headquarters Building Maintenance and Security	696 632				
Headquarters and Regional Office running costs	237 000		107 000		
Audit and Financial Services	205 886		27 000		
UN Joint Medical Service		6 500			
After Service Health Insurance (Payments and Provision)		358 886			
Operating Reserve (Employee Income Tax Refund & Headquarters Building Maintenance and Security )	430 632	499 714			
<b>TOTAL GENERAL OPERATING EXPENSES</b>	<b>1 972 016</b>	<b>3 240 610</b>	<b>204 000</b>	<b>513 091</b>	<b>-</b>
		<b>5 212 626</b>		<b>717 091</b>	

# The Cost of Operating ICCROM – Aligning Costs to the Business Transformation Strategy

Un niveau de dépenses de 8,2 millions d'euros au titre des traitements et des avantages est inclus dans ce budget, composé de 6,2 millions d'euros du budget ordinaire, majoré de 2,5 millions d'euros issus de contributions volontaires disponibles.

Les salaires et les avantages de l'ICCROM sont calculés sur la base du barème des traitements établi par l'Organisation des Nations Unies pour la catégorie des administrateurs et celle des services généraux. En tant que tel, l'ICCROM n'a aucun contrôle sur leur détermination et l'indexation sur le coût de la vie.

Pour l'exercice biennal 2018 – 2019, les salaires ont été projetés en tenant compte d'une augmentation de 2 % prévue pour l'indexation par rapport aux fluctuations du coût de la vie, en sus de l'augmentation régulière que les fonctionnaires reçoivent tous les deux ans pour le personnel des services généraux, et chaque année pour les administrateurs.

À la demande du Conseil, un examen approfondi des ressources relatives au personnel sera effectué afin d'assurer l'alignement optimal des fonctions requises pour mettre en œuvre les stratégies prévues pour la période 2018-2023 et rationaliser l'administration suite à l'implémentation des nouveaux systèmes ERP, notamment SAP Universe Path.

Le niveau de ressources disponibles pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 13,7 millions d'euros, une augmentation d'environ 3,7 millions d'euros (dépassement du budget approuvé) par rapport à l'enveloppe actuelle de 9,9 millions d'euros. Cependant, gardez à l'esprit que ce niveau proposé est inférieur au montant réellement perçu par l'ICCROM au cours de l'exercice 2016-2017, lequel, à la fin décembre 2016, s'est élevé à 14,2 millions d'euros (voir l'Annexe 5 – Statuts du budget de l'ICCROM et dépenses au 31 décembre 2016).

Dans le programme, vous pouvez voir une augmentation de 667 000 euros pour la prochaine période biennale, ce qui peut être considéré comme une excellente nouvelle, car cela permettra à l'ICCROM de mettre en œuvre davantage d'activités.

Le budget a diminué en ce qui concerne la communication institutionnelle. Ceci résulte de la réaffectation des coûts de la communication au Programme 5. Ce point est indispensable pour assurer le développement et la transformation de l'organisation.

L'augmentation de 1 million d'euros dans les frais généraux de fonctionnement s'explique par les montants réels relatifs au remboursement des impôts et à l'entretien des bâtiments.

Pour conclure, le budget proposé reflète une réalité non montrée auparavant et à partir de laquelle l'ICCROM pourra accueillir sa transformation.

Comme nous l'avons dit précédemment, pour la première fois de son histoire, l'ICCROM s'est alignée avec la structure du Programme de travail et budget des Nations Unies. Le budget que je viens de vous présenter est l'objectif idéal que l'ICCROM a l'ambition d'atteindre si nous voulons mettre en œuvre toutes les activités présentées ici. Comme vous l'avez vu, l'ICCROM dispose déjà de 84 % des fonds nécessaires pour mener à bien sa liste complète d'activités. Il s'agit à présent de trouver les 16 % restants, ce qui correspond à environ 2,5 millions d'euros.

Le budget prévisionnel CNZ est résumé dans le Tableau 5 : Le résumé du budget ordinaire de 2018-2019 prévoit par objet de dépenses (en EUR) ([AG 30/10](#), p. 79 – 82) [Voir aussi ci-dessous] sous une forme simplifiée et comprend ces activités proposées sur la base des contributions attendues des États membres, d'autres revenus et contributions volontaires, à la fois celles engagées et celles devant être soulevées (les nouvelles contributions volontaires). À cet égard, il est essentiel pour l'ICCROM de poursuivre ses activités de collecte de fonds afin de renforcer la capacité de mise en œuvre de ses orientations stratégiques et des plans biennaux.



Tableau 5. Résumé du budget ordinaire de 2018-2019 - estimation par objet de dépenses (en EUR)

**REVENU**

REVENU	Ressources totales disponibles (= 3q + 4q)			Dépenses supplémentaires	Coût total estimé (CTE)
	Budget ordinaire ICCROM	Contributions volontaires (disponibles)		Contributions volontaires (nouvelles)	(Ressources totales disponibles + nouvelles)
		Programme	Coûts du personnel		
Contributions des États membres de l'ICCROM pour l'exercice biennal 2018-2019 (CNZ)	7 389 528	1 591 230	2 483 472	2 577 755	<b>14 774 337</b>
Autres contributions		35 720			
Accord de siège Italie (entretien des bâtiments et sécurité)	696 632				
Contribution spéciale du gouvernement italien	1 000 000				1 000 000
Intérêts bancaires - comptes bancaires	10 000				10 000
Intérêts bancaires - fonds investi	87 000				87 000
Vente de Publications	5 000				5 000
Ventes de photocopies	1 000				1 000
Frais de formation		49 404			49 404
Autres revenus	10 000				10 000
Recouvrement des coûts administratifs (contributions volontaires disponibles)	187 633				187 633
<b>REVENU TOTAL</b>	<b>9 386 793</b>	<b>1 676 354</b>	<b>2 483 472</b>	<b>2 577 755</b>	<b>16 124 374</b>
Solde reporté de l'exercice biennal précédent	-	172 244	-	-	<b>172 244</b>
<b>RESSOURCES TOTALES</b>	<b>9 386 793</b>	<b>1 848 598</b>	<b>2 483 472</b>	<b>2 577 755</b>	<b>16 296 618</b>
<i>Ressources totales disponibles incl.</i>	<b>13 718 863</b>				

**Tableau 5. Résumé du budget ordinaire de 2018-2019 - estimation par objet de dépenses (en EUR)**

**A. DÉPENSES - FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT**

DÉPENSES	Budget ordinaire ICCROM		Contributions volontaires (disponibles)		Contributions volontaires (nouvelles)	Coût total estimé (CTE)
	Programme	Coûts du personnel	Programme	Coûts du personnel		
<b>FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT</b>		2 375 510		513 091		2 888 601
Direction exécutive et administration	36 000					36 000
Coordination des programmes et de l'appui opérationnel	17 000		20 000			37 000
Rencontre de la gouvernance et des organes directeurs	120 000					120 000
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	12 000		20 000			32 000
Développement organisationnel et gestion du changement	37 200					37 200
Technologies de l'information et des communications et gestion Systèmes d'information	179 667		30 000			209 667
Entretien des bâtiments du siège et sécurité	696 632					696 632
Coûts d'exploitation du siège et du bureau régional	237 000		107 000			344 000
Services d'audit et financiers	205 886		27 000			232 886
Services médicaux communs à l'ONU		6 500				6 500
ASHI (paiements et provisions) <sup>18</sup>		358 886				358 886
<i>Réserve d'exploitation (remboursement de l'impôt sur le revenu des employés et entretien des bâtiments du siège et sécurité)</i>	430 632	499 714				930 346
<b>TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 972 016</b>	<b>3 240 610</b>	<b>204 000</b>	<b>513 091</b>	<b>-</b>	<b>5 929 717</b>



Tableau 5. Résumé du budget ordinaire de 2018-2019 - estimation par objet de dépenses (en EUR)

## B. DÉPENSES - COÛTS DES PROGRAMMES

DÉPENSES	Budget ordinaire	ICCROM	Contributions (disponibles)	Volontaires	Contributions volontaires (nouvelles)	Coût total estimé (CTÉ)
<b>Programme 1. Protection du patrimoine culturel en temps de conflit et de catastrophes</b>	<b>Programme</b>	<b>Coûts du personnel</b>		<b>Coûts du personnel</b>		
		309 606		463 273		772 880
1.1. Réduction des risques de catastrophe	45 000		70 000		30 000	145 000
1.2 Premiers secours au patrimoine culturel	65 000		-		367 000	432 000
1.3 Protection, rétablissement et reconstruction post-conflit	20 000		110 000		-	130 000
<b>Total Programme 1</b>	<b>130 000</b>	<b>309 606</b>	<b>180 000</b>	<b>463 273</b>	<b>397 000</b>	<b>1 479 880</b>
<b>Programme 2. Renforcement des partenariats pour le patrimoine culturel en Afrique</b>		42 439		40 995		83 433
2.1 Développement des programmes et initiatives pilotes	25 000		172 244		40 000	237 244
<b>Total Programme 2</b>	<b>25 000</b>	<b>42 439</b>	<b>172 244</b>	<b>40 995</b>	<b>40 000</b>	<b>320 677</b>
<b>Programme 3. Intégration de la conservation du patrimoine culturel dans la planification sociale, économique, urbaine et environnementale</b>		633 040		576 689		1 209 729
3.1 Convention du patrimoine mondial	-		105 975		-	105 975
3.2 Intégration du changement dans la théorie et la pratique de la gestion du patrimoine	25 000		70 000		40 000	135 000
3.3 Approches de la Conservation centrées sur les personnes	15 000		-		35 000	50 000
3.4 Conservation du patrimoine et industries créatives (SOIMA inclus)	10 000		5 000		-	15 000
3.5 Leadership en matière de domaine patrimonial (intégrant la nature et la culture)	-		263 185		493 815	757 000
3.6 Conservation du patrimoine subaquatique	-		50 000		-	50 000
<b>Total Programme 3</b>	<b>50 000</b>	<b>633 040</b>	<b>494 160</b>	<b>576 689</b>	<b>568 815</b>	<b>2 322 704</b>
<b>Programme 4. Renforcement des capacités pilotes et innovantes en matière de conservation</b>		475 579		346 599		822 178
4.1 Partenariats avec les universités du monde arabe	-		333 600		2 000	335 600
4.2 Conception de stratégie d'apprentissage en ligne et développement	40 000		-		210 000	250 000
4.3 Compétences d'enseignement et de communication en matière de conservation	10 000		-		10 000	20 000

4.4 RE-ORG : Réorganisation des collections de musée en réserves	30 000		-		155 000	185 000
4.5 Collections en contexte	20 000		-		158 220	178 220
4.6 Conservation des matériaux patrimoniaux	40 000		60 000		80 000	180 000
<b>Total Programme 4</b>	<b>140 000</b>	<b>475 579</b>	<b>393 600</b>	<b>346 599</b>	<b>615 220</b>	<b>1 970 998</b>

Tableau 5. Résumé du budget ordinaire de 2018-2019 - estimation par objet de dépenses (en EUR) (suite)

## C. DÉPENSES - COÛTS DES PROGRAMMES (CONT.)

DÉPENSES	Budget ordinaire ICCROM		Contributions volontaires (disponibles)		Contributions volontaires (nouvelles)	Coût Total Estimé (CTE)
	Programme	Coûts du personnel	Programme	Coûts du personnel		
<b>Programme 5. Renforcement de la conscience et de la connaissance du patrimoine culturel et sa conservation</b>		912 819		456 112		1 368 931
5.1 Conservation dans le cadre des politiques nationales et internationales	-		50 000		-	50 000
5.2 Accès à l'information pour la communauté professionnelle	48 000		-		681 000	729 000
5.3 Information et sensibilisation du public	20 000		140 000		40 000	200 000
5.4 Suivi des tendances en conservation	30 000		20 000		35 000	85 000
5.5 Forum de l'ICCROM	2 500		13 500		160 720	176 720
<b>Total Programme 5</b>	<b>100 500</b>	<b>912 819</b>	<b>223 500</b>	<b>456 112</b>	<b>916 720</b>	<b>609 651</b>
<b>COÛT TOTAL DES PROGRAMMES</b>	<b>445 500</b>	<b>2 373 482</b>	<b>1 463 504</b>	<b>1 883 668</b>	<b>2 537 755</b>	<b>703 910</b>
<b>C. COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET OUTILS DE CONNAISSANCE ET SERVICES</b>		884 177		86 713		970 890
Rapport annuel et appel global	92 500		-		-	92 500
Gestion et coordination des communications générales	30 000		6 000		-	36 000
Maintenance et développement de site Internet	32 000		30 000		-	62 000
Acquisitions pour la bibliothèque	39 380		-		5 000	44 380
Opérations relatives à la bibliothèque	40 000		-		-	40 000
Opérations relatives aux archives	20 000		-		20 000	40 000
Publications marketing (incluant les livres numériques)	6 000		-		-	6 000
Production de publications	30 000		-		-	30 000
Documents promotionnels	8 000		25 970		-	33 970
Vidéos promotionnelles	-		34 000		15 000	49 000
<b>TOTAL COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE ET OUTILS DE CONNAISSANCE ET SERVICES</b>	<b>297 880</b>	<b>884 177</b>	<b>95 970</b>	<b>86 713</b>	<b>40 000</b>	<b>404 740</b>
<b>D. Bourses internationales et Stages de l'ICCROM</b>	-	173 127	85 124	-	-	258 251
<b>TOTAL DES DÉPENSES (A+B+C+D)</b>	<b>2 715 396</b>	<b>6 671 397</b>	<b>1 848 598</b>	<b>2 483 472</b>	<b>2 577 755</b>	<b>16 296 618</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE BUDGET (Ressources disponibles SEULEMENT)</b>	<b>9 386 793</b>	<b>4 332 070</b>				
	<b>13 718 863</b>					

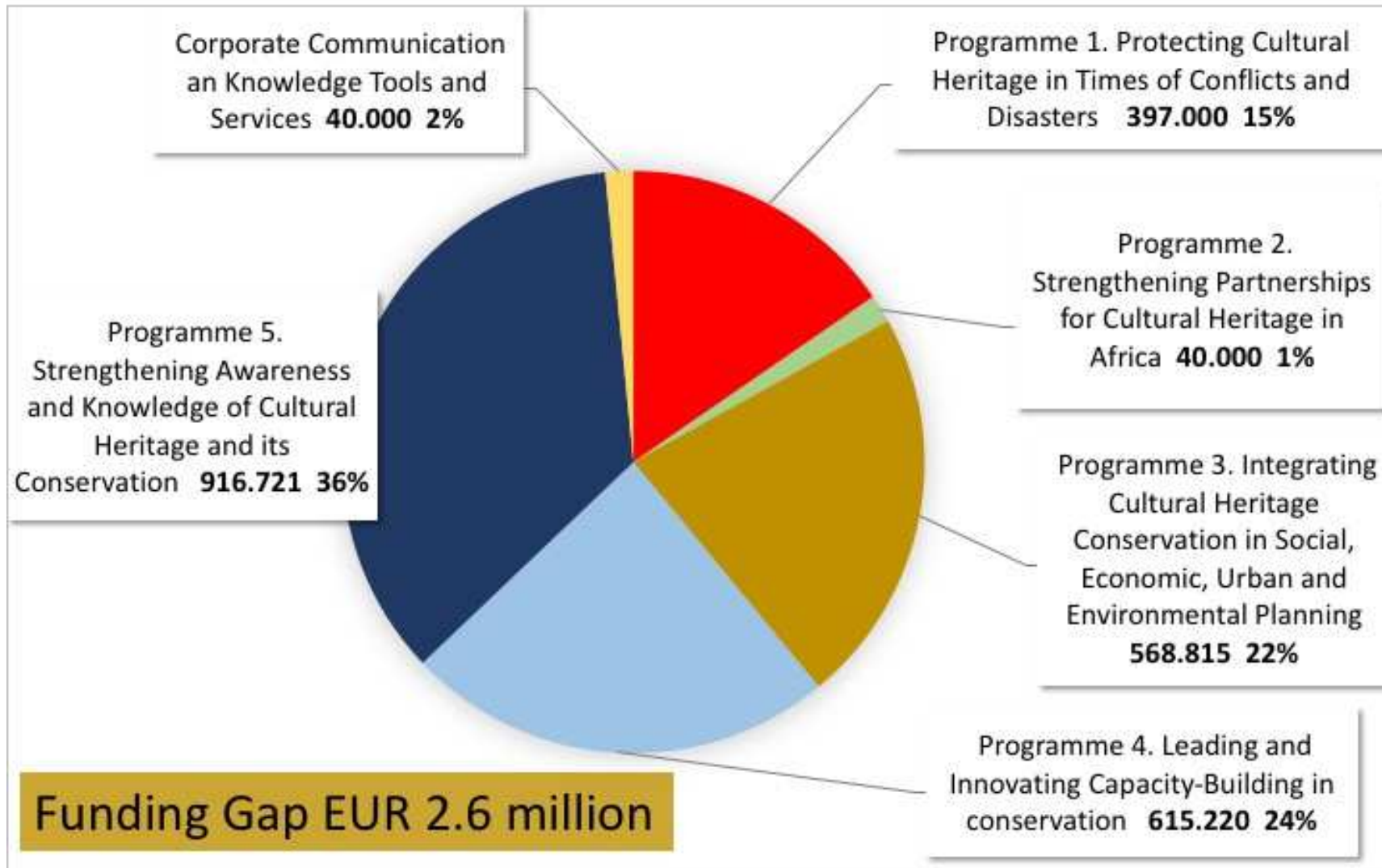
Ventilé chaque année, nous parlons d'un peu plus de 1,3 million d'euros, ce qui est réalisable et raisonnable. Nous avons déjà levé 4,5 millions d'euros pour l'exercice biennal à venir, le reliquat correspond donc à une somme relativement minime.

Le graphique à secteurs ci-dessous regroupe tous les montants nécessaires, répartis par programme.

Si nous ne réunissons pas tous les fonds, l'ICCROM devra prioriser les activités à réaliser et celle à abandonner.

La collecte de fonds débutera dans quelques semaines avec un appel global à toutes nos parties prenantes : États Membres et autres donateurs actuels ou potentiels. Une campagne médiatique à grande échelle menée en parallèle mettra en lumière l'ICCROM et l'impact du patrimoine culturel sur la transformation de notre monde.

## Focus on an ICCROM-wide fundraising strategy



### c) Discussion

Mme Nyhamar laisse la parole à l'auditoire pour les questions portant sur le programme et le budget.

M. Thomas Duffy, Chargé d'affaires auprès de l'ambassade des États-Unis à Rome et délégué des États-Unis, fait la déclaration suivante :

Merci, M. le Directeur général, et merci Sophy pour cette présentation détaillée du Programme de travail et budget de l'ICCROM. Nous félicitons l'ICCROM pour son engagement continu à l'égard d'un budget de croissance nominale zéro et le travail du Conseil, du bureau et du Secrétariat dédié à cet objectif capital. Nous sommes tous conscients des défis auxquels est confronté l'ICCROM, en termes de correspondance des ressources disponibles à son mandat en pleine croissance. Dans le monde entier, la tendance des organisations internationales est à une diminution du financement de base sans restriction. Les pays donateurs traditionnels se retrouvent de plus en plus face à des environnements budgétaires restreints. Près de la moitié du budget d'exploitation de l'ICCROM provient des contributions de seulement dix pays. Les États-Unis encouragent donc fortement l'ICCROM à diversifier et élargir sa base de donateurs, ce afin de renforcer l'organisme contre les chocs financiers. À cette fin, nous saluons les efforts de mobilisation des ressources de la Directrice administrative et financière, ainsi que le plan d'optimisation des ressources. Nous examinons avec intérêt les sources de financement relatives aux soins médicaux après la cessation de service et attendons avec impatience de recevoir davantage d'informations quant à la division entre le programme et les contributions volontaires visant à combler cet écart important. Une partie de la santé financière de l'ICCROM repose sur le fait de disposer de publications de premier ordre qui expliquent aux donateurs potentiels le travail de l'organisation, et nous saluons le rapport annuel 2016, qui a été détaillé plus tôt aujourd'hui. Nous croyons que les valeurs de production et la teneur de ce rapport annuel sont une grande étape vers la modernisation des communications et des publications de l'ICCROM. Nous nous félicitons de l'adoption du nouveau système comptable qui permettra d'accroître la transparence, la responsabilité et l'utilisation efficace des ressources. Ce nouveau système comptable contribuera également à renforcer la confiance des donateurs. La dernière partie du renforcement de la santé financière de l'ICCROM fortifie la participation des États membres en matière de prise de décision entre les sessions. Nous sommes persuadés qu'une petite organisation telle que l'ICCROM est vulnérable, même face à de petites variations en matière de contributions financières. Le Conseil et le Bureau font un travail exceptionnel en ce qui concerne l'orientation de l'organisation. Néanmoins, les membres du Conseil et du Bureau siègent à titre personnel et non en tant que représentants des États membres. Le besoin de durabilité financière à long terme, nous en sommes convaincus, requiert une solide adhésion de l'État membre, ainsi que son implication régulière. Nous devrions donc considérer le mérite de disposer d'organes directeurs entre les sessions et d'inclure la considération d'un budget et d'un comité financier, une pratique que nous observons au sein d'autres organismes, ici à Rome. Enfin, nous connaissons les progrès réalisés par l'ICCROM en matière de résolution des problèmes liés au remboursement des impôts et aux coûts d'entretien des bâtiments avec le gouvernement italien. Nous félicitons le gouvernement italien pour les mesures importantes prises à cet égard, et nous attendons avec impatience une résolution définitive dans un avenir proche.

M. Bruno Favel, chef du département des affaires européennes et internationales, Direction générale du patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication de France et délégué de la France, souligne le manque de cohérence en ce qui concerne les programmes et le budget. Il apprécie les encouragements quant à l'aide portée à l'Afrique, mais déclare que le budget concernant l'Afrique est de loin le pire qui n'est jamais été présenté, ce qui le stupéfie. Il note que peu de progrès ont été réalisés au cours des six dernières années, malgré le projet RE-ORG. L'intérêt général porté à l'Afrique semble faible. Il souligne les points positifs en ce qui concerne d'autres questions d'actualité, à savoir les initiatives post-conflit et post-séisme. Cependant, cela touche toutes les organisations internationales. Il affirme qu'il ne peut y avoir de programme ciblé sans trouver des ressources à consacrer au programme africain. Il demande de fournir un effort pour tenter de mettre l'accent sur la diversification des contributions, et d'autres efforts destinés à l'Afrique.

Il remercie la Présidente du Conseil, Marie Lavandier, pour son travail fourni au niveau du Conseil exécutif et des diverses fonctions liées au poste important qu'elle occupe à Louvre-Lens. Il souligne le fait que son travail avec l'ICCROM est une activité non rémunérée. Il la remercie pour tout ce qu'elle a accompli.

Il remercie également M. De Caro pour tout ce qu'il a réalisé au cours des six dernières années. Il espère ne pas avoir à répéter les mêmes mots au sujet de l'Afrique dans six ans.

M. De Caro répond comme suit au délégué de la France :

Oui, vous avez raison. Quand je regarde l'Afrique, la situation est frappante. Bien entendu, nous parlons depuis longtemps de l'Afrique, mais nous avons besoin de projets, de propositions. Il y a tellement peu de propositions, et ces dernières doivent être réciproques, avec des homologues. C'est la raison pour laquelle nous pensons lancer une nouvelle stratégie africaine. Peut-être ne parlons-nous pas aux bons interlocuteurs. Il y a un an, nous avons décidé d'examiner et d'élaborer une nouvelle politique en ce qui concerne l'Afrique. Nous avons interrogé des collègues africains dans le système afin de savoir qui sont les nouveaux partenaires. En 2009, nous avons trouvé de bonnes références en termes de donateurs. Il faut à présent vérifier dans quelle mesure la situation a pu changer. Nous disposons des ressources nécessaires pour la stratégie et le recrutement d'un consultant africain. Si une politique africaine est développée et approuvée par le Conseil, et ce dès que possible – maintenant que nous avons un Directeur général africain – cela va dissiper les doutes. L'ICCROM dispose d'un budget de réserve qui peut également être débité.

M. Martin, Vice-président du Conseil pour l'administration et délégué de la Suisse, remercie l'ICCROM pour le Programme de travail et budget. Il démontre que l'on voit bien une ventilation entre la direction et les objectifs stratégiques liés au programme et aux projets. En particulier, la partie des contributions volontaires qui semble raisonnable sur la base de l'exercice biennal précédent. Il est persuadé qu'il est possible de trouver le bon montant pour mettre en œuvre les programmes.

En ce qui concerne l'Afrique, il est satisfait de voir ce dossier figurer parmi les orientations stratégiques ainsi que dans la mise en œuvre du Programme, et il est fier que la Suisse puisse contribuer à des progrès dans ce domaine. Il rejoint la France quant au fait que davantage de ressources sont nécessaires pour l'Afrique, mais que d'autres programmes sont tout aussi urgents, sous la forme de contributions volontaires. Des contributions volontaires plus généreuses enrichiront le programme présenté aujourd'hui.

La déleguée de la Suède exprime ses félicitations pour les nouvelles orientations stratégiques et l'implémentation prévue, notant en particulier la perspective intégrée basée sur les ODD et les efforts fournis pour bâtir à partir d'activités précédentes sur le continent africain.

Elle formule deux commentaires. Il faut tout d'abord prêter attention aux nombreuses activités qui traitent du pillage et du commerce illégal dans les pays en conflit. Cette action demeure prioritaire. En second lieu, elle note que la perspective des liens entre nature et culture peut être étendue dans le but d'inclure le patrimoine subaquatique. Pour la Suède, les conditions de préservation de la matière organique près de la mer Baltique sont importantes à prendre en considération. Elle invite à contacter les organismes nationaux dédiés au patrimoine et l'ICCRUM afin d'apprendre des différents projets régionaux déjà réalisés.

Mme Hanssen, déléguée des Pays-Bas, remercie le Directeur général pour sa façon exemplaire de relier les projets aux objectifs stratégiques et aux ODD.

Elle attire l'attention sur le Programme 3 et les approches centrées sur les personnes en matière de conservation. Ces approches représentent un changement de paradigme. La question est de savoir comment assurer l'implication des communautés et de quelle façon les engager et renforcer leur capacité à participer. Il y a un besoin de recherche et de développement avec cette nouvelle approche et bon nombre de choses à réaliser.

Comme l'ont montré le Directeur général et Mme Janowski, une partie importante du programme a été couverte, mais il existe encore un déficit et un besoin de financement supplémentaire. En raison de cet appel et de la nécessité d'un soutien, les Pays-Bas décident de fournir une contribution volontaire visant à soutenir les approches axées sur les personnes et souhaitent que ce type d'approches soit couronné de succès.

Mme Nyhamar lit la résolution pour l'approbation du budget par l'AG.

Mme Ringbeck, la déléguée de l'Allemagne, demande à quel endroit il est possible de trouver la proposition afin de l'examiner.

Mme Kell, la déléguée du Canada, demande également davantage de clarifications au sujet de ces activités ayant des composantes de base et de contributions volontaires. Il n'est pas clair pour elle si, dans tous les cas, nous serons en mesure de dépenser le budget de base si de nouvelles contributions volontaires ne sont pas obtenues. Le budget de base est-il affecté à des activités



spécifiques qui progresseront, quelles que soient les contributions volontaires, ou y a-t-il un risque pour que certaines de ces dépenses budgétaires de base ne soient pas engagées ? Si tel est le cas, que deviendront ces fonds ?

Mme Janowski indique que le Secrétariat travaille sur le développement d'un plan de mise en œuvre de projet solide, et ce depuis deux ans. Les fonds disponibles ont été alloués à des projets, compte tenu du fait que les responsables de programme ont eu besoin de temps pour gérer les écarts identifiés. Les activités de base seront mises en œuvre et l'écart se réfère généralement à des activités supplémentaires, et non pas à celles de base. Il y a néanmoins des exceptions.

La plupart des projets présentent 3 composantes budgétaires : le budget ordinaire (BO), les contributions volontaires disponibles (CV) et les nouvelles contributions volontaires (nouvelles CV) qui constituent le déficit de financement. Un écart de financement de 16 % est gérable grâce à la réaffectation. Si le projet ne rencontre pas suffisamment de succès pour attirer les fonds nécessaires, l'ICCROM procédera à une autre réaffectation à partir d'un autre poste. L'organisation adapte les projets à la réalité de sa mobilisation de ressources et des collectes de fonds.

M. King, Directeur de l'Unité sites, ajoute qu'il est possible de redimensionner certaines activités. Par exemple, si les coûts d'un cours ne couvrent qu'un laps de temps plus court, l'activité peut être réduite afin de refléter le montant réel.

Mme Janowski reprend et examine les différentes sources telles que le budget ordinaire et les contributions volontaires disponibles, qui correspondent à des dons déjà reçus pour des activités et projets spécifiques. Elle souligne que, dans la mesure du possible compte tenu des ressources de base limitées disponibles, le niveau d'une masse critique de fonds de base a été alloué. Cela répond à des objectifs multiples. Premièrement, quantifier le montant des ressources à l'appui de programmes de l'ICCROM, indiquant ainsi clairement l'objectif de mobilisation des ressources pour des contributions faites sur plusieurs années ou non affectées. Deuxièmement, accroître la perspective d'un financement adéquat pour la mise en œuvre de plans stratégiques. Et, troisièmement, inciter l'ICCROM à définir des fonctions critiques et non critiques, menant à la rationalisation des programmes. Si toutefois l'ICCROM ne réussissait pas à financer l'écart de ressources au cours de l'exercice biennal, les ressources du budget ordinaire affectées à des activités ne disposant pas d'un niveau de ressources suffisant seraient réaffectées ailleurs.

Ainsi, la question est très complexe. Dans le cas où nous ne parviendrons pas à couvrir le budget, comme l'a indiqué M. King, il est possible de réduire l'échelle pour s'adapter à d'autres ressources. Il est également envisageable de procéder à des réaffectations budgétaires.

Mme Nyhamar demande l'approbation du Programme de travail et budget et la résolution et requiert un vote.

Mme Ringbeck, la déléguée de l'Allemagne, indique vouloir à nouveau consulter la version préliminaire.

Mme Nyhamar indique que l'information a été résumée dans le Tableau 5 du rapport.

Mme Ringbeck demande où se trouve le texte relatif à la résolution.

Mme Nyhamar indique qu'on va lui procurer un exemplaire.

Mme Ringbeck suggère que ces résolutions soient distribuées sous format écrit au préalable. Mme Kell suggère de les rendre disponibles dans les deux langues officielles.

Mme Nyhamar demande que l'assemblée lève la main pour approbation du budget par carte de vote.

Le budget est approuvé par l'Assemblée générale par carte de vote.

## **Point de l'ordre du jour 21. Débat thématique sur la « Reconstruction post-conflit : Rétablissement et implication des communautés »**

### **a) Introduction**

Mme Nyhamar donne la parole à Mme Lavandier, présidente du Conseil et Directrice du Louvre-Lens, pour présenter la session. Mme Lavandier indique que ce n'est que la deuxième fois qu'une session thématique est menée à l'AG.

Elle indique que la destruction de la culture est utilisée comme outil de propagande pour éradiquer l'histoire et l'identité des ennemis. C'est dans ce contexte que ce débat thématique a été décidé et il s'agit de parler spécifiquement de rétablissement après un conflit et d'implication communautaire.

Cela a été initié lors d'une conférence au Musée du Louvre-Lens. Au cours de cette conférence, des discussions aux niveaux régional et international ont consisté à comparer différents exemples de périodes et des paramètres variés. La reconstruction du patrimoine culturel nécessite de parler de techniques ainsi que d'aspects financiers. Nous avons pris en considération des villes européennes ainsi que Beyrouth et Alep, de même que le rôle d'organismes tels que la Banque mondiale pour financer la reconstruction.

Nous estimons que la pluridisciplinarité est essentielle. Nous avons voulu mettre l'accent sur les dimensions sociales et humaines qui ont été négligées. Nous devons comprendre ce qui a été détruit, examiner quelle était la réalité et impliquer tous les différents acteurs. Les personnes doivent être respectées, tout comme les territoires, sans pour autant négliger leurs besoins. Penser

à des approches possibles doit signifier adopter une approche intégrée et tenir compte de la notion de réconciliation.

La première conférence a identifié une série de bonnes pratiques, et nous parlerons aujourd'hui de la nécessité de rassembler ces différents acteurs et approches, et de tenir compte à la fois de la dimension humaine et sociale.

Un débat suivra certainement, ce qui sera intéressant et enrichira le premier échange qui a débuté au Louvre-Lens. Dans ce contexte, nous devons davantage parler de ce sujet et du rôle que l'ICCROM peut jouer à cet égard.

Elle remercie le président du groupe de travail, M. Zaki Aslan, ainsi que toute son équipe pour ce qui a été accompli pour présenter cette session, et elle invite Mme De Clercq à prendre la parole.

Mme Hilde De Clercq, Responsable du groupe de travail de la Session thématique du Conseil tient le discours suivant, avant de présenter l'orateur principal :

Nous allons expliquer qui nous sommes et de quelle manière nous travaillons. Nous sommes Anne, Aslan, Hilde et Florencia. Il y a deux ans, nous avons eu des échanges au sujet du changement climatique et de la culture. Nous avons acquis de bonnes bases pour la discussion thématique en question.

Nous avons choisi ce thème en indiquant que nous rêvons d'impliquer davantage tous les États membres à ce sujet. Nous les invitons à consulter régulièrement le site Internet de l'ICCROM afin de communiquer des idées pour le prochain débat thématique.

Il est réparti sur deux jours. La partie 1, celle abordée aujourd'hui, comprend une introduction et le discours de M. Mahmoud Mohieldin. Zaki Aslan procèdera ensuite à la deuxième présentation et parlera du film. Il y a ensuite une invitation à l'Académie égyptienne afin de profiter de l'exposition de photographies. La partie 2, celle qui sera abordée demain, est consacrée aux études de cas et nous amènera ensuite aux conclusions.

Mme De Clercq présente ensuite M. Mohieldin, Premier vice-président de la Banque mondiale pour le Programme de développement à l'horizon 2030. Avant de rejoindre la Banque mondiale, il a occupé plusieurs postes à responsabilité au sein du gouvernement égyptien et a évolué au sein du Ministère d'investissement sur la période 2004-2010. Il nous parlera de l'expérience de la Banque mondiale en matière de gestion du patrimoine culturel.

#### **b) Conférence : Expérience de la Banque mondiale en matière de gestion du patrimoine culturel des pays touchés par un conflit**

M. Mahmoud Mohieldin, Premier vice-président de la Banque mondiale pour le Programme de développement à l'horizon 2030, Relations avec les Nations Unies et Partenariats, aborde la portée du défi pour les professionnels du développement travaillant dans des situations précaires et conflictuelles, y compris les dimensions de la culture et du patrimoine culturel incorporés dans le rétablissement économique, et encadrés dans des contextes d'économie mondiale et de développement.

La présentation décrit le rôle récent et actuel du groupe de la Banque mondiale dans ce domaine, son portefeuille de soutien à la conservation du patrimoine culturel dans la reconstruction des villes historiques post-conflit et post-catastrophes, ainsi que les travaux du groupe de la Banque mondiale en ce qui concerne ses approches de prévention pour protéger le patrimoine culturel par le renforcement de la gestion des risques de catastrophe et de la préparation institutionnelle, tout en se référant à certains exemples de cas de pays.

Il considère également le partenariat entre le groupe de la Banque mondiale et l'UNESCO, présentant un bref résumé du livre blanc mondial « Culture, Redressement et Reconstruction », lequel vise à élaborer un cadre et à fournir des conseils opérationnels à l'intention des équipes de travail et des praticiens, à prendre en considération au cours de la planification, du financement et de la mise en œuvre du processus de rétablissement urbain post-conflit et post-catastrophe.

M. Mohieldin note qu'en 2013, le Comité de développement international a approuvé les ambitieux ODD. D'ici 2030, les situations liées aux conflits et autres catastrophes devraient coûter 300 milliards de dollars des États-Unis aux villes. Les monuments culturels et bases historiques sont les victimes collatérales, étant donné le caractère symbolique qu'ils revêtent. Les catastrophes naturelles affectent également l'ensemble de leurs pratiques intangibles et accèdent au patrimoine culturel. M. Turner ajoute :

Le patrimoine peut être un atout précieux pour accéder au rétablissement et à la prospérité. La reconstruction des villes est nécessaire pour renforcer la résilience urbaine et l'aménagement du territoire. Il est impératif de fournir des références sur les concepts à avoir. Qu'entendons-nous par culturel ? John Ruskin, un penseur social victorien, a dit que les grandes nations écrivent leurs autobiographies dans trois manuscrits, le livre de leurs actes, le livre de leurs paroles et le livre de leur art. Nous devons tout comprendre, mais le seul en lequel avoir confiance est le livre de l'art. Dans la pratique du développement, nous prenons la culture pour acquise, et elle est donc ignorée. Nous l'évaluons seulement lorsqu'elle est menacée ou lorsque les politiques tournent mal, parce qu'on ne la considère pas à sa juste valeur dès le début.

Comme l'a souligné Amartya Sen, la culture interagit de différentes façons avec le développement. Elle participe à la fin et aux moyens du développement. Elle ne doit pas être instantanément traduite en théories ou modèles tout faits, mais être conservée.

De quelle manière la culture peut-elle influencer à la fois les aspects de développement, les aspects éthiques et les dimensions politiques impliqués dans la société ?

Investir dans le patrimoine culturel peut contribuer à sa résilience. Cela attire également des outils durables et positifs pour créer des emplois et encourager la créativité, tout en protégeant l'environnement. Cela semble relever du bon sens, mais est rarement appliqué dans la pratique à cause de l'approche sectorielle et cloisonnée propre aux ministères. Cela exige une approche plus intégrée dans la conception des politiques et des projets.

À la Banque mondiale, l'invitation d'un spécialiste du développement à parler de culture est rare. J'ai demandé à mes collègues de creuser profondément dans notre portefeuille. Nous avons eu un rappel de la France, qui a voté la première loi relative à la reconstruction du patrimoine culturel. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 et 1980 que d'autres institutions ont commencé à s'engager dans le patrimoine culturel dans le monde en développement, en Tunisie et en Inde.

Le groupe de la Banque mondiale a accru le prêt et l'assistance technique après une conférence internationale donnée en 1999, à Florence, ce qui a fait augmenter le financement. Trois cents projets d'assistance technique de prêt et de non-prêt existent à présent, lesquels sont aussi précieux. Ils comprennent des composantes de la régénération et de la préservation de la ville historique.

Le patrimoine culturel peut également faire partie d'un projet plus vaste soutenant le développement urbain, la régénération au sens large ou la régénération des infrastructures. La portée de ces évaluations correspond au travail effectué au Maroc, en Haïti, au Pérou, en Russie, etc., en plus du travail technique mené avec le Fonds fiduciaire. L'Italie est également impliquée dans toute une variété de projets.

Ce genre de projets est important et a des dimensions liées au tourisme qui peut rembourser une partie des coûts. Nous avons besoin d'un certain flux de fonds, particulièrement en faveur des communautés dédiées à la préservation des monuments et des sites.

Avec la déclaration 2017 de l'ONU, déclarée année internationale du tourisme, cela se développe d'une façon plus durable. L'on estimait en 2012 à environ 1 milliard le nombre de visiteurs internationaux. L'on parle de 1,8 milliard d'ici 2030. La Banque mondiale estime que les incidences du tourisme représentent une part importante du PIB, à savoir, entre 5 et 10 %, et 1 emploi sur 11.

Je veux également partager quelques mises à jour qui ont été faites concernant le travail en situation de conflit, de post-conflit et de post-catastrophe. Les réponses post-conflit font toujours partie d'un plan global, et les activités de financement sont liées à la reconstruction. Le portefeuille de soutien au patrimoine culturel et à la conservation lié à l'après-conflit s'élève aujourd'hui à environ 1 milliard de dollars des États-Unis.

Chacune des trois phases - pré-conflit, gestion des risques et protection pendant le conflit, et réponse post-conflit par le rétablissement - est un élément. L'objectif est de tirer parti d'une vaste expérience en matière de gestion des catastrophes et d'obtenir une implication de la communauté.

Nous devons travailler avec des partenaires pour générer de la résilience et également travailler à des efforts de prévention.

Ceci doit être développé à la demande des gouvernements nationaux qui nomment des unités techniques pour la mise en œuvre. Les gouvernements locaux peuvent alors jouer un rôle quant à la coordination pouvant être soutenue par des ONG associées.

La difficulté majeure est à relever aux niveaux local et infranational. Certains pays autorisent l'accès et d'autres non, ce qui complique la démarche.

Certaines activités de projet pertinentes incluent :

- La Bosnie-Herzégovine - Construction de la vieille ville et du pont. Les communautés locales ont contribué à la conception et aux discussions pour reconnaître le projet. Cela a favorisé la réconciliation entre les groupes sociaux, et le tourisme a augmenté en 2016. Des boutiques de petite et moyenne taille ont également été soutenues.
- Le Liban - Beyrouth. En collaboration et avec le soutien de l'Italie et de la France et un prêt de la Banque mondiale. Ce dossier reflétait une approche « oui – non », avec une incertitude politique.

- Une étude conjointe en Libye, en Syrie, au Yémen et en Irak. Ce projet est en cours de préparation. En Syrie, il couvrira Alep et d'autres villes. Il consiste à estimer le coût des dommages entraînés par la guerre et utiliser les technologies de pointe et celles de collecte de données à distance. Alep est la ville la plus affectée et comprend les logements les plus touchés, incluant les secteurs historiques.

Enfin, en juillet dernier, la Banque mondiale et l'UNESCO ont signé un protocole d'accord afin de renouveler un engagement commun d'investir dans le développement urbain et social. Ils ont produit un livre blanc commun dédié à la reconstruction et au rétablissement des villes en situation post-conflit, et certains des auteurs principaux de l'UNESCO participent à cette conférence. Ce document va être finalisé et soumis lors de la prochaine réunion axée sur l'avenir des villes, avec six études de cas, y compris Beyrouth, Tombouctou, Sarajevo et Medellin. Le secteur privé s'implique, et l'objectif est d'envoyer un message aux partenaires pour qu'ils collaborent en matière de réponse à donner face aux catastrophes, et ciblent les gouvernements devant tenir compte de la culture au cours de toutes les phases.

En conclusion, nous savons réussir à construire des biens publics durables, et nous devons travailler en partenariat avec l'ICCROM et l'UNESCO, ainsi qu'avec des gouvernements et des fondations. La situation s'avère encore plus critique lors de contextes de conflits et post-catastrophes. Il est nécessaire d'écouter et d'apprendre de l'histoire comme de la culture. Nous devons nous inspirer de la sagesse collective qui aidera à reconstruire et à sauvegarder un monde plus pacifique, plus prospère et plus sûr.

### **c) Plans de restauration pour la vieille ville d'Alep**

M. Mahmoud Hamoud, Directeur des Antiquités de Damas, et travaillant avec la Direction générale des antiquités et des musées, en Syrie, aborde l'ampleur des dommages post-conflit et des plans de restauration pour la vieille ville d'Alep, à travers une présentation.

La vieille ville d'Alep et ses bâtiments ont été exposés à des dommages d'intensité variable. Le processus de restauration de ces bâtiments a été lancé en procédant à une documentation d'urgence, suivie de la préparation d'études de restauration pour les bâtiments et les marchés, le Château et la Mosquée des Omeyyades. La Direction générale des antiquités et des musées, l'UNESCO et le PNUD ont contribué à l'élaboration de cette documentation, en préparation de l'exécution de la restauration à un stade ultérieur, conformément aux normes internationales et locales.

Sur les 210 bâtiments appartenant à la Direction générale des antiquités et des musées - comprenant la Citadelle, le musée d'Alep, le musée de tradition folklorique (bâtiment d'Ajqaqash) et la Guest House - 130 bâtiments ont été documentés. La Direction a également contribué à la réparation d'urgence de certains bâtiments en péril. Environ 300 licences ont été accordées par la Direction pour procéder à la restauration et la reconstruction de biens immobiliers appartenant aux citoyens.

**d) Une ville détruite, Mossoul, Irak.**

M. Ayad Al Zihaymee, Directeur général, Département de conservation et d'entretien, Irak, procède à une présentation vidéo intitulée « *Out of destruction, Mossoul, Irak* ». Cette présentation illustre des conditions courantes et montre des images vidéo de sites archéologiques et propriétés culturelles religieuses en Irak. Il souligne également l'ampleur de la destruction et du pillage dans le pays au cours de la dernière décennie et les mesures prises par le Département général pour les antiquités en vue de la réhabilitation de ces sites. Une attention particulière est accordée aux destructions massives et au vandalisme perpétrés dans la province de Mossoul, y compris dans son musée.

Des images des sites de Nimrud, Hatra, des minarets d'Al-Hadbaa, de la Grande mosquée, des vestiges archéologiques de la ville de Ninive, du Fort Bahtabaa, du Tai Afar, du Fort Sinjar et des sites du gouvernorat de Salahuddin sont également utilisées pour expliquer les mesures prises par le Ministère de Tourisme et des antiquités pour protéger les biens culturels en Irak.

Mme Nyhamar clôt les discussions de la journée, rappelant la réception qui suit à l'Académie égyptienne, plus tard dans la soirée.

**VENDREDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2017**

(Documents de références indiqués entre parenthèses)

**Point de l'ordre du jour 22. Élection des nouveaux membres du Conseil** (Session à huis clos)

Le rapporteur n'est pas présent et aucune note n'a été prise.

L'Assemblée générale déclare les candidats suivants dûment élus au Conseil :

1. Hilde DE CLERCQ (Belgique)
2. Sarkis EL KHOURY (Liban)
3. Aglal M. Elzubair EL MALIK (Soudan)
4. Oliver MARTIN (Suisse)
5. Thembelani NHLABATSI (Swaziland)
6. Isabel RAPOSO DE MAGALHÃES (Portugal)
7. Birgitta RINGBECK (Allemagne)
8. John ROBBINS(États-Unis)
9. Nina SHANGINA (Fédération de Russie)
10. Julia Antonia VICIOSO VARELAS (République Dominicaine)
11. Gihane ZAKI (Égypte)
12. Kamil ZEIDLER (Pologne)
13. Ye ZHU (Chine)

**Point de l'ordre du jour 23. Table ronde thématique et discussion (suite) : Reconstruction post-conflit : Rétablissement et implication des communautés**

M. Zaki Aslan, Directeur du Centre ICCROM-ATHAR de Sharjah et co-président du groupe de travail thématique, présente la deuxième session thématique, qui fait suite à celle qui a débuté la veille, introduisant le premier intervenant.

**e) Concept de paix libéral dans les guerres contemporaines : les leçons de la Bosnie**

Mme Hazimuhamedovic, Experte principale du processus de mise en œuvre de l'Annexe 8 des Accords de Dayton, présente ce qui suit :

La Bosnie-Herzégovine est située en Europe du sud-est, sur la péninsule balkanique, entre la Croatie et la Serbie et le Monténégro. La surface totale est de 51 129 km<sup>2</sup> et la population totale s'élève à un peu plus de 3,5 millions. La guerre contre la Bosnie a eu lieu d'avril 1992 à décembre 1995. Quand l'accord de paix a été signé, en 1996, l'on comptait environ 2 millions de réfugiés bosniaques et personnes déplacées, à savoir plus de la moitié de la population totale, et plus de 3 000 monuments détruits, incluant :

- 1 179 mosquées ;
- 382 églises catholiques ;
- 106 églises chrétiennes orthodoxes ;



- 5 sites juifs.

Étant donné que la guerre contre la Bosnie a été fondée sur des incitations archaïques, telles que le conflit d'identités mutuellement exclusives et intolérables, et la lutte pour la religion et l'ethnicité purifiées, le patrimoine a été désigné comme la cible stratégique prioritaire des machines de guerre.

Catherine Baker, lorsqu'elle parle de la Bosnie, note que « les auteurs des destructions ciblaient des sites non seulement parce qu'ils reliaient le territoire à d'autres groupes nationaux ethno-religieux, mais aussi pour connoter le fait qu'une tradition pluriethnique devait être effacée dans le but de créer un espace homogène et éthique ».

La destruction du patrimoine était intentionnelle, ciblée, sélective et exécutée à partir d'une position de proximité ; presque jamais aléatoirement et sans aucun raid aérien.

Dans certains cas, comme pour une église catholique bâtie près de Prijedor ou une mosquée située à Hanifci, le bâtiment a été utilisé comme lieu de massacre avant d'être détruit. L'acte final consistait à enlever les fragments du site et les jeter dans des lacs ou des rivières.

Slavenka Drakulic demande : « Pourquoi ressentons-nous plus de peine en regardant l'image du pont détruit qu'avec l'image du peuple massacré ? Le pont, dans toute sa beauté et sa grâce, a été construit pour nous survivre. Il s'agit d'une atteinte à l'éternité. Ce pont transcendait nos destinées individuelles. »

La première phase de deuil était vécue de façon identique presque dans tous les cas bosniaques. La question de se souvenir des blessures infligées pendant la guerre est devenue la plus frappante. Les sites dont le patrimoine a été détruit ont instantanément gagné un sens en tant que symbole de souffrance.

C'est la raison pour laquelle, au cours de la première phase, les Bosniaques ont exigé que les ruines soient préservées et deviennent des monuments de type mémoriaux, non seulement pour rappeler la destruction mais également les crimes de guerre en général.

C'est l'Accord international qui a stoppé la guerre, en décembre 1995. Le processus de stipulation et de mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie, mieux connu sous le nom d'Accords de Dayton, est le meilleur exemple de concept de paix libérale adressé à une société déchirée par la guerre.

Le patrimoine culturel a été inclus dans le processus de paix libérale pour la première fois dans l'histoire moderne, grâce à deux établissements importants de la communauté internationale.

La première est l'inclusion dans les statuts des crimes relatifs au patrimoine culturel et aux biens religieux et, par conséquent, dans les actes d'accusation et les verdicts du Tribunal pour les crimes internationaux de l'ex-Yougoslavie.

Il a été établi au cas par cas que la destruction du patrimoine culturel s'aligne sur le nettoyage ethnique et représente la persécution et un crime contre l'humanité, voire un acte de génocide. Comme John Taylor l'a fait remarquer : là où il y a destruction culturelle, il peut y avoir génocide.

Le deuxième outil important est l'Annexe 8 des Accords de Dayton qui régit l'intégration du patrimoine culturel au rétablissement de l'après-guerre et la création de la Commission pour la préservation des monuments nationaux.

Le travail de la Commission constitue une mise en œuvre directe de la section civile de l'Accord de paix. Les activités incluent :

- La désignation de monuments nationaux ;
- La protection du patrimoine culturel à risque ;
- La coopération et la coordination (locale à internationale) ;
- Une conscience accrue ;
- L'enregistrement et la documentation ;
- La recherche et la publication ;
- L'intégration du patrimoine culturel dans le tourisme et le développement régional ;
- Le renforcement des capacités et la formation.

Partout où les réfugiés et les personnes déplacées ont pu rentrer chez eux, le premier signe du rétablissement des droits fondamentaux de l'homme a été l'occasion de restaurer les sites au sens propre par deux approches, telles que définies par Jean-Louis Luxen : « l'une, cherchant à révéler la dimension intangible d'une construction physique ; la seconde, visant à incarner une forme intangible de patrimoine dans un objet matériel. »

Le deuxième principe est l'introduction d'une nouvelle catégorie de patrimoine - Site et vestiges. *Les sites et vestiges des bâtiments détruits au sol* ont été nommés « monuments nationaux ». Ce type de protection juridique des monuments non existants a empêché de nouveaux développements sur les sites concernés au cours de la période d'après-guerre, juridiquement vulnérable.

Bien qu'un certain nombre de décisions prises par la Commission de préservation des monuments nationaux ait été désigné comme « sites et vestiges », les objets de la reconnaissance sont, en fait, les monuments détruits. Ce fait contribue à la reconstructibilité.

La stratégie générale a été établie : chaque monument national endommagé ou détruit pendant la guerre doit être restauré de façon à retrouver son état d'avant-guerre.

Cas par cas, fragment par fragment, le cadre de vies humaines détruit a été rétabli grâce à la restauration des plus importants monuments.

Les rapatriés, porteurs de la connaissance de l'artisanat local traditionnel et des traditions locales, ont été présents à ce stade - restaurant leur sentiment d'appartenance à un lieu.

Les étudiants et jeunes praticiens ont travaillé et appris au cours du processus. Les enfants représentaient le groupe cible le plus important.

Rituel, symbolique, éducatif, réparateur, restituant - le processus de reconstruction est une forme de reconnaissance personnelle. La perception de l'authenticité manifestée pendant la reconstruction bosniaque fournit un matériel ethnographique pour la future recherche en matière de contextualité et d'authenticité.

À travers tous les cas de restauration en Bosnie, nous pouvons conclure qu'il s'agit d'un rituel. Il s'agit davantage de reconstruction immatérielle que de reconstruction physique, beaucoup plus de communauté que de pierres. C'est la ritualité de la reconstruction qui est importante.

Mme De Clercq ajoute un commentaire au sujet du pont reliant patrimoine culturel et communauté, et souligne en particulier l'importance de la communauté locale dans le processus. Elle note les liens tissés entre le patrimoine culturel et les droits de l'homme, et donne la parole à M. Tabet.

**f) Reconstruction post-conflit dans le contexte du Moyen-Orient : Évaluation de l'expérience de Beyrouth**

M. Jad Tabet, Président du Chapitre libanais des ingénieurs et architectes et membre du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, tient les propos suivants :

À la fin de la guerre du Liban, en 1991, Beyrouth était une ville brisée, privée de son cœur. Une amnistie a été déclarée pour tous les crimes et abus commis pendant la guerre, et le traumatisme d'après-guerre a produit une aspiration universelle au sein de la société libanaise à effacer le souvenir de la violence. Un projet ambitieux a été lancé pour la reconstruction du centre historique de Beyrouth et a été confié à une compagnie immobilière privée. De grandes parties du centre historique ont été détruites, et seuls certains éléments du patrimoine composite, autrefois riche, ont été conservés. Un quart de siècle après le lancement du processus de reconstruction, l'expérience de Beyrouth offre l'exemple frappant d'une opération dirigée par l'investissement à l'ère de l'économie de marché libérale, qui s'est soldée par un succès économique mais un échec social et environnemental.

La reconstruction de Beyrouth s'est développée comme un ajout de projets urbains spécifiques conçus comme des entités indépendantes :

- la reconstruction du centre-ville de Beyrouth a été largement conduite par un groupe institutionnel (projet Solidere) ;
- la reconstruction de la banlieue de Haret Hreik après la guerre de juillet 2006 (projet Al Waad) ; et
- la reconstruction de la zone de la ligne de démarcation, laissée à des initiatives privées.

Pour chaque cas, la question du patrimoine a été soulevée par rapport aux nouvelles dynamiques socio-économiques et politiques qui ont affecté les stratégies de reconstruction.

Au cours des dernières décennies, il y a eu un changement de paradigme, lequel a mis l'accent sur la participation communautaire. Mais ce n'est pas stratégiquement conditionné par la dynamique sociale et politique qui affecte le processus.

En 1993, Beyrouth était un complexe de différents quartiers, avec des initiatives publiques et privées.

L'effort de reconstruction était concentré sur le quartier du centre de Beyrouth. L'appropriation des droits de propriété et la multiplicité des intervenants, les aspects financiers étaient des facteurs importants. La ville était considérée comme un modèle pour d'autres villes de la région déchirées par la guerre.

Le projet du quartier central de Beyrouth n'a pas été réalisé avec l'appui de la Banque mondiale, mais avec d'autres villes, telles que Tripoli, etc. Tous ces projets n'étaient pas spécifiquement liés à des villes déchirées par la guerre, mais davantage à des projets patrimoniaux.

De 1991 jusqu'à la fin de la guerre du Liban, la ville a été brisée. Elle a été presque complètement abandonnée et détruite. Une ligne a été tracée dans le but de délimiter Beyrouth Est et Beyrouth Ouest. Avec la destruction et l'abandon, la ville a été privée d'un cœur, où toutes ses activités principales se déroulaient auparavant. En outre, le lieu de rencontre de différentes communautés et groupes sociaux avait disparu.

Après la fin de la guerre, l'Accord de Taëf a lancé la reconstruction. Le Parlement a déclaré l'amnistie pour tous les crimes de guerre, ou amnésie, et ceci a affecté la reconstruction de Beyrouth.

Il s'agissait d'un équilibre entre partenariats public et privé. La priorité a été donnée à la grande infrastructure et au rôle national de la ville en tant que centre d'affaires et financier dans un Moyen-Orient pacifique.

La reconstruction a été confiée à une entreprise privée et a fait l'objet d'un grand débat public portant sur les choix et priorités. Une destruction urbaine inégale a eu lieu alors que les plages ont continué de fonctionner telles des niches d'activité. La longue guerre a continué, mais les gens ont continué à vivre. Les traces de la ville étaient toujours là, bien qu'abandonnées et en mauvais état.

L'idée était de créer un nouveau centre-ville et la reconstruction reposait sur trois questions fondamentales mais discutables :

- la priorité accordée à la construction de grandes infrastructures au niveau national ;
- le pari sur le retour du rôle de Beyrouth en tant que centre d'affaires et financier principal dans un Moyen-Orient apaisé ;
- la reconstruction du quartier central de Beyrouth confiée à une société immobilière privée.

La reconstruction de Beyrouth s'est développée comme un ajout de projets urbains spécifiques conçus comme des entités indépendantes :

- La reconstruction du centre-ville de Beyrouth a été conduite par un groupe institutionnel (projet Solidere)
- La reconstruction de la banlieue de Haret Hreik après la guerre de juillet 2006 (projet Al Waad)
- Et la reconstruction de la zone de la ligne de démarcation laissée à des initiatives privées.

La double base de reconstruction du centre-ville de Beyrouth s'est reposée sur :

- une société immobilière privée :
  - fragmentation des droits de propriété,
  - transformation des droits de propriété existants en actions,
  - ouverture du capital à des investisseurs privés ;
- et un plan directeur ambitieux pour le nouveau centre-ville de Beyrouth :

- amélioration du réseau de transport,
- préservation des composantes du patrimoine sélectionné,
- modernisation du parc immobilier (4,6 millions de mètres carrés),
- extension de la zone du CVB par enfouissement (créant ainsi 60 hectares de terrains constructibles supplémentaires).

Dans tous les cas, la question du patrimoine a été soulevée par rapport aux nouvelles dynamiques socio-économiques et politiques qui ont affecté les stratégies de reconstruction.

La situation à régler correspondait au fait que

- certaines zones du centre étaient complètement achevées alors que d'autres étaient partiellement réhabilitées ;
- une mémoire sélective a été appliquée – de vieux bâtiments religieux ont été choisis pour la préservation et les banques ont également été considérées comme sacrées ;
- des bâtiments de la période de mandat français ont été conservés ; mais
- le patrimoine normal considéré comme banal a été totalement détruit.

Le principal problème archéologique était de savoir comment y faire face. La zone Mamelouk devait-elle être préservée ou non ? En creusant davantage, ils trouveraient également des vestiges byzantins, romains, phéniciens, etc. alors où devait-on s'arrêter ? Quel choix devait être fait ?

Diverses options étaient discutables. L'approche consistait ainsi à préserver des fragments de période. Les monuments isolés restent par exemple au milieu de zones de parking. Des souks traditionnels ont été effacés et de nouveaux centres commerciaux ont été créés (également dénommés souks, mais n'ayant vraiment rien à voir avec les souks traditionnels).

Le patrimoine de Beyrouth est un composite composé de plusieurs périodes, dont l'époque ottomane, et tout cela se retrouvait au milieu de la ville. L'approche consistait à garder un exemple de chaque période, produisant de petits monuments isolés. La reconstruction de quelque chose qui ressemble à du patrimoine, en gardant seulement des élévations ou des façades, a également été incluse.

Ce qui suit implique des questions tenant compte :

- des traumatismes d'après-guerre et des rêves de rétablissement ;
- de l'effacement de souvenirs de la guerre ;
- de la mondialisation et la concurrence avec d'autres villes du Moyen-Orient ;
- d'opérations axées sur l'investissement ;
- de la marginalisation du rôle du secteur public ;
- de la réussite économique versus l'échec social et environnemental ;
- du patrimoine et de la mémoire constituant un enjeu central pour la reconstruction d'après-guerre.

À l'heure actuelle, une enclave de luxe s'est créée au milieu de la ville. Il existe une véritable division dans la ville entre un centre reconstruit et d'autres parties qui demeurent très pauvres. En considérant l'expérience de reconstruction de Beyrouth, nous sommes obligés de remarquer que les constellations de facteurs qui ont guidé la guerre ont continué à exercer leur influence sur la brusque, sinon violente, reconfiguration du territoire urbain. Le processus de reconstruction a entraîné une plus grande ségrégation territoriale, un rétrécissement de l'espace public, un empiètement des privatisations et la création d'enclaves privilégiées ou confessionnelles.

Pour faire face à cette situation, il devient urgent de développer à la fois une culture et une pratique de résistance qui se concentrerait sur la réaffirmation d'un patrimoine commun. Cela implique de faire face à une « mémoire collective », réduisant le passé à un Recueil de *morceaux choisis* conçu pour alimenter la spéculation immobilière. Il faut également affronter des souvenirs identitaires qui s'efforcent de transformer le passé en un argument rhétorique élaboré pour justifier le rejet des autres. Il est nécessaire d'imaginer une mémoire nourrie de divers souvenirs, élaborés au cours de l'histoire dans le but de s'opposer aux idéologies d'exclusion.

Il faut développer une culture de pratique concentrée sur la revendication d'un patrimoine commun. Il faut imaginer une mémoire nourrie de divers souvenirs historiques s'opposant à une idéologie d'exclusion. Ce sont les principales questions de reconstruction des villes en Syrie, au Yémen, en Irak et dans l'ensemble du monde arabe.

M. Aslan insiste sur la nécessité de considérer le patrimoine partagé à Beyrouth.

#### **g) La culture, un instrument de paix au Mali : un précédent pour l'avenir du patrimoine**

M. Giovanni Boccardi, Chef de l'unité de la préparation et des réponses aux situations d'urgence de l'UNESCO, présente ce qui suit :

La réhabilitation du patrimoine mondial dans le nord du Mali, et en particulier à Tombouctou, est un exemple d'intégration réussie de la culture dans les efforts de consolidation de la paix. Ce succès doit beaucoup à la mobilisation des communautés locales qui ont mené toutes les opérations de secours et de reconstruction d'urgence. Les habitants ont préservé, et ce depuis des générations – près de neuf siècles – un savoir-faire ancestral unique qui a permis la reconstruction de 14 mausolées de saints et la réhabilitation de mosquées et bibliothèques de manuscrits anciens. Ils ont fait preuve d'un immense courage, et leur engagement est une réponse à toutes les formes d'extrémisme, qui va bien au-delà des frontières du Mali.

La mobilisation de l'UNESCO et de tous ses partenaires a permis l'octroi d'un financement s'élevant à 3 millions de dollars des États-Unis de la part de l'Union européenne et la Suisse. Une coopération sans précédent s'est développée avec le gouvernement du Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'Organisation des Nations Unies au Mali et la Cour pénale internationale (CPI). Cette coopération a démontré le potentiel unificateur du patrimoine et le rôle important de la culture en matière de sécurité et de paix dans une situation de crise.

Cela a démontré l'importance de tenir compte de la protection du patrimoine dans le cadre du mandat des missions de maintien de la paix. À cet égard, ce qui a été réalisé au Mali est un

précédent historique, et l'accent mis sur la culture est un soutien décisif apporté aux efforts de réconciliation nationale. L'attention du monde entier portée au patrimoine du Mali a également abouti à la réussite du procès sur la destruction intentionnelle de mausolées devant la Cour pénale internationale, en 2016. La présentation donne un aperçu de l'expérience emblématique développée par l'UNESCO et ses partenaires au Mali pour mieux relever les défis contemporains de la protection du patrimoine culturel face aux conflits.

Tombouctou est une porte d'entrée pour les routes de commerce islamique, avec ses trois principales mosquées et ses mausolées. Des activités de restauration ont été discutées. Les monuments peuvent ne pas sembler grandioses d'un point de vue architectural, mais ils sont très significatifs pour les clans et tribus au Mali. Tous sont associés à un saint et à une vénération quotidienne et sont fortement connectés avec le patrimoine culturel et les communautés locales.

La destruction s'est produite à partir du 29 juin 2012, quand un groupe de factions a pris le contrôle de la ville. Les assaillants ont commencé par détruire le patrimoine culturel, considéré comme idolâtre selon leurs interprétations des préceptes islamiques, lesquels ne permettaient pas la vénération de saints ou les mausolées. Ils ont détruit 16 sites en quelques jours et semaines.

Il y a aussi eu des attaques contre des bibliothèques et un centre d'études islamiques regroupant des milliers de manuscrits anciens. Quatre mille ouvrages ont été brûlés ou volés. Certains ont été sauvés par des habitants qui les ont fait sortir de la ville, par le fleuve Niger, sur des canots, les cachant ou les emmenant à Bamako dans le but de les stocker.

Toute pratique culturelle dans la ville ou expression physique et culturelle de la communauté était également proscrite. Ainsi que l'observe le Directeur général de l'UNESCO, il y a eu un nettoyage culturel ou une tentative d'effacer et nier la culture locale et de la remplacer par une autre, plus compatible avec la culture radicale.

La raison de la reconstruction était assez évidente. La destruction consistait à tenter d'effacer la culture du peuple. Les attaques contre la culture étaient des attaques contre le peuple. La destruction était une violation des droits fondamentaux de l'homme et une atteinte à la dignité des êtres humains. Les communautés cessent d'être des communautés dès que la violence sectaire se propage, et cela ne se résume plus juste à une question de patrimoine culturel.

La reconstruction de mosquées, bien que simple, a été achevée suivant une série d'étapes, impliquant des études, un processus de reconstruction avec les communautés locales, y compris des cours de renforcement des capacités pour les maçons. Les communautés étaient les véritables moteurs du processus, non seulement parce qu'elles disposaient de connaissances, mais aussi parce que leur participation représentait une part importante de la guérison.

Des études archéologiques ont révélé une histoire beaucoup plus complexe dans les mausolées, et des ressources ont été mobilisées par les partenaires de l'UE, la Suisse ainsi que d'autres pays. Il y a eu deux phases au cours desquelles trois mosquées et six bibliothèques ont été restaurées, et 60 000 manuscrits ont été numérisés et conservés.

La reconstruction physique s'est accompagnée du processus humain de rétablissement social par le biais du patrimoine. En outre, la formation des maçons a été importante, avec 20 mausolées réparés, représentant la partie phare du projet. Ils ont été reconstruits à partir de gravats et sécularisés par le biais de cérémonies qui n'avaient pas été tenues des siècles durant.

Un gros effort en matière de renforcement des capacités a été fait, et des événements sociaux ont été organisés pour la réouverture. Les documents, guides, matériels et brochures publiés expliquent l'histoire et cernent les enseignements tirés de la Communauté, ce qui a attiré la fierté et généré la force de l'ensemble du processus. Certaines difficultés ont été rencontrées au niveau budgétaire et tout ne pouvait être accompli mais, dans l'ensemble, l'on peut parler de succès et d'un point culminant de l'action de l'UNESCO dans ce domaine de réalisation au cours des dernières années. L'espoir est de réaliser un travail similaire en Irak et en Syrie.

L'impact s'est avéré significatif. Cela a rendu sa dignité à la communauté et reconstruit le tissu social en bâtissant à nouveau des biens matériels. La leçon à tirer était que les personnes et les droits humains et culturels sont intégrés. En outre, la communauté locale et les personnes devaient être à la tête de tout le processus, en tant que personnes créant une signification culturelle et disposant de la capacité de réattribuer de la valeur lorsque quelque chose est détruit aussi bien que de commémorer la souffrance et la perte associées. La valeur du patrimoine culturel n'est pas intrinsèque à la pierre, mais existe dans les relations entre les personnes et ces pierres.

#### **h) Le Temple de la relique de la dent, au Sri Lanka**

M. Gamini Wijesuriya, Chef de projet, Unité sites, ICCROM, tient les propos suivants :

Le Temple de la relique de la dent, au Sri Lanka, l'un des lieux les plus sacrés pour les bouddhistes, a été le premier site du patrimoine mondial bombardé par des terroristes, en 1998. Cette présentation porte sur l'expérience d'une implication directe par une réponse immédiate, le rétablissement, la restauration/reconstruction par l'auteur en tant que chef de projet. L'étude de cas va illustrer la façon dont le processus de rétablissement a dû immédiatement débiter alors que la destruction affectait sévèrement les communautés. La participation de la communauté allait de la pression exercée sur tous ceux qui s'occupaient du rétablissement à l'aide financière nécessaire – tous les fonds nécessaires pour la restauration/reconstruction correspondaient à des dons reçus de la part de la population.

Le sanctuaire avait de multiples liens avec la communauté :

- Il s'agit d'un site très sacré pour les bouddhistes.
- Des milliers de bouddhistes visitent ce lieu tous les jours.
- La première sortie pour un nouveau-né est le temple.
- Un repas composé de 32 plats y est préparé sur place chaque jour.
- Une série de rituels quotidiens y est pratiquée.
- Plus de 1 million de personnes assiste à la procession annuelle du sanctuaire.

La restauration, la reconstruction et le rétablissement ont immédiatement démarré. Un groupe de travail présidentiel a été créé, dirigé par le Président, et la pression était mise pour la restauration dès la deuxième journée. Ceci a eu comme conséquence une directive présidentielle qui a fondamentalement indiqué, « Faites ce que vous voulez, mais les décisions finales sont prises par les deux moines et le tuteur laïc au nom de la communauté bouddhiste. »



Le processus de rétablissement a commencé avec les moines et leurs points de vue sur le patrimoine, ainsi que leurs valeurs, besoins et connaissances ; de l'importance a été accordée à l'artisanat, aux matériaux, traditions, festivals et pratiques, et tous les fonds non sommes parvenus du peuple.

Cela a entraîné une régénération de l'esprit du lieu, de même qu'un nouveau commencement pour les rituels et pratiques. On a assisté à une restauration/reconstruction complète de tous les éléments tangibles et il ne reste aujourd'hui plus aucune trace de l'attaque.

L'étude de cas démontre que la pratique de la culture locale peut outrepasser les lignes directrices de conservation établies à l'échelle internationale. Elle explique comment le rétablissement est déterminé par les besoins et aspirations des communautés. L'on pourrait soutenir qu'une telle approche peut contredire ou contester certains aspects du discours actuel sur la conservation. Il y a par exemple actuellement une appréhension généralisée, et parfois une hostilité non critique, à l'égard du terme « reconstruction », parmi la majorité alimentant le discours sur le patrimoine populaire au niveau international. L'on peut toutefois soutenir que la « reconstruction », d'une part, répond aux besoins et aspirations des communautés et, d'autre part, correspond effectivement à la pratique mondiale actuelle et que les différences avec le terme « restauration » ne sont qu'académiques.

Ainsi, cette étude de cas indique que le rétablissement est déterminé par les besoins et aspirations des communautés. Cela remet en cause l'appréhension actuellement généralisée, et parfois l'hostilité non critique, envers le terme « reconstruction » parmi la majorité des personnes qui alimentent le discours du patrimoine populaire au niveau international. Cependant, j'affirmerai que « reconstruction » aborde les besoins et aspirations des communautés et qu'il correspond en effet à la pratique mondiale actuelle. Tous les autres termes/interventions, tels que « restauration » sont seulement d'ordre académique.

Mme De Clercq met en relief la façon dont l'étude de cas souligne l'incorporation de la participation communautaire, qui est un important moteur dans le processus de reconstruction, de restauration et de rétablissement. L'importance d'une culture locale peut même l'emporter sur les règles internationales.

**i) Adoration, catastrophes et vie communautaire : conservation et restauration du temple Nuestra Señora de la Asunción à Santa Maria, Acapulco, Mexique**

Mme Renata Schneider, Conservatrice principale auprès de la Coordination nationale de la conservation du patrimoine culturel de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH), au Mexique, présente comme suit :

La restauration de l'église dans la communauté de Pame (Xi'ói) de Santa Maria Acapulco, San Luis Potosí (Mexique), a été réalisée par une équipe interdisciplinaire qui a travaillé aux côtés de membres de la communauté et des autorités traditionnelles quant au processus décisionnel. Cette initiative a non seulement permis la récupération du site dans ses dimensions esthétiques et matérielles, après qu'il a brûlé en 2007, mais elle visait principalement à préserver et améliorer ses dimensions symboliques, son rituel et son utilisation quotidienne. La méthodologie appliquée dans ce projet peut servir de base pour l'élaboration d'une politique nationale de conservation en

matière de sauvegarde du patrimoine culturel placé et vénéré dans les collectivités rurales, autochtones ou marginalisées au Mexique et en Amérique latine.

Santa Maria Acapulco est une petite communauté fondée aux alentours de 1765, dans la chaîne de montagnes de Sierra Gorda, à San Luis Potosí. Ses habitants sont des indigènes Pames (Xi'ói) qui ont été isolés du reste du pays jusqu'à récemment. Sur les presque 12 000 Pames qui vivent dans notre pays, environ la moitié dépend de cette situation.

Le village abrite environ 600 personnes ; les 6 000 habitants restants vivent dispersés dans plus de 20 communautés ou régions, résultat d'une tradition agricole datant de centaines d'années. Il est fortement marginalisé : sans accès à l'électricité jusqu'en 1999, ou aux routes dotées de revêtement jusqu'en 2006.

Cette marginalisation historique a coexisté avec une richesse culturelle et patrimoniale renommée récemment reconnue. Les Xi' Óé sont aussi connus pour l'interdépendance de la vie quotidienne avec la religion, enracinée dans les traditions sacrées de cultures précolombiennes et le catholicisme des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Le temple est le siège des autorités civiles et religieuses du groupe ethnique dans la zone nord de l'ensemble du groupe Pame.

Pour le peuple Pame, « l'église » n'est pas seulement le bâtiment matériel et son contenu. Elle représente un contexte cérémonieux, un espace sacré ; c'est également la cérémonie du voile, les danses pour la pluie et la fertilité, la musique, le dépôt des offrandes. Chaque objet a sa raison d'être et un usage spécifique ; chaque coin représente symboliquement les espaces de la maison familiale, les champs de maïs, la montagne, le territoire du groupe ethnique ou le monde.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, la foudre a frappé le toit en palme de l'église. Le feu qui en a résulté a tout détruit en l'espace de cinq heures. Malgré le danger, 20 membres de la communauté ont frappé la base de la porte d'entrée pour entrer dans le temple en feu et sauver le patrimoine mobilier.

D'un point de vue structurel, les parties les plus endommagées ont été le chœur, le toit et le plafond à caissons. Les murs ont conservé leur capacité structurelle. Quant à la destinée des biens meubles et immeubles - portes, fenêtres, retables, chaire, confessionnal - les pertes étaient totales. En ce qui concerne la décoration murale, les autels, les fonts baptismaux et les ornements de plâtre, les dégâts étaient moindres. Les sculptures, toiles et textiles, ainsi que les documents graphiques et plusieurs meubles ont subi des dommages considérables. La menace à l'égard de la communauté a cependant simplement dépassé les pertes matérielles. Malheureusement, la destruction du lieu physique et de son contenu matériel signifie aussi la disparition d'une série d'activités communautaires importantes pour la reproduction socioculturelle du groupe.

Après la tragédie, il est devenu évident qu'il était important pour la communauté de reproduire les objets perdus au cours de l'incendie, comme les retables et leurs toiles et sculptures, en particulier ceux qui représentent un type très clair de culte liturgique. La communauté ne voulait pas d'un nouveau temple, mais le leur, celui qu'ils avaient avant l'incendie. Sur la base des témoignages recueillis par une équipe d'anthropologues, nous avons décidé qu'il était essentiel non seulement de restaurer les biens récupérés, mais aussi de récupérer la plupart du contexte symbolique du temple.

Compte tenu de cela, nous avons décidé d'entreprendre le projet, en le divisant en étapes sur une période de six ans - qui s'est étendue à huit - afin que nous puissions progressivement mesurer les résultats : évaluer l'acceptation des processus par la communauté ; analyser les transformations qui

ont eu lieu au niveau des rituels religieux et des cérémonies, impliquant chaque objet restauré et reproduit ; mieux comprendre les souhaits et besoins de la communauté ; corriger le déroulement des travaux si les règles communautaires étaient transgressées ou s'il était nécessaire d'établir de nouveaux dialogues, etc... Ce processus s'est avéré fondamental parce que des termes très techniques tels que « patrimoine », « valorisation » et « culture », couramment utilisés dans les communautés non autochtones dans le pays, sont dénués de sens dans le contexte des Pames. Pour eux, il n'y a pas de séparation entre la culture et la vie, entre les objets nés des mains de l'homme et les phénomènes naturels. Ainsi, nous construisions un langage commun, celui qui a servi à établir les critères suivants :

1. Les documents graphiques et les biens immobiliers qui n'étaient pas des objets de vénération directe (peintures murales, autels, figures d'argile et de plâtre sur la façade, etc.) devaient être conservés, minimisant le processus de restauration, de sorte que les vestiges du temple et tous les documents du 18<sup>ème</sup> siècle puissent être immédiatement reconnus comme des vestiges historiques, même pour un profane. En ce sens, ce n'est que lorsque les peintures murales ont présenté des scènes avec un important programme théologique (à la fois strictement catholique et celui que les Xi'ói ont pour chaque scène, qui souvent n'a pas la même signification), des restitutions chromatiques détaillées mais reconnaissables ont été faites.
2. Les biens meubles, qui ont fait l'objet d'un culte important et ont été endommagés pendant l'incendie (en particulier les sculptures) ont subi des traitements de préservation et de restauration, aussi invasifs que possible ; chaque processus était identifiable et documenté au moyen de photographies et dessins, mais avec un certain degré de mimétisme, étant donné le degré élevé d'importance pour la communauté. Un simple traitement de stabilisation ne serait pas significatif dans ces cas. Par exemple, ne pas reconstituer le bras d'une vierge qui accorde sa bénédiction pendant une célébration spécifique signifie simplement qu'il n'y aurait aucune célébration.
3. Le bien reproduit devait être substantiellement égal à l'original, mais aucune patine vieillissante de quelque nature que ce soit n'était appliquée, de sorte qu'elles étaient facilement identifiables comme nouvelles. En outre, nous avons placé une petite plaque cachée sur chaque bien, enregistrant l'année de placement dans le temple et précisant qu'il s'agit d'un objet qui reproduit matériellement et formellement un autre disparu dans l'incendie de 2007. La patine apparaîtra petit à petit, mais elle ne constituera pas une histoire fautive. Il est à noter que nous n'avons pas inclus les scènes originales peintes sur le plafond à caissons reproduit, puisque les photographies disponibles n'étaient pas assez bonnes pour établir des proportions ou des spectres chromatiques. Lors de nos réunions avec la communauté, ces peintures sont encore un sujet à discussion, car la communauté était particulièrement préoccupée par le fait qu'elles ne seraient pas reproduites, puisqu'elles avaient toujours été utilisées comme guide pour leurs danses rituelles de la fertilité.
4. L'église est restée un lieu fonctionnel de culte tout au long du processus de conservation. Par exemple, la communauté considère l'église comme une extension du corps humain. Nous avons donc gardé toutes les offrandes médicinales et les éléments d'apaisement du rite (les œufs et le maïs, par exemple) placés dans le temple jusqu'à ce qu'ils se dégradent naturellement. Nous avons pris la décision de les déplacer pendant les heures de travail et de les ramener à leur place initiale en fin de journée afin que les offrandes puissent remplir leur fonction de guérison durant le processus de conservation.

Puisque la communauté Pame de Santa María connaît encore mieux que quiconque les techniques utilisées pour bâtir le temple, les membres de la communauté ont réalisé les travaux d'intervention architecturale directe. Les maçons spécialisés dans la restauration des bâtiments n'ont apporté leur soutien que pour les travaux techniques non connus localement pour la consolidation des murs et des spécifications de restauration ; ce travail a été coordonné par l'architecte de conservation Begoña Garay, une collègue de l'INAH. Dans le cas de la restauration d'objets et de biens immobiliers par destination, il y avait une équipe de restaurateurs professionnels, assistée par une équipe de dix personnes issues de la communauté, toujours composée des mêmes membres. Toute la documentation graphique a été traitée dans des ateliers de Mexico. Le travail de reproduction n'a pas été effectué par des restaurateurs mais par des reproducteurs professionnels choisis après un processus préalable d'invitation, de test et d'acceptation. L'église a été officiellement reconsacrée le 29 janvier 2014.

Parallèlement, notre projet de restauration a porté sur la formation de la communauté aux techniques de restauration afin que les autorités communautaires traditionnelles s'approprient les actions de préservation futures relatives à des pièces sacrées. Elles ont suivi deux brèves formations dédiées au maniement préventif des sculptures au cours des processions et de l'installation des sculptures. Les enfants de la communauté ont suivi des cours différents, en particulier un à travers lequel chacun a été nommé tuteur d'une pièce. Grâce à la collaboration d'anthropologues spécialisés dans le groupe Pame, des ethnographies très précises peuvent être faites qui révèlent une grande partie de la dimension symbolique et fonctionnelle de l'église, en particulier la pertinence de chaque objet et de chaque partie symbolique du temple. Nous avons utilisé ces ethnographies pour définir une partie significative des lignes directrices d'intervention. La communauté de Santa Maria, par l'intermédiaire de ses « principaux représentants », a également discuté et prévu un renouvellement de leur vie communautaire. Alors que le feu était dévastateur, ils pensaient en même temps qu'il avait un impact positif immédiat : une possibilité de renouvellement du rituel fermement enraciné dans la tradition et des objets qui le reflètent. Ce processus, après chaque conflit et catastrophe, est essentiel : la réorganisation du tissu social matérialisée par le patrimoine est une alternative importante et prometteuse, avec des résultats visibles et catalyseurs que nous devons promouvoir et encourager en tant que conservateurs.

Ce cas montre la raison pour laquelle il est important d'aborder la préservation du patrimoine culturel institutionnel et fédéral dans les communautés autochtones marginalisées. Même s'il n'est pas possible de travailler sur d'autres sites avec autant de profondeur que dans ce cas particulier, nous pouvons considérer une série d'ateliers à cet effet. Ces cours aideraient les communautés à subir les changements culturels nécessaires, de leur propre perspective, et en utilisant leurs propres méthodes, en leur fournissant certains éléments de gestion de base. Ces cours traitant de la préservation de l'héritage sur chaque site devraient inclure une perspective qui inclut des aspects pédagogiques, axés sur la valeur et le développement social, ainsi que la préservation, la restauration et l'entretien des biens culturels. Cependant, en tant que restaurateurs, nous devons analyser plus en profondeur le contexte de la marginalisation. Celle-ci ne rend pas possible l'altérité culturelle et la préservation des contenus et objets symboliques ; la marginalisation représente plutôt les déficiences matérielles profondes dont nous devons tenir compte au cours de chaque intervention.

Notre travail, dans le cadre d'une institution fédérale consacrée à la culture, n'est pas de préserver à tout prix les coutumes traditionnelles d'une localité, mais de veiller à ce que ces transformations

obéissent à des décisions internes et non exclusivement à des forces externes. Le patrimoine culturel tangible, que l'on trouve là où les taux de marginalisation financière sont élevés, a réussi à survivre avec le temps, notamment grâce à son rôle important de cohésion régionale, sociale et culturelle. Ce patrimoine culturel a peu à peu perdu de son importance face aux nouveaux processus sociaux engendrés par les migrations massives observées dans notre pays. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants à l'égard de tous les habitants de Santa Maria pour leur confiance : leur patrimoine est créé jour après jour, et le fait de participer à ce processus a été pour nous un honneur.

J'aborde à présent brièvement les deux séismes qui ont ébranlé le Mexique. Le 7 septembre, cette année, les États de Tabasco, Veracruz, Oaxaca et Chiapas ont subi un tremblement de terre préjudiciable de magnitude 8,2 sur l'échelle de Richter. Douze jours plus tard, le 19 septembre, exactement 35 ans après le tremblement de terre historique qui a dévasté Mexico en 1985, un séisme de magnitude 7,1 sur l'échelle de Richter a secoué Tlaxcala, Oaxaca, Guerrero, l'état du Mexique, la ville de Mexico, Morelos et Puebla, faisant près de 370 morts et environ 82 000 victimes.

En ce qui concerne le patrimoine culturel protégé, l'on parle de 2 100 bâtiments endommagés et près de 2 600 biens meubles et immeubles par destination gravement touchés. Ces chiffres ne comprennent pas les dommages considérables causés aux logements traditionnels. Les sites du patrimoine mondial endommagés comprennent les centres de Xochimilco, Puebla et Oaxaca, ainsi que les 11 couvents du XVI<sup>ème</sup> siècle construits sur les pentes du volcan Popocatepetl.

Le travail de reconstruction du tissu social et économique de la population des États les plus touchés, ainsi que la possibilité de rétablir des logements dans ces états et d'autres encore, sera probablement la priorité du gouvernement mexicain. L'Institut national d'anthropologie et d'histoire a, jusqu'à présent, quantifié les dommages sur presque tous les sites. Il a également enregistré le repositionnement (dans le but d'éviter les pillages) de pièces adorées, de collections graphiques et documentaires, et d'autres objets. Il a enfin fait émerger des travaux de conservation sur plusieurs sites. Le travail sera long et ardu, et nous espérons compter sur l'aide de spécialistes et de collègues également présents ici.

M. Aslan accentue encore l'importance de la communauté et des dimensions sociales, que l'étude de cas mexicaine met en relief.

**j) Table ronde de la session thématique, animée par Mme Marie Lavender, M. Zaki Aslan et M. Mounir Bouchenaki**

M. Bouchenaki, Directeur du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial, intervient comme suit :

Il s'agissait d'une tâche difficile à modérer. Le sujet est lié à notre vie quotidienne de ces dernières années, mais est historiquement significatif sur le dernier siècle, notamment en ce qui concerne le Liban.

Ces présentations montrent des exemples dans toutes les régions du monde - des phénomènes qui ne concernent pas la guerre et le rétablissement, mais aussi ce qui relève d'une catastrophe naturelle ou entraînée par l'homme, comme le feu. Le deuxième point aborde le fait que nous

sommes confrontés à un processus complexe. La destruction et l'évaluation sont une chose, mais alors comment les communautés et autorités réagissent-elles à cette destruction ? Il s'agit peut-être d'une stratégie compliquée, et il est nécessaire de définir le modus operandi pour le rétablissement.

L'un des principaux problèmes présentés par chacun est ce que nous comprenons par le terme « reconstruction ». Il nous faut revenir à l'histoire. Ces questions de reconstruction et de destruction ont débuté après la Seconde Guerre mondiale, avec Varsovie, Dresde, Coventry, etc. qui ont été détruites. La réaction immédiate de la population a été de localiser le peuple polonais après la destruction de Varsovie et de reconstruire sans processus de réhabilitation. Nous vivons avec un certain nombre de principes qui ont été mentionnés de manière provocante par M. Wijesuriya. Nous vivons avec des principes nés de la réunion des ingénieurs à Athènes, la Charte de Venise et les principes de l'ICOMOS qui sont proposés aux conservateurs comme des ressources ; mais ils sont aussi des guides pour les politiciens quant à la façon de procéder à la reconstruction et la réhabilitation.

Il est important de prendre en compte les exemples en tant que réserve de processus sur comment les gens réagissent après cette destruction. Ce n'est pas la même chose, et il existe des différences. Et ce n'est pas mentionné, mais 16 ans après l'incident des Bouddhas de Bamiyan, nous discutons encore quant au fait de les réhabiliter ou de les reconstruire.

Ce sont des points importants, mais il y en a d'autres à également mettre en évidence.

D'abord, il est important que l'attention soit portée aux communautés. Des décisions ne sont plus prises seulement par de petits groupes de décideurs qui optent pour la reconstruction. Les communautés devraient absolument être impliquées, même dans les communautés marginalisées ou pauvres ; la façon dont les symboles de la reconstruction sont perçus ou les personnes voient le *genius loci* (l'esprit du lieu) est capital. C'est important pour la conservation de la mémoire et le fait de la garder vivante.

En second lieu, la combinaison entre l'intervention publique et privée est la clé. En Bosnie, la question du pont était centrale après les Accords de Dayton. Le peuple voulait qu'il soit reconstruit. Andrea Bruno avait fait parvenir plusieurs propositions pour le projet, lesquelles comprenaient un pont transparent et non un bâtiment. Il y a eu de nombreuses discussions, et la population a décidé qu'ils voulaient le pont tel qu'il était auparavant.

Le Liban est un autre exemple de partenariat entre le gouvernement et le secteur privé, et l'UNESCO. Toutes ces étapes représentent des aspects essentiels que vous pouvez voir à Beyrouth après les Accords de Taëf. Semestriellement, une réunion de six ou sept experts de Syrie, de Chypre, du Moyen-Orient et de France avait lieu. L'objectif était de discuter avec l'entreprise de construction et savoir si la stratigraphie du phénicien à l'ottoman devait être préservée ou non. Cela a abouti à des situations comiques, avec un Masar placé au milieu d'un terrain de stationnement plat. Il est très important de comprendre pourquoi cela est arrivé.

Grâce à Zaki, Stefano et l'équipe, nous nous sommes réunis à Istanbul. Nous avons tenu des discussions sur ce que nous devons faire, maintenant que nous sommes confrontés à l'ISIS et à Daesh. L'UNESCO reçoit à présent des propositions très sérieuses concernant Palmyre, que nous devrions restaurer. Une première étape est la nécessité d'une documentation à laquelle l'ICOMOS et l'ICCROM peuvent participer pour fournir un cadre de la situation actuelle ou l'évaluation de ce qui a été détruit. Les nouvelles technologies, telles que la cartographie d'Alep, Nirmrud et

Mossoul, réalisée en l'espace de trois jours, sont une base à partir de laquelle il est possible de démarrer. Il devrait ensuite y avoir une sorte de négociation entre les décideurs et ceux mentionnés concernant le financement. Nous avons besoin de fonds et de budgets pour procéder à la reconstruction.

Quelles priorités devraient être établies ? Devrions-nous nous concentrer sur Alep, la plus grande ville médiévale des pays arabes ? Pourtant, nous ne pouvons pas tout réhabiliter. Nous avons besoin de la participation de tous les secteurs et parlements.

Puis il y a la mise en œuvre. À ce niveau, de nombreuses difficultés peuvent être évitées. Par exemple, construire des souks qui n'ont pas le bon esprit. Les souks ont le caractère, la senteur et l'esprit que l'on ne retrouve pas dans les centres commerciaux.

Pour résumer quelques points impliqués dans bon nombre de ces situations, il existe des modèles de comités de coordination internationaux pour tous les sites importants, en particulier ceux figurant sur la liste du patrimoine mondial. Il est important de pouvoir s'appuyer sur ces mécanismes de coopération internationale.

Tel que Zaki l'a déclaré hier, une institution unique ne peut pas tout faire et doit rassembler des individus de différentes parties du monde et utiliser l'expertise et les connaissances.

Pour conclure, la situation complexe de la reconstruction a besoin d'une approche patiente et très détaillée pour éviter des situations impossibles à corriger lorsqu'il s'agit de patrimoine culturel. Ce que nous avons aussi pu constater, c'est que ce dont nous parlons n'est pas seulement tangible, immatériel, ou mobilier et immobilier.

### Discussion

Mme Lavandier remercie l'intervenant, notant que M. Bouchenaki a résumé les points clés. Elle invite les États membres à partager leurs points de vue.

M. Kamil Zeidler, délégué de la Pologne, note que le fait d'avoir été élu et d'être un nouveau membre du Conseil est un honneur pour lui.

Il estime que le panel thématique s'est avéré une excellente idée. Le sujet est très important et la discussion doit se poursuivre. Il apprécie que Varsovie ait été mentionnée.

Il annonce que le Ministère polonais du patrimoine national culturel organisera début mai une conférence internationale au château royal de Varsovie qui a été rebâti après la Seconde Guerre mondiale. La Conférence sera intitulée « La destruction et la Renaissance, le défi de la reconstruction du patrimoine culturel au XXI<sup>ème</sup> siècle ». Cela permettra donc de poursuivre la discussion débutée aujourd'hui. L'évènement est organisé en collaboration avec l'UNESCO et le Comité du patrimoine polonais. L'ICOMOS et l'ICCROM sont invités à s'exprimer au cours de la Conférence et de se joindre en tant que partenaires officiels de cet événement scientifique. Tous les détails seront prochainement disponibles.

Le délégué de la Grèce suggère davantage de discussions comme celle-ci, et les qualifie d'« extrêmement utiles ». Il était très triste de voir cette destruction au cours de l'histoire et de la voir 2 000 ans plus tard à des fins publicitaires. Il estime qu'il y a de sérieuses questions à traiter. Il est essentiel de mentionner les droits culturels, pour lesquels il n'y a aucun statut juridique. Cela doit être mentionné dans le cadre des droits de l'homme. En Grèce, une rencontre a été organisée avec le Directeur général de l'ICCROM sur un sujet connexe qui sera bientôt publié et envoyé à la bibliothèque de l'ICCROM. La discussion a abordé de nombreux aspects à ce jour. Aujourd'hui, de nouveaux types de guerre engendrent de nouveaux effets nécessitant une nouvelle confrontation, par exemple pour aborder la question des réfugiés. Dans leur fuite, ils prennent avec eux l'artisanat traditionnel et les compétences locales. Il est important que l'ICCROM s'occupe également de cela.

Quelque chose de très important est le génocide culturel, qui est un crime nouveau. L'indemnisation des personnes touchées par cette situation est également un problème, comme nous l'avons vu pour le Mali. Comme l'UNESCO y travaille, il serait utile d'apprendre de quelle manière nous avons l'intention de le considérer en tant que droit pénal, conventions ou lois nouveaux, y compris des principes et une lutte contre la traite. Nous aurions aimé en savoir plus au sujet de la traite. Les locaux ne sont pas les seuls impliqués dans le trafic, et il semble qu'il y ait une implication en temps de crise.

Ensuite, nous aimerions entendre parler des initiatives des refuges sûrs dans certains pays. Bien sûr, des groupes de travail sont formés avec des spécialistes. Ils ne peuvent pas pénétrer dans ces secteurs par manque de sécurité, et nous devons voir comment y remédier.

Le délégué du Royaume-Uni commente l'exemple du Royaume-Uni après la Seconde Guerre mondiale qui a subi des dommages considérables. Il y avait une tentative désespérée de progresser et balayer l'ancien pour le remplacer par le nouveau. Cela a causé de grands dommages aux bâtiments historiques qui ont été sauvés mais supprimés pour créer des zones urbaines. L'urbanisme était nouveau et le transport a été mis en place dans la précipitation et n'a pas fonctionné. Ainsi, une perte permanente du patrimoine s'est produite. D'énormes sommes d'argent ont ensuite été apportées pour la réparation de cette nouvelle infrastructure, ce qui n'aurait pas été nécessaire si davantage de temps avait été pris au début au lieu de répondre à la pression immédiate d'une reconstruction rapide. C'est une leçon à garder à l'esprit.

Le délégué de l'Algérie commente la question de la reconstruction. Il veut rapidement souligner qu'au cours des années 1990, son pays a été touché par des actes terroristes. Il explique qu'au cours de cette période, il n'y avait pas beaucoup de cas à leur connaissance. Néanmoins, un mausolée situé à la frontière avec le Maroc a été touché par le feu et reconstruit ensuite. Il déclare que son pays adopte une attitude de prévention, et qu'il est possible d'éviter de nombreuses destructions, comme cela a pu être discuté. Il déclare que la reconstruction doit être renforcée par la prévention.

En deuxième lieu, les études de cas sont différentes en rapport avec leurs facteurs d'origine. Au cours des prochaines réunions, des études de cas pourront être utilisées comme témoignages des meilleures pratiques. Elles pourront être résumées dans un document pouvant être utilisé par les



pays touchés. Il pourrait y avoir une réunion opérationnelle dans le but de produire ce document pour résumer des exemples qui ont été présentés comme de bonnes pratiques.

M. De Caro donne son avis en tant qu'expert, et non comme Directeur général de l'ICCROM. En tant qu'expert en patrimoine, il estime que le point crucial est de savoir qui représente une communauté. Avant la Seconde Guerre mondiale, en Italie, cela relevait sans aucun doute du gouvernement central de l'État. Le système centralisé de l'État avait toute autorité sur les antiquités. Représenter les communautés locales dans le processus est un problème clé à tous les niveaux.

M. Thomas Duffy, délégué des États-Unis, fait noter qu'il y a des conflits évidents à l'origine de dommages importants. Il rappelle que le musée Smithsonian s'est associé à l'ICCROM en 2016 pour offrir une formation en matière de premiers secours.

Il déclare ce qui suit : Une telle formation est nécessaire et le soutien doit croître. Dans cette optique, les États-Unis continueront à soutenir les efforts. L'ICCROM peut jouer un rôle dans l'évacuation et l'urgence, ce qui est facile à comprendre. ATHAR est aussi la clé en termes de patrimoine culturel et de préservation dans les zones de conflit. Les États-Unis contribuent au budget ordinaire et également via le Fonds des ambassadeurs utilisé au Nigéria pour le rétablissement après la crise et la réduction des risques de catastrophes. Nous continuerons à soutenir et à compléter ces initiatives et d'autres à l'avenir.

Le délégué de Tunisie a des questions liées à la reconstruction. Il demande quel est le moment zéro pour la reconstruction. À quel moment devons-nous commencer ? Au moment de la destruction ou le jour précédant la destruction ? Aujourd'hui, de nombreux problèmes existent par rapport à la définition du moment zéro. Nous savons qu'il y a deux écoles de pensée, Ruskin et Viollet-le-Duc. Ruskin a également déclaré que la reconstruction est toujours possible, mais nous ne pouvons pas retrouver ce qui était. Nous devons définir le moment zéro à partir d'autres points de départ, comme on a pu le voir dans les études de cas.

Mme Lavandier note qu'il y a une autre question cachée, à savoir la façon dont nous vivons le présent dans le passé.

#### **Point de l'ordre du jour 24. Conclusion de la discussion thématique**

Le groupe de travail sur le débat thématique a préparé la déclaration suivante pour examen et approbation par l'Assemblée générale en tant que conclusion du débat thématique :

Dans le cadre du débat thématique tenu en tant que partie intégrante de l'Assemblée générale de l'ICCROM, les États membres félicitent les efforts de l'ICCROM en matière de reconstruction post-conflit qui constituent une meilleure protection et gestion du patrimoine culturel menacé par la destruction intentionnelle humaine dans de nombreuses parties du monde.

L'ICCROM remplit un fossé existant en fournissant une plateforme internationale, des orientations et méthodologies pour la communauté professionnelle, les réseaux, les décideurs et les institutions responsables de la conservation et de la protection du patrimoine culturel en péril. La pertinence de son mandat en tant que centre international d'étude, de préservation et de restauration du patrimoine culturel est cruciale à un moment où le « nettoyage culturel », le vandalisme, le ciblage des sites historiques et religieux, en plus du trafic illicite des propriétés culturelles et des fouilles illégales à grande échelle représentent une menace sérieuse pour la richesse de notre diversité culturelle humaine à l'échelle internationale. Cette situation périlleuse induit une réflexion en matière d'adéquation et d'efficacité des pratiques actuelles dans le domaine de la reconstruction post-conflit.

L'Assemblée accepte le projet de recommandation suivant portant sur la reconstruction sur la base des débats de la session thématique :

L'Assemblée générale :

1. prend note du débat thématique portant sur le thème de la reconstruction post-conflit : le rétablissement et l'implication des communautés réalisés dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM ;
2. remercie le groupe de travail du Conseil et le personnel de l'ICCROM pour l'organisation du débat thématique ;
3. remercie tous les intervenants des débats thématiques ayant eu lieu au cours de l'Assemblée générale ;
4. prend note des conclusions du débat thématique et demande instamment aux États membres de leur porter l'attention requise.

En raison de cette situation alarmante, les participants à la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM appellent les États membres à :

1. **Se conformer** aux derniers instruments juridiques internationaux adoptés par le Conseil de sécurité des Nations Unies, tels que : le paragraphe 15 de la Résolution 2199, adoptée le 12 février 2015, qui condamne la destruction du patrimoine culturel en Iraq et en Syrie ; et la Résolution 2347, adoptée le 24 mars 2017, première résolution entièrement consacrée à la protection du patrimoine culturel en péril.
2. **Concevoir** des politiques participatives qui adoptent des approches axées sur les communautés en ce qui concerne les projets de rétablissement et de reconstruction, créant ainsi un sentiment d'appropriation, d'autonomisation des communautés et de cohésion sociale. À cette fin, il est important d'assurer la transmission du patrimoine culturel, en tant que ressource limitée, en toute sécurité à l'avenir, grâce à la mise en œuvre de politiques de développement durable bénéficiant principalement de la vie des communautés locales. En outre, la relation culturelle de chaque communauté locale avec son patrimoine doit être définie dans le cadre des meilleures pratiques patrimoniales vivantes promues et développées par des organisations spécialisées, dont l'ICCROM.
3. **Développer** une approche multidisciplinaire et intersectorielle au niveau des processus de reconstruction post-conflit, en soulignant que peu de mise en œuvre réelle a été expérimentée à ce jour sur le terrain. Le patrimoine culturel doit donc être placé dans son contexte social,

économique, politique et environnemental, selon les principes de gestion intégrée du patrimoine. Dans le cadre du processus de reconstruction post-conflit, tous les efforts devraient être fournis pour instaurer une coopération efficace à tous les niveaux, entre donateurs, autorités locales et nationales, associations compétentes, professionnels du domaine et communautés locales.

**4. Reconnaître** que la documentation est essentielle aux meilleures pratiques en matière de gestion du patrimoine. Toutes les sources de données pertinentes qui documentent les ressources patrimoniales doivent être préservées ; toute la documentation produite et les connaissances générées au cours de toute intervention doivent également être conservées pour référence à l'avenir. De plus, de nouvelles sources de données (comme celles provenant de satellites, drones, etc.) pourraient être utiles dans les archives des ressources patrimoniales.

**5. Reconnaître** que la dimension spécifique de la reconstruction post-conflit nécessite des temps d'intervention spécifiques, d'abord avec des mesures d'urgence, puis avec une planification à long terme selon les priorités à définir à l'avance. Il est donc indispensable d'éviter toute précipitation et de prendre le temps nécessaire pour la réflexion, la consultation, l'évaluation et la pondération des intérêts.

**6. Souligner** que tout engagement en faveur d'un processus de paix doit comprendre la question de la préservation et de la reconstruction post-conflit du patrimoine culturel. Cela fournirait une base juridique pour tous les projets de reconstruction post-conflit et démontrerait une volonté politique claire de la communauté internationale tout entière de s'attaquer également au « legs culturel » des conflits armés. Ainsi, les organisations internationales spécialisées doivent jouer un rôle de plaidoyer pour veiller à ce que les intérêts du patrimoine culturel soient pris en considération dès le début des négociations, d'autant plus que la préservation et la reconstruction post-conflit du patrimoine culturel peuvent être un facteur important de réconciliation et de cohésion nationale.

**7. Développer** des partenariats au-delà des domaines traditionnels de coopération au développement et progressivement inclure le champ de la protection du patrimoine culturel. Plusieurs agences de développement et surtout des organisations non gouvernementales travaillent déjà dans ce sens. Cette approche doit être encouragée et renforcée.

**8. Renforcer** les cadres institutionnels et juridiques relatifs à la protection et la gestion du patrimoine culturel en temps de paix, de crises et de catastrophes afin de faciliter la coordination entre donateurs, organisations internationales et non gouvernementales, et autorités nationales et locales.

## Point de l'ordre du jour 25. Déclarations des délégués et des observateurs

### i. Danemark

Au nom de sept États du Nord et de la Baltique, la déléguée du Danemark remercie l'Assemblée générale et félicite les travaux de l'exercice biennal précédent. Elle note l'importance des discussions thématiques. La numérisation de la séance est une amélioration bienvenue, mais le Conseil est encouragé à examiner les moyens de poursuivre la réforme de la structure de l'Assemblée générale afin de rendre les réunions plus efficaces, ce qui pourrait inciter un plus grand nombre de États membres à participer aux élections et à se porter candidats.

ii. Tunisie

Le délégué présente ses félicitations pour la session et souhaite la bienvenue au nouveau Directeur général. La Tunisie apporte sa propre contribution au dialogue et aux cultures, de même qu'aux projets de coopération internationale en matière de patrimoine. Il y a une nouvelle politique en Tunisie relative à la promotion du patrimoine. L'ICCROM est un partenaire scientifique indispensable pour promouvoir le patrimoine culturel. Il est possible de promouvoir le paysage en tant que moteur du développement durable et de soutenir les nouvelles orientations stratégiques pour 2023. La Tunisie soutient toute occasion d'échanges afin de mettre l'accent sur les valeurs contre toutes les menaces d'extrémisme qui pèsent lourd sur notre avenir commun.

iii. France (M. Bruno Favel, Chef du Département des affaires européennes et internationales, Direction générale du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication de la France)

La France continue de soutenir l'ICCROM, comme elle l'a toujours fait. Il approuve les objectifs stratégiques et le budget et s'engage à renouveler les contributions volontaires pour soutenir les projets africains individuels. Il est heureux qu'un directeur africain ait été élu et souhaite le meilleur à M. Ndoro. Il espère que l'ICCROM poursuivra ses actions en Afrique et que l'ICCROM définira de nouveaux programmes pour elle. La France consacrera une contribution spéciale à cet effet. Le succès de RE-ORG au Nigeria pour la protection et le stockage des collections est bien noté. La France se félicite des nouveaux membres du Comité exécutif qui entreprennent l'élection d'un nouveau Bureau et souhaite remercier le Directeur général et toute l'équipe de l'ICCROM pour leur travail et productivité.

iv. États-Unis (M. Thomas Duffy, Chargé d'affaires auprès de l'ambassade des États-Unis à Rome)

Le délégué est honoré de représenter le gouvernement américain à l'AG. Depuis 1971, les membres ont pu apprécier et voir l'expansion et l'engagement continu des États-Unis en ce qui concerne la promotion de tous les types de patrimoine culturel. Nous saluons l'Ukraine et reconnaissons l'excellente gestion du Directeur général. Il nous manquera. Nous saluons l'élection de M. Ndoro, le prochain Directeur général.

Il s'agit d'une petite organisation avec un grand impact. Nous sommes ici parce que nous soutenons son mandat et ses programmes. L'ICCROM, tout comme l'ONU, bénéficie d'une plus grande efficacité, souplesse et réactivité.

Nous avons trois considérations.

La première est d'inviter au renforcement des partenariats entre les États membres et l'ICCROM. Nous demandons la considération de disposer d'un organe directeur entre les sessions, comme cela est le cas pour d'autres petites ONG. Cela facilitera la visibilité des opérations organisationnelles, la transparence et la supervision des États membres, ainsi que l'harmonisation des pouvoirs avec les responsabilités. La seconde consiste à faire participer activement des réseaux d'anciens, et la troisième est de faciliter la formation en mesure de fournir des options d'apprentissage à distance.

Cette délégation reflète la priorité que le gouvernement des États-Unis accorde à cette question. L'adjoint de l'administration de la National Gallery of Art fait partie de la délégation, le musée Smithsonian étant le plus grand musée abritant la plus importante collection de recherche au monde. D'autres entités du gouvernement américain sont également engagées dans des activités liées au patrimoine culturel international et croient en une approche globale du gouvernement.

Nous attendons avec impatience un partenariat pour aider les personnes à conserver leurs propres cultures. Les États-Unis continueront à s'engager dans une action multilatérale à court et à long terme.

v. UICN (M. Tim Badman, Directeur, Programme du patrimoine mondial de l'UICN)

M. Badman remercie l'ICCROM pour les 50 ans de coopération.

Il a été impressionnant de voir la pleine portée de son travail et de son engagement avec les États membres, les professionnels et la communauté. L'UICN célèbre son 70<sup>ème</sup> anniversaire et est surtout connu pour son rôle consultatif en matière de patrimoine mondial aux côtés de l'ICCROM et de l'ICOMOS. Il s'agit d'une priorité pour l'UICN, mais cela ne représente qu'un faible pourcentage de ce que réalise l'UICN. L'organisation s'intéresse principalement au développement, au peuple et à la justice, ainsi qu'aux solutions que la nature peut apporter en réponse aux défis internationaux. Cette organisation est basée en Suisse, mais est décentralisée et est d'une taille assez importante avec 850 personnes, des membres gouvernementaux et non gouvernementaux, 130 États membres et 10 000 experts. Elle offre de riches opportunités de collaboration.

Il y a à présent une nouvelle page de coopération avec le Programme du patrimoine mondial. Nous organisons un voyage avec le soutien financier de la Norvège et de la Suisse. Il s'agit d'un projet commun donnant une occasion réelle et pratique de tisser des liens entre culture et nature, lesquels peuvent être les moteurs d'une meilleure conservation à la fois de la nature et des hommes. Ce voyage culturel dédié à la nature se poursuivra lors de la prochaine réunion de l'ICOMOS qui aura lieu à Delhi.

En ce qui concerne le Programme de leadership du patrimoine mondial, son premier point philosophique et éthique consiste à reconnaître que la diversité culturelle fait partie des relations de développement patrimonial. Cela respecte les approches diverses et non occidentales et la non-division nécessaire pour l'autonomisation de la culture et de la nature. Il y a un niveau d'engagement local existant en parallèle du langage des conventions. De plus, de nouveaux partenariats sont essentiels, de même que des efforts conjoints pour réunir différentes institutions. Il existe de nombreuses raisons pour également bâtir en faveur du patrimoine en Afrique. Depuis ce point de départ, nous devons également nous pencher sur d'autres possibilités de collaboration.

Je salue M. De Caro et le remercie pour son amitié et son leadership. Le Directeur général a lancé ce premier programme commun avec l'UICN. Je salue également M. Wijesuriya qui a été une source concise de nouvelles idées et de visions, et il peut compter sur nous pour d'autres projets de travail. Je salue aussi Webber Ndoro. Je sais qu'il travaillera de concert avec le Centre du patrimoine mondial. Nous avons hâte de collaborer avec lui.

vi. République Dominicaine

Nous avons adhéré à l'ICCROM il y a 60 ans alors que les premiers statuts entraient en vigueur, en 1958. Aujourd'hui, nous sommes 156 États membres. La République Dominicaine a conservé le premier exemple de l'architecture gothique et de la Renaissance sur le continent américain et le « Nouveau Monde » laissé par les colons espagnols. Le patrimoine culturel et la conservation revêtent une grande importance pour notre gouvernement et le peuple. C'est un grand honneur de contribuer à une institution aussi pertinente. Nous saluons le Conseil et le personnel de l'ICCROM et souhaitons la bienvenue à Monsieur Ndoro.

vii. Équateur

Comme nous l'avons vu et compris, les États membres sont confrontés à des défis renouvelés pour faire partie des initiatives actuelles et partager leur propre expérience et accroître les possibilités de coopération. En avril 2016, l'Équateur a connu un séisme qui a mis en péril le patrimoine culturel et créé de grands défis, et pas seulement d'un point de vue humain. Les effets ont été ressentis en particulier au niveau des zones côtières, endommageant 352 bâtiments, églises et monuments, lesquels représentent la véritable identité de notre peuple. Cela a été l'une des principales discussions en ce lieu.

Cette situation difficile nous a octroyé une expérience et des informations à partager avec d'autres pays de notre région, mais aussi avec d'autres régions susceptibles de rencontrer des circonstances similaires.

En 2016, nous avons bénéficié de l'aide de nombreux pays – le Chili, le Mexique, la France, l'Espagne, la Colombie et d'autres encore – et avons adopté des politiques publiques ainsi que des plans pour la reconstruction. Nous avons collaboré avec l'UNESCO à une évaluation des besoins post-catastrophe, ce qui n'a pas été une tâche facile. Nous avons acquis une expérience importante que nous aimerions partager. Nous voudrions créer un espace de partage et de communication, et servir de modèle et leader en matière de patrimoine culturel en Amérique du Sud.

Nous avons promu la création de protocoles de réduction des risques culturels. Nous voudrions renforcer le débat et le dialogue sur le trafic illicite d'objets culturels, y compris avec l'UNESCO. Nous nous engageons à échanger avec les États membres de l'ICCROM selon les programmes stratégiques et les financements disponibles. Nous portons un intérêt particulier aux opportunités alternatives pour les spécialistes en matière de renforcement des capacités. Nous aimerions développer un cours en espagnol afin d'élargir l'accès et accroître la sensibilisation.

Nous félicitons l'AG, M. De Caro, ainsi que le personnel de l'ICCROM et leur souhaitons le meilleur succès. Ils peuvent compter sur l'Équateur pour poursuivre ce voyage.

viii. Argentine

Nous soutenons la République Dominicaine dans sa proposition d'inclure la langue espagnole sur le site Web de l'ICCROM. Cela permettrait de réduire les écarts et éliminer la barrière de la langue.

Nous tenons également à remercier le Directeur général de l'ICCROM, M. De Caro, et tout le personnel, pour leur inspiration et leur soutien au développement d'activités de formation en Argentine.

Nous remercions tout particulièrement M. De Caro, Mme Tandon, M. Arenson et Mme Antomarchi pour leur collaboration étroite.

Nous invitons tous les pays à se pencher sur le site Web de l'ICCROM, et particulièrement sur le rapport relatif aux activités organisées en Argentine en 2016 – 2017, et voudrions également partager qu'en 2017, l'ICCROM coopérera avec le Ministère de la culture en Argentine afin de conduire une évaluation des besoins en ce qui concerne les collections d'art contemporain. Cela permettra d'obtenir des commentaires de la part de plus de 100 institutions publiques et privées qui ont montré une croissance rapide de leurs collections d'art contemporain. Étonnamment, cela va doubler en 30 ans.

Parmi les défis communs, nous mentionnons les problèmes de stockage (l'on peut parler de surpopulation) et de conservation des nouveaux matériaux et de ceux inorganiques et nouveaux organisés en formats numériques.

Les défis rencontrés sont les risques de dommages élevés, étant donné l'activité de prêt et d'emprunt soutenue qui affecte 80 % des musées.

Les résultats ont été présentés lors de la réunion nationale dédiée à la conservation de l'art conceptuel au Musée national des beaux-arts de Buenos Aires. Conservateurs et artistes ont discuté des défis de l'art contemporain et ont partagé des projets avec 180 parties prenantes provenant de 11 pays incluant l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Chili, la France, le Mexique, l'Espagne, l'Uruguay, le Venezuela et le Costa Rica.

La réunion a été organisée sous l'égide du directeur des sites patrimoniaux et du Ministère de la culture, avec la coopération de l'Espagne et le patronage de l'ICCROM.

La réunion a eu un impact positif et un suivi est prévu. Nous invitons donc tous les membres qui voudraient se joindre à nous pour évaluer les défis de l'art contemporain et diffuser la conservation préventive et prédictive parmi les communautés qui s'adressent à une jeune génération et de nouveaux médias.

ix. Corpo Nazionale dei Vigili del Fuoco (Corps national des sapeurs-pompiers – Italie)

Le Chef des *Vigili del Fuoco* (Corps national des sapeurs-pompiers, en Italie), M. Gioacchino Giomi soumet le rapport suivant :

Le Ministère italien de l'Intérieur, à travers le Corps national des sapeurs-pompiers, procède à plus de 800 000 opérations de sauvetage et services techniques chaque année, et est également responsable des contrôles de protection contre les incendies sur les bâtiments et les installations industrielles considérés à haut risque. Il est donc engagé dans la protection de la vie humaine et la sauvegarde de la propriété et de l'environnement contre les dommages causés par les incendies, explosions et autres catastrophes d'origine naturelle ou d'origine humaine. Dans ce cadre, une attention particulière à la sécurité du patrimoine culturel a été consacrée par le Corps national des sapeurs-pompiers au cours des dernières décennies. Des opérations de sauvetage visant à limiter

les dommages causés au patrimoine culturel en tant qu'effets des catastrophes naturelles ont été déployées depuis 1966 lors des inondations de Florence. Plus récemment, les tremblements de terre survenus au Népal en 2015 et dans le centre de l'Italie en 2016 sont les opérations de sauvetage à grande échelle les plus connues, en ce qui concerne une activité effectuée chaque jour par le Corps national des sapeurs-pompiers italien face à des dommages mineurs sur des bâtiments historiques.

La particularité d'un riche patrimoine culturel réparti sur l'ensemble du territoire exposé à des risques sismiques et géologiques a obligé le Corps national des sapeurs-pompiers à renforcer ses capacités en termes de gestion des opérations de sauvetage. Un tel effort a été fourni en étroite collaboration avec le Ministère italien du patrimoine culturel. En conséquence, la formation des sapeurs-pompiers et l'utilisation de technologies innovantes visant à limiter les dommages causés au patrimoine culturel a été progressivement améliorée.

La récente organisation d'un cours international, dans le cadre d'un projet de l'UE visant à améliorer les capacités de préparation, de gestion des situations d'urgence et de restauration du patrimoine culturel à risque en raison du changement climatique, nous a permis de montrer la contribution que le Corps peut apporter à former un large éventail d'intervenants en matière d'évaluation des risques et les techniques de sauvetage.

Le Corps national des sapeurs-pompiers serait heureux de partager son expérience opérationnelle et technique avec l'ICCROM et ses partenaires. Un champ de coopération pourrait être l'organisation d'activités de formation en matière d'évaluation des risques dans la reconstruction des bâtiments et les techniques visant à sauver les bâtiments et les artefacts des effets des catastrophes.

#### x. Chili

Nous soutenons ce que le délégué de l'Argentine a dit en ce qui concerne l'inclusion de la langue espagnole sur le site de l'ICCROM. Il s'agit de la deuxième langue la plus parlée au monde et il est essentiel de l'intégrer.

#### xi. Japon

Le déléguée cite le cours de formation de l'ICCROM qui s'est tenu en 2015 à ACCU Nara, au Japon, dans la région Asie-Pacifique, sur la préservation et la restauration du bois, en soulignant que ces ateliers de formation en groupe sont importants à l'étranger. Il fait remarquer que ces ateliers invitaient des participants de différents domaines à se concentrer sur la muséologie.

Il note que l'ICCROM organise ce genre de formation depuis 15 ans. Cela représente un grand réseau humain et la possibilité de tenir des conférences internationales d'anciens participants afin d'écouter leurs opinions et améliorer le contenu de la formation. Une conférence de ce type a déjà eu lieu et diverses questions ont été abordées et discutées. Il est prévu d'en organiser une autre sur le même thème à l'avenir et d'inviter d'autres anciens participants à poursuivre la discussion.

Le délégué exprime sa gratitude au Directeur général et à M. Wijesuriya pour leur contribution aux activités.



xii. Espagne

La déléguée présente ses félicitations pour le travail réalisé au cours des deux dernières années et félicite également le Directeur général et les membres du Conseil. En dépit d'un budget limité, l'ICCROM poursuit toujours des initiatives qui contribuent à sauver le matériel et le capital humain et à créer un réseau mondial pour renforcer l'apprentissage en ligne.

Il est possible d'offrir des activités de renforcement des capacités et d'utilisation des synergies qui impliquent la collaboration entre les pays sur des cours pratiques en ayant recours à des professionnels locaux. La déléguée prend note des normes et lignes directrices adaptées à différentes situations et encourage l'amélioration du suivi des résultats pratiques et l'évaluation de l'impact. Il soutient la République Dominicaine et d'autres pays hispanophones et propose de collecter des fonds pour permettre la traduction en espagnol du site Web de l'ICCROM et des documents de base. L'ICCROM a été créé en 1958, également pour soutenir le rétablissement des communautés hispanophones. Cela leur permettra d'élargir leur empreinte et de renforcer leur réputation en tant que référence pour la formation technique et les conseils.

xiii. UNIDROIT

La déléguée se félicite de l'excellente coopération qui existe entre l'ICCROM et UNIDROIT qui a été formalisée dans un Accord de coopération signé en 2015. La présence des deux organisations à Rome a permis de développer des rôles complémentaires et une recherche de synergie. Le rôle d'UNIDROIT se situe plus particulièrement sur les procédures juridiques de restitution et de retour des biens culturels qui ont été volés ou illicitement exportés, que ce soit suite à des catastrophes naturelles ou des conflits, mais aussi en temps de paix

La coopération avec l'ICCROM s'est notamment concrétisée récemment avec l'ICCROM-ATHAR lors de la Réunion d'experts sur "les moyens de renforcer la protection du patrimoine culturel dans la région arabe", tenue à Cracovie en juillet 2017. Les Etats arabes ont été appelés à ratifier les instruments juridiques pertinents, en particulier la Convention d'UNIDROIT de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés et à impliquer les communautés dans le processus.

la déléguée d'UNIDROIT a en outre souligné la création d'un Projet académique sur la Convention de 1995 avec notamment un réseau d'universités qui couvrent les aspects juridiques du trafic illicite. Elle a également rappelé les récentes résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur le sujet du trafic illicite des biens culturels et les efforts concertés nécessaires pour les mettre en oeuvre. Enfin, UNIDROIT, avec l'appui des Missions permanentes de l'Italie et de Chypre a créé à l'ONU un groupe de travail chargé de renforcer la mise en oeuvre de la Convention de 1995 qui se réunira chaque année. Elle a invité tous les pays présents à y participer et y débattre de ces questions, y compris l'ICCROM.

UNIDROIT a félicité M. Nodoro pour sa nomination et s'est réjoui de poursuivre pleinement la collaboration. La déléguée a enfin remercié M. De Caro pour son excellente collaboration au cours des ces années, grâce à laquelle des réseaux et des ponts ont vu le jour et qui seront les bases de la collaboration future.

xiv. Portugal

C'est un honneur de célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion du Portugal à cette organisation, et nous félicitons le rôle de l'ICCROM en matière de patrimoine. Nous apprécions le nombre accru des États membres, un soutien financier, des partenaires et objectifs stratégiques et un programme bien structuré aux objectifs précis. Nous disposons d'indicateurs et de références pour la mise en œuvre des résultats à atteindre.

Le patrimoine mondial et les approches de gestion des risques doivent se centrer sur les communautés afin de travailler. Il s'agit d'un programme complet et ambitieux. C'est un point de référence pour le monde de la conservation et il a été approfondi dans la recherche, la formation et la gestion de ses projets et ses connaissances. Nous vous félicitons pour votre succès dans le domaine de la formation, et notamment en ce qui concerne l'aide d'urgence, les projets SOIMA, RE-ORG et les outils dédiés aux professionnels. Nous avons participé aux activités de RE-ORG à Bruxelles, en 2016, et à l'élaboration du document signé réclamant la protection des collections.

Nous remercions l'ICCROM pour sa diffusion de connaissances et de nouvelles publications téléchargeables qui permettent des recherches sur des thèmes thématiques. Les manuels pédagogiques sont vraiment utiles. Nous vous remercions pour cela et la session thématique difficile, qui a été très intéressante. Nous avons réfléchi aux questions portant sur le changement climatique en 2015 et les nouveaux risques affectant le patrimoine culturel. Cette année, la reconstruction a élargi la discussion.

Bravo à tous les collaborateurs. Nous comprenons pourquoi l'ICCROM a été créé, pour offrir la reconstruction et contenir les ravages de la guerre. Nous nous sommes engagés dans la construction du patrimoine culturel et voulons contribuer à un monde meilleur. Ce patrimoine peut également offrir les moyens pour qu'un pays réponde encore en temps de crise et de récession. Il s'agit d'une réelle puissance d'attraction.

Permettez-moi de faire un commentaire personnel. Nous avons eu l'occasion de revenir à la compréhension de ce qu'est réellement l'ICCROM. Nous assurons que le Portugal est présent aux côtés de l'ICCROM et le sera toujours avec grand enthousiasme, de même qu'avec un esprit d'équipe et de collaboration.

Nous souhaitons également pleine réussite au Directeur général nouvellement élu et nous remercions M. De Caro. Vous nous manquerez beaucoup.

xv. Grèce

En ces temps de crise, il est sage de collaborer étroitement et de reconnaître la richesse culturelle de tous les pays, quelle que soit leur taille, et de tous les pays riches en civilisation et en biens. Cela a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Nous avons un avenir seulement si nous reconnaissons et apprécions chaque culture. Cela nécessite un profond respect.

La Grèce traverse actuellement une période difficile en raison de la crise économique, des conflits et des vagues de réfugiés. Nous faisons face à cette situation en trouvant de nouvelles ressources économiques et des méthodologies novatrices. Nous avons développé des programmes éducatifs spécifiques adaptés à de nouveaux groupes, ce afin de leur donner espoir et un sentiment

d'acceptation sociale. Ceci peut être accompli en Grèce avec l'esprit œcuménique de la civilisation grecque et son héritage à la fois matériel et immatériel.

Nous souhaitons le meilleur au Conseil, à l'ICCROM et à M. De Caro, car il a porté l'ICCROM à un niveau très élevé.

xvi. Suède

Nous remercions M. De Caro pour ses années et son travail qui a consisté à mettre en œuvre de nouvelles orientations stratégiques, et son leadership dans un monde en perpétuel changement.

Le monde est différent de celui d'il y a 60 ans, à la création de l'ICCROM. Il est devenu mondial et numérique. Nous avons des amis numériques partout dans le monde. Il n'y a pas de frontières, et nous avons accès à des outils d'information des quatre coins du monde, à tout instant. La puissance des applications de communication numérique est bien connue. C'est un univers en soi, avec son propre patrimoine culturel numérique.

La Suède envoie un message à l'ICCROM pour faire partie du monde numérique et l'invite à innover davantage et à avoir des initiatives dans ce domaine.

Nous attendons avec impatience de participer au nouveau système d'apprentissage en ligne, offrant un mélange d'enseignement et d'interaction. Ceci est l'avenir pour atteindre les grands groupes. Pour les gardiens du patrimoine culturel partout dans le monde, cela peut fournir des outils leur permettant de mener à bien leur travail encore plus efficacement.

xvii. Afghanistan

Permettez-moi de féliciter l'élection du nouveau Directeur général de l'ICCROM et M. De Caro pour son mandat à l'ICCROM.

Le patrimoine culturel est une force d'unification pour l'ethnicité dans les pays qui adhèrent aux mêmes valeurs sociales et à l'histoire commune, et il peut également générer de l'emploi et des revenus.

L'Afghanistan est sur l'ancienne Route de la soie et a été à la croisée des cultures. Les provinces et le Musée national disposent d'artefacts incomparables. La plupart provient de fouilles situées en Afghanistan. Le Musée était autrefois considéré comme ayant les 100 000 plus beaux artefacts de la région, preuve de richesse culturelle. Des décennies de guerre ont affecté notre patrimoine culturel, mais aussi les vies.

Plus de 70 % des artefacts ont été volés au Musée National. Ils ont fait l'objet de trafic et ont été illégalement vendus à l'étranger. En 2001, les Bouddhas ont été détruits. Même aujourd'hui, l'Afghanistan est témoin de l'excavation à plus petite échelle par les seigneurs de la guerre et de la contrebande de précieuses antiquités. Depuis 2001, des centaines d'antiquités ont été retrouvées et rendues, mais une spectaculaire progression en termes de persévérance, de conservation et de reconstruction en cours n'aboutit que partiellement ou est délaissée.

L'ICCROM et l'UNESCO ont réalisé de nombreux projets visant la conservation et la reconstruction. Ils organisent également des ateliers de formation en renforcement des capacités

pour les jeunes archéologues. Nous croyons au soutien soutenu de la communauté internationale à long terme.

Nous sommes fiers de nos monuments historiques et prêts à coopérer dans leur restauration avec les moyens disponibles.

Les Afghans font appel à la communauté internationale, en particulier à l'ICCROM, pour les aider à reconstruire les sites culturels et protéger ceux confrontés à un danger immédiat de destruction.

xviii. Chine

Nous félicitons l'AG pour son efficacité et l'organisation du programme.

Nous souhaitons la bienvenue à l'Ukraine et à la Hongrie.

Nous apprécions et respectons profondément l'ICCROM et ses travaux depuis plus de 60 ans. En outre, nous notons les efforts fournis par M. De Caro et le Conseil pour relever les défis futurs et s'intégrer à d'autres organisations internationales afin de relier la culture et les soins apportés au patrimoine culturel avec les ODD.

Nous notons l'élargissement du mandat de l'organisation à travers sa participation à des activités diplomatiques, en particulier dédiées à la conservation du patrimoine culturel en temps de crise.

Nous estimons que la Chine est cruciale pour l'ICCROM et une meilleure conservation du patrimoine culturel.

À cet égard, notre gouvernement contribue à l'ICCROM. La Chine a toujours attaché une importance non négligeable à sa coopération avec le centre. Les cinq dernières années ont vu un accord de coopération passé entre l'ICCROM et la Chine pour des formations dans le cadre de la Gestion des sites du patrimoine mondial, de la gestion des risques pour les collections de musées et de RE-ORG, qui incluaient des participants étrangers. À la fin de cette année (2017), le Fonds des Bourses d'études du Gouvernement Chinois aura accordé un montant total de 200 000 dollars des États-Unis pour faciliter la participation de 96 professionnels de la conservation aux différents cours de l'ICCROM.

C'est un honneur de rejoindre l'ICCROM dans ce renforcement des capacités dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel. À l'avenir, la Chine continuera de financer la coopération avec l'ICCROM dans le cadre des nouvelles orientations stratégiques qui s'attaqueront aux défis importants existant dans ce monde.

L'accord de coopération expire ce mois-ci mais a été renouvelé pour cinq nouvelles années, avec des cours et des bourses d'études pour un montant de 40 000 dollars des États-Unis accordé chaque année.

Nous félicitons M. De Caro pour ses accomplissements au cours de son mandat. Merci à M. Wijesuriya et meilleurs vœux à M. De Caro qui manquera aux collègues chinois.

xix. Mexique

Nous félicitons le personnel de l'ICCROM pour le travail accompli avec sa taille réduite et sa manière de travailler créative. Cet exercice biennal marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire. Il est important de se rappeler la mission, afin de promouvoir la conservation et la recherche, loin des politiques impliquées après la Seconde Guerre mondiale. Nous devons continuer à être créatifs et trouver un soutien pour le travail mené dans nos propres pays.

Nous remercions le gouvernement italien pour son soutien renouvelé et continu à l'ICCROM. Le Mexique continuera d'être un partenaire actif. Nous remercions M. De Caro et M. Wijesuriya. Nous sommes heureux pour M. Nodoro, qui mènera judicieusement l'organisation ces prochaines années.

xx. Italie

Nous adressons nos félicitations pour la conduite efficace de cette AG et son organisation. Nous remercions les membres du personnel de l'ICCROM.

Nous avons eu une AG de trois jours. L'Italie est très heureuse d'accueillir d'autres États membres et de vous encourager également à donner votre appui. Nous avons eu l'occasion de régler les problèmes financiers de manière satisfaisante, dans leur ensemble. Nous avons été engagés au cours de la dernière AG à atteindre cet objectif et avons travaillé avec le Directeur général pour y parvenir. J'ai été très enthousiaste de résoudre cette question avant la fin de son mandat.

La qualité du débat de ce matin était importante. La reconstruction est une question d'actualité, au cœur de la mission de l'organisation. C'était une excellente idée de la placer au centre du débat thématique, qui était de grande qualité.

En tout cas, mon gouvernement se réjouit de l'accord signé entre l'ICCROM et l'UNESCO. Cet accord permettra sans aucun doute d'obtenir un cadre institutionnel qui définira clairement la coopération entre deux organisations qui sont strictement liées l'une à l'autre. Nous vous encourageons à soutenir l'ICCROM par tous les moyens, afin que l'organisation joue un rôle toujours plus essentiel pour la culture dans le cadre de l'Agenda 2030. Ce rôle doit être renforcé et il est nécessaire de coopérer à cette fin.

Nous remercions M. De Caro pour son action personnelle au nom du gouvernement italien. Nous le remercions pour tout ce qu'il a fait et les programmes qu'il a mis en œuvre. D'autres États membres ont le même point de vue, et il a tant contribué à l'image de l'Italie au sein de l'organisation comme à l'extérieur.

xxi. Croatie

Nous sommes positivement impressionnés par l'exercice 2018–2019. Merci à M. De Caro qui, en plus de chiffres, a exprimé des émotions. Toutes nos félicitations pour le programme.

Nous avons des poètes lauréats et avons maintenant un Directeur général lauréat.

Le thème effroyable de la restauration post-conflit a également été discuté à l'Université la Sapienza, à Rome, où l'exemple de la Croatie devrait être mis en exergue. Je suis heureux et fier de

pouvoir à nouveau m'entretenir avec les Slovènes, Bosniaques et Serbes. Ils sont assis à l'Assemblée générale avec nous. Il y a 15 ans, cela n'était pas imaginable. Je conclus avec le mot d'ordre franciscain : *Pax et bonum*. Paix pour tous et le monde entier.

xxii. Tunisie

La session thématique a été fort intéressante. Je propose de tenir un forum international sur ce thème, à savoir, sur les conflits et les questions connexes.

Au nom de mes collègues et la Tunisie, nous remercions M. De Caro pour son action auprès de l'ICCROM et tout ce qu'il a réalisé, ainsi que la République italienne pour avoir offert le nouveau siège social et tout ce qu'elle a réalisé.

Un grand merci à toute l'équipe de l'ICCROM, y compris aux cadres intermédiaires et tous les autres membres du personnel. Un remerciement particulier à Pilar, pour toute son énergie et son aide. Tout ce qu'elle fait est toujours utile pour chacun d'entre nous. M. De Caro, merci, et bienvenue à M. Ndoro. Bienvenue à l'ICCROM.

xxiii. Iran

Merci à l'ICCROM, et également à Pilar pour son travail acharné, sans oublier M. De Caro pour son excellente gestion. Nous espérons qu'il puisse poursuivre sa collaboration avec l'ICCROM en tant que consultant.

La terre d'Iran est une terre de séismes, et nous avons reçu une assistance internationale à cet égard. Mais il y a trois semaines, un autre important tremblement de terre a secoué l'ouest du pays, faisant 500 morts. Ce matin, un autre tremblement de terre a frappé certains villages et c'est pourquoi nous avons besoin de davantage de coopération avec d'autres institutions, et en particulier avec l'ICCROM. Nous devons travailler plus étroitement ensemble.

xxiv. Soudan

Il est essentiel d'apprécier les efforts et réalisations considérables de M. De Caro qui a tracé une feuille de route pour l'organisation. Son dévouement, sa dévotion et son intégrité ont été réellement cruciaux pour le succès de l'ICCROM. La délégation complète les travaux des précédents conseils et groupes de travail de l'ICCROM, en particulier en ce qui concerne les orientations stratégiques et le débat thématique.

Nous félicitons le Directeur général nouvellement élu, M. Ndoro et lui souhaitons le meilleur pour sa mission. Nous reconnaissons les efforts et la réalisation de l'ICCROM-ATHAR à Sharjah et cherchons davantage de collaboration et de partenariat.

Nous soutenons toutes les initiatives du programme pour l'Afrique et voyons la capacité des programmes à répondre aux besoins de l'Afrique subsaharienne. Nous sommes disposés à accueillir, comme nous l'avons fait en 2009, des activités de formation et des réunions pour donner une orientation aux antiquités en Afrique subsaharienne et fournir la logistique nécessaire pour toute formation visant à soutenir le patrimoine africain.

Nous vous informons que le Ministre de la culture islamique de Khartoum, en 2017, a déclaré Sinar comme centre régional pour le dialogue et la diversité culturelle, l'ISICO.

La collaboration entre le Soudan, l'ICCROM et l'ISICO peut certainement profiter au patrimoine de la région.

Nous ferons tout notre possible pour soutenir l'ICCROM en ce qui concerne l'Afrique et le monde arabe.

xxv. Pays-Bas

L'Assemblée générale s'est révélée significative. Nous exprimons notre gratitude au Directeur général en ce qui concerne son rôle dans la résolution de la question du remboursement fiscal avec le gouvernement italien. Il lui a fallu faire preuve de beaucoup de diplomatie, de patience et de ténacité depuis 2013. Nous parlons au nom de tous et apprécions le grand effort fourni pour employer ces fonds pour ce pour quoi ils ont été prévus.

xxvi. Hongrie

Nous sommes heureux d'être à nouveau membre de l'ICCROM. Nous félicitons l'excellence de l'organisation de l'AG. Le patrimoine culturel n'est pas seulement un paysage, mais aussi une histoire, une partie inséparable de la vie des nations et des communications, comme l'a souligné M. Boccardi ce matin.

Ce *genius locus* intègre le matériel et l'immatériel, ainsi que M. Bouchenaki l'a souligné. Ils doivent tous représenter et sont nécessaires à la réparation de l'âme d'une communauté ou d'une nation.

Nous notons le cas du château de Buda. C'est un cas très symbolique.

La Hongrie poursuivra ses activités en soutenant des sites culturels, également en Afrique, à l'avenir. Nous offrons des activités au monde scientifique et aux sites du patrimoine mondial en Irak et dans d'autres pays très touchés par les extrémistes.

xxvii. La Barbade

Nous vous remercions pour la bonne organisation. Tous nos meilleurs vœux au Directeur général sortant. Nous le remercions pour son leadership astucieux au cours des dernières années.

Nous représentons les petits États insulaires en développement (PEID). Je ne peux pas juste prêcher pour ma nation, mais je souligne que les PEID sont représentés par moins de six personnes dans cette salle.

Nous avons besoin de renforcer les capacités dans les régions des PEID, en particulier dans les Caraïbes, une région affectée par des séismes et tempêtes comme cela a eu lieu cette année.

Nous avons besoin de renforcer nos capacités en matière d'évaluation des risques, de premiers secours et en ce qui concerne le programme RE-ORG. Nous devons sauvegarder 7 000 ans d'habitat humain dans la région.

Nous soutenons un mécanisme pour traiter le patrimoine culturel des Caraïbes. Mon pays souligne sa volonté de travailler de manière collaborative par la création de bourses d'études pour les conservateurs et la sauvegarde de notre histoire régionale.

xxviii. Chypre

Nous sommes sensibles aux questions soulevées et aux stratégies qui doivent être développées pour empêcher le transport illicite du patrimoine culturel.

Le conflit sur l'île, en 1974, a eu un impact non négligeable sur le patrimoine culturel. Il y avait des synergies avec d'autres pays et des accords bilatéraux, ce qui a renforcé la protection culturelle avec un Comité national et des documents traitant du transport illicite d'objets. Cela a inclus des efforts communs avec UNIDROIT.

Nous croyons fermement en l'adoption de mesures législatives nationales pour projeter des objets sur la terre et en mer. Nous soutenons également des collections numérisées et l'organisation d'une conférence à ce sujet.

L'ICCROM peut contribuer à influencer le développement d'actions stratégiques et de mesures juridiques, notamment en ce qui concerne la Méditerranée orientale.

Nous exprimons notre gratitude à M. De Caro pour avoir partagé sa vision ces dernières années.

xxix. Arménie

Nous soutenons la protection du patrimoine face aux conflits et catastrophes apportée par l'ICCROM. Nous nous souvenons du document 1994 de Cracovie et des politiques d'État dédiées au patrimoine culturel.

xxx. Ukraine

(Déclaration faite par écrit)

DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL EN TANT QU'ÉLÉMENT DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : EXPÉRIENCE DE PRÉSERVATION DE  
L'ENVIRONNEMENT HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL EN UKRAINE

Tout au long de son évolution historique, l'Ukraine a été constamment l'épicentre des événements qui ont déterminé la carte historique et politique de l'Europe. Depuis l'époque de la grande migration des peuples, en raison de son emplacement dans le centre géographique de l'Europe, l'Ukraine se trouve sur le sentier des voies de migration de grands groupes ethniques. Au fil du temps, et en toute confiance, le pays a pris une place prépondérante dans les relations économique-commerciales et politico-culturelles entre l'Occident et l'Orient. Tous ces facteurs ont fait de l'Ukraine un État pluriethnique qui a assimilé les influences de différentes cultures et dispose d'un patrimoine architectural et urbain riche et extrêmement diversifié.

De nos jours, plus de 130 000 monuments en Ukraine sont mis sous la protection de l'État, parmi eux :



- 16 293 monuments d'architecture, d'urbanisme et d'art paysager (3 541 d'entre eux étant des monuments d'importance nationale) ;
- 5 926 monuments d'art monumentaux (44 d'entre eux étant des monuments d'importance nationale) ;
- 51 364 monuments historiques (142 d'entre eux étant des monuments revêtant une importance nationale) ;
- 57 206 monuments archéologiques (418 d'entre eux étant des monuments d'importance nationale).

401 agglomérations disposent d'un patrimoine historique et culturel exceptionnel, incluses à la liste des lieux historiques de l'Ukraine. Cela signifie que des réglementations spéciales sont appliquées aux projets de planification et de développement urbain. En outre, il y a 1 399 villes et agglomérations de type urbain, plus de 8 000 propriétés patrimoniales villageoises en Ukraine, lesquelles nécessitent recherche et enregistrement.

Des réserves historiques et culturelles ont été établies dans les villes historiques et les lieux touristiques avec une forte concentration de patrimoine historique et culturel. Aujourd'hui, il y a 63 réserves en Ukraine, 20 d'entre elles ayant le statut national accordé par décret présidentiel.

La protection du patrimoine culturel a toujours été un enjeu prioritaire pour l'Ukraine. Déjà en 1992, deux ans après avoir acquis son indépendance, l'Ukraine s'est jointe au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Plus de 400 spécialistes ont rejoint le Comité national ukrainien du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

À partir d'aujourd'hui, sept propriétés naturelles et culturelles ukrainiennes ont été inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, telles que :

Six propriétés culturelles :

1. Kiev : la Cathédrale Sainte-Sophie et l'ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk (1990)
2. Lviv – L'ensemble du centre historique (1998)
3. L'Arc géodésique de Struve (2005)
4. La résidence des métropolitains de Bucovine (2011)
5. L'ancienne cité de Chersonèse Taurique et sa chôra (2013)
6. Les Tserkvas en bois de la région des Carpates en Pologne et en Ukraine (2013)

Une propriété naturelle :

1. Les anciennes et primitives forêts de hêtre des Carpates et d'autres régions d'Europe (2007)

Outre les objets suivants sont inclus à la liste indicative du patrimoine mondial de l'UNESCO :

1. Le centre historique de Tchernigov, IX<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècles (1989)

2. Le paysage culturel du Canyon à Kamianets-Podilsky (1989)
3. La tombe de Taras Chevtchenko et le musée historique et naturel - Réserve (1989)
4. La réserve de biosphère Ascania-Nova (1989)
5. Le parc dendrologique Sofiyivsky (2000) ;
6. Le palais de Bakhtchysaraï des Khans de Crimée (2003)
7. Le site archéologique « tombe de pierre » (2006)
8. Les observatoires astronomiques de Mykolaïv (2007)
9. Le complexe des monuments du VI<sup>ème</sup> – XVI<sup>ème</sup> siècle de la forteresse de Soudak (2007)
10. Les observatoires astronomiques d'Ukraine (2008)
11. Le centre historique de la cité du port d'Odessa (2009)
12. Kiev : la cathédrale Sainte-Sophie et l'ensemble des bâtiments monastiques, les églises de St Cyril et St André, laure de Kiev-Petchersk (extension de Kiev : la cathédrale Sainte-Sophie et l'ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kiev-Petchersk) (2009)
13. Les comptoirs et fortifications des routes commerciales génoises. De la Méditerranée à la mer Noire (2010)
14. le paysage culturel des villes troglodytes de la Gothie de Crimée (2012)
15. L'environnement historique de la capitale des Khans de Crimée à Bakhchysarai (2012)
16. Derzhprom (le bâtiment industriel d'État) (2017)

Il convient de noter que la liste indicative de l'Ukraine doit être actualisée et harmonisée.

Le contrôle opérationnel de la préservation du patrimoine culturel de l'État est régi par la Constitution de l'Ukraine, ainsi que par un certain nombre d'actes législatifs et réglementaires. Au cours de la période de l'indépendance de l'Ukraine, le cadre juridique de la protection des monuments urbains et la préservation de l'environnement traditionnel ont connu une modernisation significative. Jusqu'en 2001, la sphère de protection du patrimoine culturel était assurée par la loi « sur la protection et l'utilisation des monuments historiques et culturels », adoptée en 1976. De nouvelles conditions économiques dans le domaine juridique, ainsi que des réalisations dans le domaine de la protection du patrimoine culturel, ont requis une nouvelle loi « sur la protection du patrimoine culturel », adoptée en 2001, qui a ensuite été complétée par un certain nombre d'autres lois, en particulier « sur les fondamentaux du développement urbain », « sur l'activité architecturale » et « sur la planification et le développement urbain des territoires ». Un rôle important est joué par le code foncier, lequel accorde une attention considérable aux terres d'intérêt historique et culturel.

La situation dynamique dans le domaine de l'économie d'État, de la police d'investissement et du changement de vecteur dans le développement des relations de propriété, des problèmes de développement urbain, de l'écologie, de l'augmentation des besoins en infrastructures touristiques, etc., a conduit à des amendements et ajouts à la loi « sur la protection du patrimoine culturel ».

Le Ministère ukrainien de la culture fournit la formulation et la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la protection du patrimoine culturel. Au niveau régional, la fonction des

organes de l'État en matière de protection du patrimoine culturel est assurée par le cabinet des ministres de la République autonome de Crimée, les administrations régionales de Kiev et de Sébastopol, et leurs sous-unités, qui sont responsables de la protection du patrimoine culturel.

Les objectifs du Ministère de la culture de l'Ukraine sont de déterminer les questions de nature scientifique et méthodologique telles que : la préparation des actes législatifs, les programmes de l'État portant sur la protection du patrimoine culturel, le maintien du registre d'état des monuments immeubles de l'Ukraine, l'élaboration et l'approbation de documents méthodologiques et réglementaires en matière d'identification, de recherche, d'enregistrement, de restauration, de conservation, de muséification, d'adaptation, de protection et de préservation des biens du patrimoine culturel.

Des institutions subordonnées spécialisées effectuent un travail approfondi en ce qui concerne l'identification, la certification et l'étude des monuments, ainsi que le traitement des projets de restauration. Ce sont les centres de recherche qui participent à la préparation des principes scientifiques et méthodologiques de la politique de l'État relative à la protection et la préservation de l'environnement historique. En outre, ils sont engagés dans le développement des questions scientifiques et théoriques de l'histoire de l'architecture, l'amélioration de la base réglementaire et méthodologique, etc.

La protection et la préservation de l'environnement historique en Ukraine sont menées à plusieurs niveaux organisationnels.

Le premier niveau est l'urbanisme, qui permet de définir des approches globales pour préserver l'environnement historique.

Le plan historique et architectural clé, qui est la section du plan directeur, est élaboré au stade de la préparation des plans directeurs pour les lieux historiques (401). Le plan historique et architectural clé fixe tous les sites patrimoniaux culturels qui forment l'environnement historique - du paysage aux monuments historiques individuels, zones protégées existantes. Le cas échéant, il propose des modifications aux limites des zones protégées existantes et détermine également les régimes d'utilisation de ces territoires. En outre, il détermine les limites et les régimes d'utilisation des zones historiques des villes, se basant sur l'analyse de recherche et de développement. Ces exigences devraient être appliquées aux restrictions de planification urbaine. Cette approche assure une protection systématique de l'environnement historique du patrimoine culturel et minimise l'impact des nouvelles constructions sur la perception visuelle des propriétés historiques et de l'environnement.

Les réserves sont l'une des formes administratives de la protection de l'environnement urbain historique. Elles disposent de frontières bien définies, de zones protégées, d'une liste des monuments du patrimoine culturel et d'une structure administrative spéciale, chargée de la mise en œuvre des mesures appropriées pour sa conservation.

Toutes les exigences pour la composition et le contenu de la documentation relative à l'urbanisme pour les villes historiques s'appliquent aussi aux réserves. Ces dernières années, un nouveau type de documentation relative aux réserves a été lancé, dont le Plan de l'organisation du territoire, lequel définit les approches conceptuelles de la régénération de l'environnement historique, et résout des questions complexes, y compris l'organisation de l'infrastructure des réserves, la définition des principes de base de la politique d'investissement, etc.

Le deuxième niveau de préservation de l'environnement historique est un niveau comptable et administratif. Là, l'identification, la recherche, l'enregistrement, la certification des monuments du patrimoine culturel, ainsi que l'enregistrement de l'État sont effectués par le biais de l'inscription des monuments au registre d'état des monuments immobiliers de l'Ukraine. La certification des monuments en Ukraine a été effectuée depuis l'époque soviétique. Toutefois, de nouvelles conditions et objectifs nécessitent des modifications au système de certification et au nouveau mode de traitement des passeports qui est un processus électronique. Aujourd'hui, la question de l'enregistrement électronique des monuments et de la certification électronique est en cours de traitement avec les sous-divisions chargées par le Ministère de la culture.

Le troisième niveau de préservation de l'environnement historique est la recherche et la restauration. Ce niveau fournit aux biens du patrimoine culturel la recherche appropriée et la documentation de conception pour la restauration et l'adaptation des monuments.

L'État est principalement préoccupé par la mise en œuvre des deux premiers niveaux, alors que le troisième niveau exige une approche plus souple.

La prestation de l'activité de restauration suivant la base réglementaire et méthodologique moderne reste la prérogative de l'État, car ce dernier est responsable de la direction méthodologique et de la qualité des travaux de restauration.

Jusqu'à récemment, l'élaboration et la mise en œuvre de la documentation de conception pour la restauration ont été exclusivement menées grâce à des investissements de l'État. À cet égard, l'Ukraine jouit d'une expérience sans précédent en matière de reconstruction des monuments perdus qui, malgré la création de fonds fiduciaires non gouvernementaux, a été essentiellement financée par l'État. Toutefois, les ressources de l'État sont à court, la futilité de cette ressource est devenue évidente : en raison de la réduction du financement public, les organisations spécialisées de restauration ont été effectivement autodestructrices. Cela a conduit à l'augmentation d'un certain nombre de monuments nécessitant des travaux d'urgence et de conservation.

L'expérience des pays dont la source de prospérité du patrimoine culturel national comme objet du tourisme, confirme que les investissements non gouvernementaux en matière de préservation du patrimoine architectural devraient devenir l'une des missions économiques prioritaires.

Un problème urgent, qui nécessite une certaine réorganisation de la gestion, est l'implication juridique des investissements non gouvernementaux dans la protection, la conservation, la restauration et l'utilisation des patrimoines historique et culturel, en particulier l'adoption d'actes législatifs appropriés qui stimuleraient les activités caritatives, ainsi que :

- l'examen des projets d'investissement avec une justification scientifique de la structure des investissements ;
- l'assurance de garanties légales et financières en ce qui concerne les investissements pour des monuments non soumis à la privatisation et transférés vers un bail ou une utilisation à long terme ;
- l'octroi de privilèges financiers et fiscaux aux propriétaires de monuments qui effectuent des travaux de restauration et d'adaptation des monuments à travers des actifs personnels ;

Pour résumer, il convient de noter que la particularité de la période historique ukrainienne actuelle est un besoin objectif pour le développement de la culture en tant que partie intégrante du développement économique durable de l'État.

## xxxi. Résolutions

### 1. Programme RE-ORG

Le Nigéria a présenté la résolution ci-dessous concernant le programme RE-ORG, résolution appuyée par le Mexique et approuvée par les États membres avec les amendements suivants :

Les États-Unis ont suggéré un changement de langue : « But louable pour aider à cimenter les aspects financiers. »

Mme Nyhamar demande l'adoption par acclamation. L'Assemblée générale applaudit pour confirmer son accord.

La résolution est adoptée à l'unanimité comme suit :

L'Assemblée Générale :

- notant qu'il y a environ 55 000 musées dans le monde et, par conséquent, 55 000 zones de stockage (également appelées dépôts ou entrepôts) dans lesquelles 90 % des collections sont généralement situées ;
- rappelant la résolution votée lors de la 38<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO, en 2015, sur la protection et la promotion des musées et des collections ;
- rappelant la résolution votée par la 27<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM sur le mauvais état des zones de stockage, mettant en grand danger ces collections qui représentent une partie importante du patrimoine matériel mobilier de l'humanité ;
- rappelant que tous les États membres de l'ICCROM (et les pays non membres) sont touchés ;
- félicite les pays qui ont engagé une politique nationale à la suite de cette résolution, qui ont appliqué cette recommandation, qui ont conduit à la réorganisation de leurs zones de stockage et, par conséquent, qui ont assuré la communication de leurs collections ;
- félicite l'ICCROM pour ses actions stratégiques tout en soulignant l'ampleur de la tâche restant à accomplir ;
- demande au Secrétariat de l'ICCROM de poursuivre et d'amplifier ses actions institutionnelles connues sous le nom de programme RE-ORG ;
- encourage les États membres, l'UNESCO, l'ICOM, les institutions nationales, les universités et les fondations à reconnaître la gravité de la situation et à collaborer afin de trouver les solutions les plus adaptées pour l'améliorer ;

- félicite les États membres dont les contributions extrabudgétaires ont contribué à rendre RE-ORG possible, et encourage les États membres qui n'ont pas volontairement contribué à RE-ORG, et qui le peuvent, à le faire.

## 2. Programme « suivi des tendances »

La résolution est présentée par les Pays-Bas.

Le délégué de la Belgique fait noter que le programme s'est fondé sur une déclaration concernant les données relatives au secteur du patrimoine culturel et la recommandation de consolidation de la collecte et de l'analyse des données pour la conservation du patrimoine. L'Assemblée générale reconnaît la nécessité pour le secteur du patrimoine culturel de fournir des preuves des contributions au développement social afin d'en accroître la visibilité. À cette fin, le langage de la résolution est en ordre. L'ICCROM est l'institution en mesure de promouvoir cela.

Mme Nyhamar donne le temps de lire les deux textes et demande l'adoption par acclamation.

L'Assemblée générale adopte la déclaration telle qu'elle a été écrite par acclamation, par le biais d'applaudissements.

Le texte de la déclaration adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en ce qui concerne le programme « suivi des tendances » est :

L'Assemblée générale :

- prend acte du besoin évident du secteur du patrimoine culturel de fournir la preuve de sa contribution au développement durable, afin d'améliorer sa visibilité et de stimuler la prise de décision en faveur du patrimoine culturel et de sa conservation, aussi bien qu'au-delà des secteurs du patrimoine culturel ;
- note l'importance de suivre les lacunes en matière de connaissances, capacités et nouveaux sujets de préoccupation, ce afin d'élaborer des réponses stratégiques et opportunes ;
- reconnaît l'absence de données consolidées pour permettre un aperçu stratégique du secteur du patrimoine culturel dans le monde entier, qui contribue à des stratégies de conservation durables dans tous les États membres ;
- encourage l'ICCROM à poursuivre le programme « suivi des tendances » sur le long terme pour la collecte des données, la réflexion critique, l'analyse et la diffusion, afin de fournir les preuves et les conseils nécessaires pour appuyer le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la prise de décisions stratégiques au sein des États membres ;
- incite tous les États membres, les fondations et les bailleurs de fonds, les universités et les organisations internationales et nationales œuvrant dans le domaine du patrimoine culturel, ainsi que dans les domaines du développement et de la protection économique, social et environnemental, à participer à ce programme par la fourniture de données, de conseils techniques et/ou de soutien financier, tout en développant et soutenant le programme « suivi des tendances », renforçant ainsi l'ICCROM dans son rôle de point focal pour l'information, de même que le savoir, tout en donnant un aperçu de la conservation du patrimoine dans le monde.

### 3. Programme pour l'Afrique

La résolution est présentée par le Soudan et appuyée par le Cameroun. Mme Nyhamar demande l'approbation par acclamation du texte tel qu'il se présente. L'AG adopte le texte, tel qu'il est présenté, par acclamation, par le biais d'applaudissements.

Il s'agit du texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale au sujet d'un nouveau programme pour l'Afrique :

L'Assemblée générale :

- note les engagements précédents à long terme de l'ICCROM qui promeuvent une pratique de conservation améliorée en Afrique par le biais des programmes PREMA et AFRICA 2009, et remercie tous les précédents partenaires financiers et de mise en œuvre pour les travaux de l'ICCROM dans la région ;
- reconnaît qu'il demeure nécessaire de renforcer la capacité des professionnels du patrimoine travaillant avec tous les types de patrimoines en Afrique, en particulier en ce qui concerne la gestion du patrimoine, la promotion des approches axées sur les personnes à l'égard de la conservation du patrimoine, et reliant protection du patrimoine et développement durable ;
- note également que les orientations stratégiques de l'ICCROM nouvellement approuvées ont pour objectif prioritaire le « soutien au patrimoine culturel de l'Afrique » et qu'un domaine de programme correspondant est inscrit au Programme de travail et budget 2018 – 2019 ;
- requiert que le développement de ce nouveau programme à long terme pour l'Afrique devienne une activité prioritaire pour l'exercice biennal 2018 – 2019 ;
- demande en outre à l'ICCROM de mobiliser le personnel nécessaire afin de développer ce programme dès que le financement requis sera disponible ;
- remercie le gouvernement français pour l'annonce de son soutien supplémentaire aux activités de l'ICCROM en Afrique et demande aux autres États membres de l'ICCROM de fournir des contributions volontaires afin de couvrir les coûts nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme et d'autres complémentaires susceptibles de se présenter à l'avenir ;
- encourage d'autres partenaires financiers et techniques intéressés, tant dans la région même que dans le monde entier, capables de fournir l'assistance nécessaire pour le développement et la mise en œuvre du programme ;
- demande au Conseil de l'ICCROM de former un groupe de travail chargé de fournir au personnel de l'ICCROM l'assistance nécessaire et de suivre les progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme.

### **Point de l'ordre du jour 26. Résultats des élections : les nouveaux membres du Conseil (AG30/12)**

À la suite de la session, Mme Nyhamar annonce que les membres du Conseil suivants ont été élus avec un mandat d'une durée de quatre ans pour la période 2017 - 2021 :

Mme Hilde De Clercq (Belgique)

M. Sarkis El Khoury (Liban)

Mme Aglal M. Elzubair El Malik (Soudan)

M. Oliver Martin (Suisse)

M. Thembelani Nhlabatsi (Swaziland)

Mme Isabel Raposo De Magalhães (Portugal)

Mme Birgitta Ringbeck (Allemagne)

M. John Robbins (États-Unis)

Mme Nina Shangina (Fédération de Russie)

Mme Julia Antonia Vicioso Varelas (République Dominicaine)

Mme Gihane Zaki (Égypte)

M. Kamil Zeidler (Pologne)

M. Ye Zhu (Chine)

**Point de l'ordre du jour 27. Élection des représentants de l'ICCROM auprès du fonds de pension pour le personnel des Nations Unies**

Mme Nyhamar propose deux candidates : Mme Sandrine Goffard des États-Unis et Mme Gihane Zaki d'Égypte. Elles officieraient deux ans, à savoir jusqu'en 2019. Elle demande un accord via un vote par carte.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la nomination des deux déléguées proposées.

**Point de l'ordre du jour 28. Questions diverses**

Aucune autre question n'est mentionnée.

**Point de l'ordre du jour 29. Adoption du rapport présentant les décisions de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale (AG30/13)**

M. De Caro passe la parole à M. King, Directeur de l'Unité sites, qui a examiné les décisions prises par le point de l'ordre du jour. Mme Nyhamar demande que les modifications soient partagées au fur et à mesure qu'elles sont examinées.

M. Martin, Vice-président du Conseil, souligne que l'AG approuve le programme et le budget proposés. Il note que ce budget reste hypothétique parce qu'il n'est pas encore assuré. Nous ne



connaissons pas encore les défaillances appliquées au budget ordinaire et aux contributions volontaires. Nous espérons que l'AG est consciente que le Directeur général adaptera les moyens par le biais de la ligne budgétaire et mettra en œuvre les priorités. Il est important d'assurer cette souplesse budgétaire dans un cadre budgétaire global durant l'exercice biennal en cours et celui à venir.

Mme Kell, du Canada, fait remarquer qu'elle émet de grandes réserves et ressent le besoin de lire les articles de cette résolution un par un pour savoir s'il s'agit d'une représentation exacte de la situation. Il n'y a eu aucune occasion d'examiner ces points. Elle propose un vote, point par point.

Mme Magar, du Mexique, et Vice-présidente du Conseil appuie les deux observations précédentes. Elle note également que l'Allemagne a déjà voté pour une résolution spécifique. Elle comprend que le pays a voté pour un programme et un budget mais pas pour la résolution.

M. De Caro indique que l'AG approuve les chiffres et que la flexibilité est bien décrite. Tout ce qui concerne le budget ne signifie pas qu'il est possible de dépenser les fonds de manière certaine. Le Directeur général déclare avoir eu l'occasion de demander l'accord du Conseil ainsi qu'une certaine souplesse dans le but d'éviter des lacunes au niveau du deuxième type de fonds. Il suggère de supprimer le Tableau budgétaire présenté à l'Assemblée et d'approuver uniquement les chiffres du budget de programmation.

Mme Lavandier, Présidente du Conseil, confirme la validation du programme présenté, tout en restant consciente des questions relatives à la forme détaillée. Devrions-nous remettre en question ce tableau détaillé ? Selon moi, il y a deux solutions. Premièrement, supprimer le Tableau budgétaire et se limiter à faire une mention générale ou, deuxièmement, combiner les deux propositions et ajouter une phrase clarifiant la souplesse sur l'exercice biennal. Ces deux solutions sont-elles acceptables ?

Mme Janowski, Directrice administrative et financière, répond que lors des discussions portant sur le budget, le jour précédent, l'AG n'a pas demandé à effectuer de changements en termes d'affectations.

Mme Kell n'a aucun problème avec les chiffres figurant dans le Tableau. Elle note qu'il y a six points de plus qui n'ont pas été soumis et voté le jour précédent et qu'elle aimerait les étudier dans le détail avant de les accepter.

M. King demande s'il doit les passer en revue.

M. Martin note que ses remarques précédentes ont indiqué que l'AG adopte par acclamation les trois résolutions visant à donner la priorité à l'Afrique et aux programmes « suivi des tendances »

et RE-ORG, et ont autorisé les contributions volontaires qui pourraient être reçues. Cela correspond à une flexibilité entre les lignes pour le prochain Directeur général. Il convient peut-être d'ajouter un point qui permette au Directeur général d'appliquer la flexibilité au niveau budgétaire mondial, ce afin de permettre des adaptations, le cas échéant, et de supprimer le Tableau. Dans cette résolution, les lignes budgétaires seraient également fixées.

Mme Hanssen, des Pays-Bas, appuie Mme Kell dans sa requête qui contribuerait à la clarté et ne prendrait pas beaucoup de temps.

Mme Raposo de Magalhães, du Portugal, soutient la proposition de M. Martin et perçoit la flexibilité comme essentielle.

Mme Sandrine Goffard, Première secrétaire, Représentante permanente suppléante ; Agent politique/économique, Ambassade des États-Unis à Rome, et déléguée des États-Unis, fait la déclaration suivante :

Merci Madame la Présidente. Nous soutenons pleinement le Programme de travail et budget pour 2018 – 2019, mais cela dit, nous voudrions faire écho aux paroles exprimées par les délégations précédentes, en particulier celles du délégué de la Suisse, car le budget 2018-2019 est ambitieux, et il nécessitera souplesse et adaptabilité. Toutefois, nous n'aurons pas la possibilité, en tant qu'États membres, de participer à des décisions budgétaires sur les deux prochaines années. Nous voudrions donc saisir cette occasion pour souligner ce que nous avons déclaré au cours de nos interventions précédentes, à savoir l'importance de considérer le bénéfice d'un organe de direction entre les sessions, y compris un Comité du budget et des finances, lequel faciliterait la participation de l'État membre pour inclure les priorités, le cas échéant.

Le délégué de la Corée soutient les propos du Canada et de la Suisse.

Mme Nyhamar demande à M. King de parcourir la ligne budgétaire 20.1, point par point, ce que M. King fait, demandant l'approbation par le biais du vote par carte après chaque point.

Le point 1 est approuvé.

Approbation du point 2 et des sous-parties et du Tableau

M. Oliver déclare que si le Tableau est approuvé, il pourrait y avoir une proposition d'amendement qui « autorise le Directeur général à adapter le budget détaillé dans le cadre du budget global, si cela est approprié et conforme aux priorités stratégiques. »

Ce texte a été ajouté comme un point spécifique après le Tableau.

Le Tableau est approuvé avec cet amendement supplémentaire.

Tous les points restants sont acceptés, sans objection, ni abstention.

L'Assemblée générale adopte le rapport, comme indiqué dans la section initiale du présent document, Section A, COMPTE RENDU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS

### **Point de l'ordre du jour 30. Clôture de la 30<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale**

Mme Nyhamar remercie l'AG de l'avoir élue comme Présidente. Elle remercie les Vice-présidents et M. De Caro ainsi que le personnel et les stagiaires de l'ICCROM pour tout le travail réalisé au cours de la préparation de l'AG.

Elle remercie le travail du Conseil et du Groupe de travail, et tout particulièrement M. Zaki Aslan, pour sa rigueur thématique, et le Bureau, pour tout le travail accompli derrière la sélection du prochain Directeur général.

Elle rappelle aux délégués de ne pas omettre de renseigner les formulaires d'évaluation, lesquels ont été utiles pour la planification de cette AG, et qui doivent être remis au Bureau des délégués.

Elle donne la parole à Mme Lavandier, Présidente du Conseil.

Mme Lavandier souligne que l'ICCROM a un important rôle de mentor à jouer, ce qui représente une grande opportunité. L'AG est un forum important, et elle remercie la 30<sup>ème</sup> AG pour le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'organisation. La réunion contribue à définir le rôle futur de l'organisation par lequel elle saura de quelle manière aller de l'avant. Elle prend note des présentations de grande qualité et de la collaboration des partenaires et de l'ensemble des contributions de tous les États membres, qui sont la force de l'organisation.

L'ICCROM, grâce à cette aide, fera face aux défis futurs, de concert avec M. Nodoro. Le débat thématique souligne que le patrimoine est une condition *sine qua non* de la paix et fait partie du respect de la diversité. Elle remercie le Conseil pour ses quatre années et indique qu'elle demeure à son service. Elle les remercie pour la qualité, l'environnement et le respect qui ont caractérisé son mandat. Elle remercie ses vice-présidents, M. Martin et Mme Magar, ainsi que tous les membres du Conseil qui voient à présent s'achever leur mandat. Elle remercie également tous les Groupes de travail et leurs dirigeants et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Elle remercie tous ceux qui ont contribué aux sessions, y compris les conseillers juridiques et tous les autres.

Elle commente la qualité de la discussion thématique qui a eu une réelle valeur, et salue le niveau élevé de l'équipe de Sharjah. Elle remercie les interprètes et la Présidente provisoire, Mme Kell, et salue également les trois Vice-présidents.

Elle remercie également M. De Caro en tant que Directeur général pour les six années de travail qu'il a accomplies. Il s'est vraiment impliqué et a marqué de façon indélébile les réalisations de cette organisation. Il a réussi à signer l'accord avec le gouvernement italien, et sa générosité personnelle et ses valeurs humaines ont été un exemple pour nous tous. Au nom du Conseil et de l'AG, elle donne à M. De Caro l'édition spéciale d'un stylo. Il a mené l'ICCROM avec son cœur, et elle espère qu'il consignera cette expérience dans un livre. De cette façon, nous vous reverrons.

M. De Caro répond, remercie le Conseil et l'AG pour leur gentillesse. Il fait la remarque suivante :

Je vous ai tous écouté avec beaucoup d'émotion. Ce grand final est magnifique et une formidable expérience. Au cours de mes six années passées à l'ICCROM, j'ai noué de nombreux liens d'amitié dans le monde entier.

Parfois, j'oublie même des lieux et les endroits associés aux personnes que je connais. Je ne peux pas nommer ici toutes ces personnes, mais j'ai une liste qui regroupe de nombreuses photographies et adresses, et je promets de venir vous rendre visite de temps en temps, car il y a de bons souvenirs à chérir sur un plan personnel. Il y a des lettres et des histoires d'amitié, de relations personnelles qui témoignent de nombreuses réussites.

Il y a des relations entre les États et les Ambassadeurs et des liens politiques et de respect mutuel surplombant au moins 40 ans. Fondamentalement, les relations personnelles ont été ce qu'il y a eu de plus significatif.

J'espère garder des liens et vous revoir dans quelques années, et vous pouvez me réinviter à de futures réunions. Merci.

Mme Nyhamar donne un dernier avis pour rappeler aux nouveaux membres du Conseil la 90<sup>ème</sup> réunion du Conseil qui se déroule le lendemain.

**Mme Nyhamar clôture officiellement la 30<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'ICCROM.**